

# Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 17.272.501,20 euros

Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil 399 275 395 RCS Aix-en-Provence

Rapport financier annuel
Rapport de gestion du directoire
Exercice clos le 31 décembre 2016

# **SOMMAIRE**

ATTES	STATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
RAPPO	ORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	4
1.	SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	5
2.	PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	14
3.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	14
4.	ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	14
5.	EVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE – PERSPECTIVES D'AVENIR	16
6.	EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL	17
7.	DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	18
8.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	18
9.	MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	18
10.	SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	18
11.	ETATS DES PRISES DE PARTICIPATIONS ET/OU DE CONTRÔLE DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE	20
12.	ACTIVITÉS DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES	22
13.	INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET À L'AUTOCONTRÔLE - PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS- RISQUE LIÉ À LA VOLATILITÉ DE COURS DE L'ACTION	22
14.	ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL	23
15.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	24
16.	CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES RELEVANT DES ARTICLES L.225-86 ET L.225-88 A L.225-90.1 DU CODE DE COMMERCE	24
17.	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS – RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES – MONTANT DE JETONS DE PRÉSENCE	25
18.	OPÉRATIONS DE PLUS DE 5 000 EUROS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES PAR DES DIRIGEANTS OU DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	35
19.	INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	35
20.	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	36
21.	TABLEAUX DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	37
22.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉTAT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITÉ CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'UTILISATION FAITE DE CES DÉLÉGATIONS EU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	37
23.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	37
24.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DES	
	DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-82-1 DU CODE DE COMMERCE	37

#### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du groupe Inside Secure au 31 décembre 2016, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Meyreuil, le 27 avril 2017

Amedeo D'Angelo Président du directoire



# Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 17.272.501,20 euros Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil

399 275 395 RCS AIX-EN-PROVENCE

#### RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société et du Groupe pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 et soumettons à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Ce rapport est établi en application des dispositions du Code de commerce et mis à la disposition des actionnaires. Il a notamment pour objet de présenter l'évolution de la situation financière d'Inside Secure (dénommée ci-après la « Société ») et celle du groupe (dénommé ci-après le « Groupe »). Dans le présent rapport, il est fait référence au document de référence pour l'année 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2017 sous le numéro D.17-0244 (ci-après le « Document de Référence ») disponible sur le site internet de la Société et sur celui de l'AMF.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et d'approuver les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et L. 225-88 et suivants du code de commerce, autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

# 1. Situation et activité du Groupe et de la Société au cours de l'exercice

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique (voir également le chapitre 6 « Aperçu des activités » du Document de Référence).

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Groupe a acquis Embedded Security Solutions (« ESS »), spécialiste de la sécurité. ESS conçoit et développe des technologies en vue de constituer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption pour diverses industries, dont les marchés de la téléphonie mobile et des réseaux. L'offre produit logiciels a par ailleurs été enrichie grâce à l'acquisition, le 5 avril 2014, de la société Metaforic.

En 2016, Inside Secure s'est désengagée de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs, notamment par une cession à la société WISeKey le 20 septembre 2016, pour se concentrer sur son activité de logiciels et de composants de propriété intellectuelle.

### 1.1 Résultat et analyse de l'activité du Groupe

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble du présent rapport et, notamment, les états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 figurant en Annexe 3 du présent rapport.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles qu'adoptées par l'Union européenne et obligatoires au 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos les 31 décembre 2016 figure en Annexe 4 du présent rapport.

#### 1.1.1 Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe

Devise de présentation des états financiers consolidés

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Les cours de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les exercices 2015 et 2016 sont les suivants :

Dollar / euro	2015	2016
Taux de clôture	1,0887	1,0541
Taux moyens	1,1096	1,1066

#### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe est décrit dans la note 40 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant en Annexe 3 du présent rapport.

# Indicateurs de performance non définis par les IFRS

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentent la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2015 et 2016 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence.

#### Activités poursuivies et non-poursuivies

Conformément à la décision d'Inside Secure en mai 2016 de se désengager de l'activité semiconducteurs et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies » et sont donc exclus du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel ajusté et de l'EBITDA. Dans ce contexte, les résultats des activités poursuivies se composent de ceux de l'activité de logiciels et de licence d'éléments propriété intellectuelle, du programme de licence de brevets NFC et des dépenses corporate qui n'ont pas vocation à être transférées ou arrêtées à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs (majoritairement des frais généraux et administratifs et de façon plus marginale des dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement). Les résultats de 2015 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2016.

#### 1.1.2 Analyse des résultats consolidés du Groupe

	Ajus	Ajusté		IFRS	
(en milliers de dollars)	2016	2015	2016	2015	
Chiffre d'affaires	49 944	26 920	49 944	26 920	
Marge brute	44 523	24 137	40 993	14 985	
En % du chiffre d'affaires	89,1%	89,7%	82,1%	55,7%	
Charges opérationnelles	(33 628)	(31 551)	(38 879)	(33 492)	
Résultat opérationnel des activités poursuivies	10 895	(7 414)	2 114	(18 507)	
En % du chiffre d'affaires	21,8%	-27,5%	4,2%	-68,7%	
Résultat net consolidé des activitées poursuivies	-	-	(265)	(19 650)	
En % du chiffre d'affaires	-	-	-0,5%	-73,0%	
Résultat net consolidé de l'activitée non poursuivie			12 609	(24 933)	
Résultat net consolidé			12 344	(44 583)	
EBITDA	12 264	(6 126)	-	-	
En % du chiffre d'affaires	24,6%	-22,8%	-	-	

#### Chiffre d'affaires

(en milliers de dollars)	2016	2015	2016 vs. 2015
Licences	6 573	9 906	-34%
Royalties	24 160	12 304	96%
Maintenance, accords de développement et autres	5 021	4 364	15%
Chiffre d'affaires des activités logiciels et IP	35 754	26 575	35%
Non alloué (*)	14 190	345	-
Chiffre d'affaires consolidé	49 944	26 920	86%

<sup>(\*)</sup> Correspond à des revenus nets non récurrents, en particulier de licences de brevets

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2016 est ressorti à 49 944 milliers de dollars, en hausse de 86% par rapport à 2015, s'expliquant par la croissance du chiffre d'affaires de l'activité logiciels, en particulier les redevances, et du chiffre d'affaires (non récurrent) généré par le programme de monétisation du portefeuille de licence de brevets NFC piloté par France Brevets (Sony, Samsung, et HTC).

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique (excluant les ventes de semi-conducteurs et licences de brevets NFC) s'est établi à 35 754 milliers de dollars pour l'année 2016 (+35% vs. 2015), porté en particulier par un niveau soutenu des redevances, dont le montant a pratiquement doublé sur un an, et par la performance soutenue de la ligne de produits de protection de contenus. Les revenus portant sur des contrats signés avant 2016 ont représenté environ 70% du chiffre d'affaires de l'année 2016, démontrant la capacité de la Société à générer des revenus récurrents importants.

Sur le marché des éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs, en plus de son marché traditionnel sur les réseaux et le stockage de données (networking & datacenters), Inside Secure connait une dynamique favorable sur le marché de l'Internet des objets (IoT) et a gagné globalement huit design wins pour son produit VaultIP et, en particulier, a signé au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 une licence étendue avec une grande société de semi-conducteurs pour sa division domotique (home automation).

Sur le marché de la protection des contenus, la dynamique demeure favorable, les contenus numériques de haute-définition nécessitant toujours plus de protection, et le nombre d'appareils et de formats de fichiers à protéger ne cessant d'augmenter. En 2016, en sus des ventes directes, la Société a conclu de nouveaux accords de distribution et également étendu les accords existants, permettant, outre de contribuer à l'augmentation des ventes dès cette année, de générer des revenus récurrents pour les années suivantes.

Sur le marché de la protection des applications, la Société se concentre sur une offre de solutions verticales pour la sécurité et le fonctionnement des applications mobiles pour la banque mobile et les paiements mobiles. La Société continue de bénéficier d'une tendance favorable sur ces marchés en Amérique du Nord, Europe et, plus récemment, en Amérique Latine, même si le cycle de ventes demeure long.

En 2016, les revenus des brevets NFC d'Inside Secure se sont élevés à 14 190 milliers de dollars, en grande partie grâce à l'accord de licence signé par France Brevets avec le fabricant de téléphones Samsung au 2<sup>e</sup> trimestre 2016 dans le cadre du programme de licence de brevets NFC piloté par France Brevets.

# Résultat opérationnel ajusté et EBITDA

(en milliers de dollars)	2016	2015
Chiffre d'affaires	49 944	26 920
Marge brute ajustée	44 523	24 137
En % du chiffre d'affaires	89,1%	89,7%
Frais de recherche et développement	(14 352)	(9 874)
Frais commerciaux et de marketing	(11 152)	(10516)
Frais généraux et administratifs	(7 757)	(9 655)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(367)	(1 505)
Total des charges opérationnelles ajustées	(33 628)	(31 551)
Résultat/(Perte) opérationnel/(le) ajusté des activités poursuivies	10 895	(7 414)
En % du chiffre d'affaires	21,8%	-27,5%
EBITDA des activités poursuivies	12 264	(6 126)
En % du chiffre d'affaires	24,6%	-22,8%

Note : les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

### Marge brute ajustée

La marge brute ajustée de l'année 2016 affiche une progression de 20 386 milliers de dollars, à 44 523 milliers de dollars du fait d'une forte croissance de l'activité de logiciels et de licences d'éléments de propriété intellectuelle et des revenus élevés (non récurrents) de licences de brevets NFC.

En particulier, l'activité logiciels et d'éléments de propriété intellectuelle a généré une marge brute de 34 701 milliers de dollars en 2016 (soit une marge de 97,1% du chiffre d'affaires), contre 24 558 milliers de dollars en 2015 (92,4% du chiffre d'affaires).

Les licences de brevets NFC signées par France Brevets et trois fabricants de téléphones mobiles ont contribué à la marge brute à hauteur de 9 822 milliers de dollars en 2016, contre une contribution négative de 421 milliers de dollars en 2015.

# Charges opérationnelles

L'augmentation de 6,6% en 2016 des charges opérationnelles des activités poursuivies s'explique essentiellement par :

- la réallocation de certaines ressources du Groupe de l'activité semi-conducteurs aux activités poursuivies de logiciels et licences de propriété intellectuelle, essentiellement en matière de personnel de recherche et développement (en particulier pour la ligne des éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs), et
- par l'augmentation des frais commerciaux et de marketing, y compris les commissions aux vendeurs, alors que la Société a pu réduire ses frais généraux et administratifs.

Les résultats du second semestre 2016 d'Inside Secure intègrent les effets attendus de la réduction des coûts consécutive à son plan de restructuration, avec des charges opérationnelles passant de 18 353 milliers de dollars au 1<sup>er</sup> semestre 2015 à 15 275 milliers de dollars au premier semestre 2016.

#### Résultat opérationnel ajusté

En 2016, le Groupe a enregistré une amélioration sensible de sa marge d'exploitation, sous l'effet conjugué d'une croissance du chiffre d'affaires et d'une gestion rigoureuse des dépenses d'exploitation.

Le résultat opérationnel ajusté des activités poursuivies s'est établi à 10 895 milliers de dollars en 2016, dont environ 1 600 milliers de dollars provenant de l'activité de logiciels et de propriété intellectuelle, le solde provenant de la contribution non récurrente des licences de brevets NFC, à comparer à une perte de 7,4 millions de dollars en 2015, elle-même due à un moindre chiffre d'affaires de l'activité logiciels et à l'absence de revenus de licences de brevets NFC.

#### **EBITDA**

En 2016, l'EBITDA s'est établi à 12 264 milliers de dollars (contre un EBITDA négatif de 6 126 milliers de dollars en 2015), soutenu par le résultat opérationnel ajusté, les dotations aux amortissements étant restées globalement stables.

(en milliers de dollars)	2016	2015	2016 vs. 2015
EBITDA des activités poursuivies	12 264	(6 126)	18 390
Amortissements et dépréciations d'immobilisations (*)	1 369	1 288	81
Résultat opérationnel ajusté des activitées poursuivies	10 895	(7 414)	18 309
Regroupements d'entreprise (**)	(3 818)	(9714)	5 896
Autres coûts non récurrents (***)	(4 331)	(902)	(3 429)
Paiements fondés sur des actions	(632)	(477)	(155)
Résultat opérationnel des activités poursuivies	2 114	(18 507)	20 621
Produits / (charges) financiers, nets	(684)	(808)	124
Charges d'impôts sur le résultat	(1 695)	(335)	(1 360)
Résultat net des activités poursuivies (i)	(265)	(19 650)	19 385
Résultat net des activités non poursuivies (ii)	12 609	(24 933)	37 542
Résultat net consolidé (i)+(ii)	12 344	(44 583)	56 927

<sup>(\*)</sup> hors amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises. Eléments sans impact sur la trésorerie.

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

<sup>(\*\*)</sup> amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises et coûts externes liés aux acquisitions. Eléments sans impact sur la trésorerie.

<sup>(\*\*\*)</sup> Coûts de restructuration (nets).

#### Résultat opérationnel des activités poursuivies (IFRS)

Le résultat opérationnel des activités poursuivies s'est établi à 2 114 milliers de dollars en 2016 contre une perte de 18 507 milliers de dollars en 2015.

Le résultat opérationnel des activités poursuivies de l'année 2016 a été affecté par deux facteurs principaux :

- la constatation d'une charge nette non récurrente de 4 331 milliers de dollars liée à la restructuration du Groupe ;
- une dotation aux amortissements (éléments sans incidence sur la trésorerie) des actifs reconnus lors des acquisitions du Groupe ces dernières années (ESS en 2012 et Metaforic en 2014), pour 3 818 milliers de dollars, montant en forte baisse par rapport aux 9 714 milliers de dollars constatés en 2015, les immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'acquisition d'ESS étant à présent presque entièrement amorties. La Société n'a pas constaté de dépréciation des écarts d'acquisition au titre de ces deux acquisitions.

# Produits / charges financiers, nets

Le résultat financier ressort en perte nette de 684 milliers de dollars en 2016 (contre une perte de 808 milliers de dollars en 2015) principalement liée à l'impact de l'évolution de la parité EUR/USD.

#### Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt à 1 695 milliers de dollars en 2016 est constituée essentiellement des retenues à la source prélevées lors de la signature de licences avec des clients de certains pays asiatiques.

#### Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé (IFRS) pour l'année 2016 ressort à 12 344 millions de dollars, composé ainsi :

- Perte nette des activités poursuivies de 265 milliers de dollars ; et
- Résultat net consolidé des activités non poursuivies de 12 609 milliers de dollars, dont 17 004 milliers de dollars de résultat net sur la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016 (y compris des dettes intra-groupe transférées à l'acquéreur).

Pour mémoire, en 2015, le résultat net consolidé (IFRS) ressortait en perte de 44 583 milliers de dollars décomposé de la manière suivante :

- La perte opérationnelle ajustée des activités poursuivies s'élevait à 19 605 milliers de dollars (en ce compris la dotation aux amortissements (sans impact sur la trésorerie) des immobilisations incorporelles au titre des acquisitions récentes du Groupe de 9 714 milliers de dollars); et
- La perte nette des activités non poursuivies s'élevait à 24 933 milliers de dollars (comprenant, outre la perte opérationnelle, une provision (nette) exceptionnelle de 2 661 milliers de dollars, sans incidence sur la trésorerie, relative à la dépréciation des actifs à long terme liés à l'activité semi-conducteurs; et une provision de 6 850 milliers de dollars constatée dans le cadre d'un accord d'externalisation des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits semi-conducteurs auprès d'un partenaire le 30 juin 2015).

#### 1.1.3 Flux de trésorerie

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :

Exercice clos le 31 décembre 2015 31 décembre 2016 En milliers de dollars Trésorerie à l'ouverture 36 315 16 434 (25099)(1604)Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (1187)1 886 Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement 6 252 10 654 Profits / (pertes) de change sur trésorerie (1) 154 (289)Trésorerie à la clôture 16 434 27 081

Flux de trésorerie liés à l'activité :

	Exercice clos le		
En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016	
Résultat net	(19 650)	(265)	
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité poursuivie	13 484	7 898	
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité non poursuivie	(11 110)	(3 575)	
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du			
besoin en fonds de roulement	(17 276)	4 058	
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	58	41	
Clients et comptes rattachés, nets des clients cédés	3 197	(1 557)	
Fournisseurs et dettes rattachées	1 081	1 160	
Autres créances/dettes nettes	(6 012)	(4 955)	
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies	(6 097)	(62)	
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement	(7 773)	(5 373)	
Autres éléments (intérêts reçus/payés, impôts payés)	(50)	(289)	
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	(25 099)	(1 604)	

#### Année 2016

En 2016, les flux de trésorerie générés par l'exploitation ressortent en forte progression, en raison essentiellement à l'amélioration de la performance opérationnelle.

# En particulier:

- les activités poursuivies (hors variation du besoin en fonds de roulement) ont généré une trésorerie de 7 344 milliers de dollars tandis que le besoin en fonds de roulement des activités poursuivies a diminué de 3 635 milliers de dollars ;
- les activités non poursuivies ont absorbé 3 864 milliers de dollars ; et

Le plan de restructuration a entraîné un décaissement de 5 689 milliers de dollars en 2016, dont 2 932 milliers de dollars liés aux activités poursuivies.

<sup>(1)</sup> Elément sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars des actifs et passifs libellés dans d'autres devises.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le paragraphe « Activités poursuivies et non-poursuivies » de la section 1.1.1 « Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe » ci-dessus.

#### Année 2015

En 2015, les flux de trésorerie absorbés par l'exploitation se sont élevés à 25 099 milliers de dollars (19 153 milliers de dollars absorbés en tenant compte du financement du crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante figure dans le besoin en fonds de roulement) contre 6 007 milliers de dollars générés en 2014 (13 631 milliers de dollars générés en incluant le financement du crédit d'impôt recherche).

La Société a significativement réduit sa consommation de trésorerie au second semestre 2015, par rapport au premier semestre. Au second semestre 2015, les flux de trésorerie absorbés par l'activité se sont élevés à 7 563 milliers de dollars (7 317 milliers de dollars y compris le financement du crédit d'impôt recherche) contre 17 536 milliers de dollars au premier semestre 2015 (11 836 milliers de dollars y compris le financement du crédit d'impôt recherche), ceci principalement grâce à une réduction du besoin en fonds de roulement. La réduction du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par la baisse des stocks (7 943 milliers de dollars au 31 décembre 2015, contre 11 949 milliers de dollars au 30 juin 2015 et 9 919 milliers de dollars au 31 décembre 2014).

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :

	Exercice clos le		
En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016	
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	(225)	-	
Acquisition / cession de titres de participation mis en équivalence	165	-	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(438)	(164)	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(98)	(32)	
Cessions d'immobilisations	-	-	
Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies	(592)	2 082	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 187)	1 886	

#### Année 2016

En 2016, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie sont demeurés marginaux (196 milliers de dollars).

A l'occasion de la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey le 20 septembre 2016, Inside Secure a reçu 2 000 milliers de francs suisses (2 082 milliers de dollars) en numéraire ainsi que des obligations remboursables en actions de la société WISeKey, cotée à la bourse de Zürich, pour un montant de 11 000 milliers de francs suisses. En janvier 2017, la Société a commencé à procéder à la conversion des obligations en vue de céder progressivement les actions résultant de la conversion.

#### Année 2015

En 2015, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie se sont élevés à 536 milliers de dollars.

En outre, le Groupe a versé 225 milliers de dollars aux anciens actionnaires de Metaforic au titre d'un complément de prix.

Enfin, à l'automne 2015, Inside Secure a cédé une participation minoritaire dans une jeune société innovante dans laquelle elle avait investi en 2014.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

	Exercic	e clos le
En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Produits des opérations sur le capital	870	5 494
Avances remboursables	(263)	(273)
Financement du crédit d'impôt recherche	5 946	5 833
Location financement - Remboursement de la part en capital	(330)	(346)
Rachat d'actions propres	28	(54)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	6 252	10 654

#### Année 2016

La Société a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital pour un montant de 5 494 milliers de dollars prime d'émission incluse (voir également ci-avant la section 10.1.3 « *Sources de financement* » du Document de Référence).

#### Année 2015

Au cours de l'année 2015, la Société a réalisé deux augmentations de capital en avril et mai, pour un montant de 870 milliers de dollars prime d'émission incluse, dans le cadre de la mise en œuvre d'une ligne de financement en fonds propres (voir également la section 10.1.3 « *Sources de financement* » du Document de Référence 2016).

#### 1.2 Résultats sociaux d'Inside Secure

Inside Secure est la société mère du groupe Inside Secure et sa principale société opérationnelle ; elle détient la majeure partie des actifs du Groupe et concentre l'essentiel des flux opérationnels liés à son activité (dont pratiquement l'intégralité des achats stockés et de la facturation aux clients du Groupe). Bien que le dollar soit la devise fonctionnelle de la Société, les comptes annuels sont présentés en euros, conformément aux dispositions du Code de Commerce pour une société de droit français.

En 2016, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 74 603 milliers d'euros contre 60 561 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 23%. Le désengagement de l'activité semi- conducteurs au 20 septembre 2016 a été pratiquement compensé par la croissance de l'activité de logiciels et de licence d'éléments propriété intellectuelle d'une part, et par un montant élevé, mais non récurrent, de revenus tirés des brevets NFC de la Société.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 80 843 milliers d'euros contre 69 084 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 17% cohérente avec l'évolution du chiffre d'affaires et qui incluent aussi des reprises sur dépréciations et provisions de 10 279 milliers d'euros, partiellement compensé par des sorties de production stockée pour un montant de 5 193 milliers d'euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 80 079 milliers d'euros, contre 106 815 milliers d'euros pour l'exercice précédent ; elles comprennent les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Achats de matières premières et autres	5 043	13 493
approvisionnements		
Variation de stocks	2 715	1 493
Autres achats et charges externes	44 468	48 305
Impôts et taxes	1 160	1 032
Salaires, traitements et charges sociales	12 883	14 006
Dotations aux amortissements	2 884	9 814
Dotations aux provisions sur actifs circulants	0	6 193
Autres dotations aux provisions (*)	6 732	8 313
Autres charges	4 194	4 168

<sup>(\*)</sup> La dotation aux provisions pour un montant de 6 732 milliers d'euros est essentiellement composée de couts de restructurations engagés en 2016 (2 496 milliers d'euros) ainsi que des provisions pour risques et charges.

En 2016, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 765 milliers d'euros contre un résultat déficitaire de 37 731 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés en 2016 à 8 558 milliers d'euros et incluent des produits financiers de participations pour 4 255 milliers d'euros (dividendes reçus de filiales) et des différences positives de change pour 3 304 milliers d'euros. Les charges financières se sont élevées à 4 623 milliers d'euros en 2016; elles incluent des différences négatives de change pour 3 987 milliers d'euros. Le résultat financier est bénéficiaire de 3 935 milliers d'euros en 2016, contre un résultat bénéficiaire de 1 252 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève 15 998 milliers d'euros en 2016 ; il inclut principalement les produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital liés à la cession de l'activité semi-conducteurs.

Le résultat courant avant impôts en 2016 ressort en profit de 4 699 milliers d'euros, contre une perte 36 479 milliers d'euros en 2015.

Compte tenu du crédit d'impôt recherche et de l'utilisation des déficits reportables, le résultat net de l'exercice est un profit de 21 073 milliers d'euros, contre une perte de 33 871 milliers d'euros pour l'exercice 2015.

#### 2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Se reporter aux sections 1 ci-dessus et 5 ci-dessous.

# 3. Principaux risques et incertitudes – Utilisation des instruments financiers

Les risques liés à l'activité de la Société et du Groupe, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 12 du présent rapport.

### 4. Activité du Groupe en matière de recherche et développement

#### 4.1 Recherche et développement

#### Un élément clef du succès du Groupe

Inside Secure investit des moyens importants dans sa recherche et développement, facteur clef de son succès, afin de créer de nouveaux produits, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, de développer et

améliorer ses logiciels et ses composants de propriété intellectuelle, et ce tout en en perfectionnant leur sécurité.

Au 31 décembre 2016, 90 de ses salariés (concepteurs de composants de propriété intellectuelle, développeurs de logiciels embarqués et d'applications, ingénieurs sécurité, ingénieurs d'intégration et de test, principalement) travaillent en recherche et développement, soit environ 57 % de l'effectif total du Groupe. Ils sont basés principalement à Vught (Pays-Bas), Amsterdam (Pays-Bas), Glasgow (Ecosse), Helsinki (Finlande) et à Meyreuil (région d'Aix-en-Provence, France).

Les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 15 257 milliers de dollars en 2016 (contre 10 646 milliers de dollars en 2015). En 2016, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 31% de son chiffre d'affaires consolidé (contre 40% en 2015).

# Les technologies du Groupe

Le cœur technologique d'Inside Secure est composé des principaux domaines suivants :

- Le développement de composants de propriété intellectuelle (« silicon IP ») : la conception, la sécurité et la cryptographie pour des composants simples ou plus sophistiqués ayant vocation à devenir, à un stade ultérieur, des éléments complets de sécurité embarqués, et être intégrés au sein des systèmes sur puces (« SoC ») ou des circuits intégrés types ASIC de ses clients ;
- Le développement logiciel : le développement de piles logicielles et d'applications embarquées ; le développement d'outils pour la conception de logiciels pour les plateformes mobiles et connectées, ainsi que de « boîtes à outils » de protection de logiciels

D'un point de vue fonctionnel, le cœur d'expertise du Groupe porte sur le domaines des composants de propriété intellectuelle sécurisés devant être intégrés au sein des puces SoC ou des circuits intégrés ASIC de ses clients, ainsi que sur celui des logiciels de sécurité permettant de sécuriser les transactions, les contenus, les applications et les communications de ses clients.

Inside Secure développe une large gamme de logiciels et d'outils logiciels fondés sur des standards pour la gestion des droits numériques (« DRM ») destinés, côté serveurs, aux opérateurs mobiles, fournisseurs de services et intégrateurs de plates-formes, et, côté clients, aux fabricants d'appareils grand public, fabricants de semi-conducteurs et de logiciels applicatifs et intégrateurs de plates-formes. Cela comprend également des outils logiciels de sécurité ainsi que de la propriété intellectuelle pour la conception de semi-conducteurs et des processeurs de sécurité pour la sécurité sur les mobiles et les réseaux. Inside Secure est aussi spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable (« Offuscation ») et de logiciels de sécurité spécialisés dans le cryptage. A titre d'exemple, la ligne de produits destinée à la protection des applications offre un niveau de protection élevé des fonctions de paiement et a vocation à sécuriser l'échange de données en s'appuyant sur une infrastructure exclusivement logicielle. Ces solutions protègent les données statiques, en transit ou dynamiques, dotent les applications critiques de fonctions de confidentialité des communications, de protection par clé de cryptage et de sécurité des données, et sont de nature à répondre aux besoins croissants de sécurité des grandes sociétés.

Le Groupe possède de nombreux droits de propriété intellectuelle et s'attache à les protéger activement auprès des offices ou juridictions concernés (voir les sections 11.2.2 à 11.2.5 du Document de Référence pour plus de détails). Le Groupe utilise également des droits de propriété intellectuelle de tiers, de même qu'il partage sa technologie avec des tiers par le biais de licences (voir section 11.2.1 du Document de Référence).

L'offre logicielle de la Société s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- les solutions logicielles embarquées
- les applications embarquées
- les outils de développement logiciel pour les plateformes mobiles et PC
- les outils de protection des logiciels.

Les logiciels d'Inside Secure, et en particulier leur code source (l'ensemble des instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) sont protégés non seulement au titre du droit d'auteur, mais également via les dispositions relatives au secret des affaires, en sus de la protection, dans la mesure du possible et en fonction de considérations stratégiques, par des brevets.

La plupart des logiciels du Groupe sont développés en interne, par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions ou suivant les instructions du Groupe, et appartiennent de ce fait, à ce dernier. Dès lors, Inside Secure est propriétaire de ces logiciels. De façon marginale, la Société peut externaliser certains travaux de développement à des spécialistes tiers, tout en conservant la propriété intellectuelle des logiciels développés.

D'autres logiciels ont pu faire l'objet d'acquisitions par Inside Secure, tels que des logiciels de sécurité (i) à base d'algorithmes d'encryption, lors du rachat de l'activité ESS ou (ii) spécialisés dans le cryptage, lors de l'acquisition de la société Metaforic.

Lorsqu'ils sont commercialisés, les logiciels du Groupe sont distribués via des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels (par opposition à un droit de propriété). Ces contrats contiennent notamment des dispositions de nature à réserver la propriété du Groupe sur ses logiciels ainsi qu'à en protéger en particulier la confidentialité.

#### 5. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe – Perspectives d'avenir

La transformation stratégique, le recentrage des activités et la réduction des coûts opérationnels ont permis au Groupe d'afficher des résultats bénéficiaires¹ en 2016. En 2017, la stratégie de la société continuera de s'articuler autour de trois axes : (i) continuer à développer les revenus des nouvelles licences, (ii) maintenir une solide discipline sur les dépenses d'exploitation et (ii) continuer à être profitable¹ sur son activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité². La société entend assurer une croissance organique durable à long terme, potentiellement renforcée par des acquisitions, dans le but d'enrichir encore son offre de solutions de sécurité et de renforcer ainsi sa position auprès de sa clientèle de base.

A l'occasion de la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey le 20 septembre 2016, Inside Secure a reçu 2 000 milliers de francs suisses en numéraire ainsi que des obligations remboursables en actions de la société WISeKey, cotée à la bourse de Zürich, pour un montant de 11 000 milliers de francs suisses. En janvier 2017, la Société a commencé à procéder à la conversion des obligations en vue de céder progressivement les actions résultant de la conversion. La Société estime que sa trésorerie

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au niveau de l'EBITDA et du résultat opérationnel ajusté.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> i.e. sans compter les revenus additionnels potentiels issus des brevets NFC de la société.

devrait encore augmenter en 2017 en conséquence de la monétisation des obligations remboursables en actions.

### 6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Le 20 avril 2017, Inside Secure a publié son chiffre d'affaires pour le premier trimestre clos le 31 mars 2017.

(en milliers de dollars)	T1-2017	T1-2016	T1 2017 ws. T1 2016
Licences	2 151	1 326	62%
Royalties	3 415	3 404	0%
Maintenance, accords de développement et autres	1 379	1 408	-2%
Chiffre d'affaires logiciels et licences de technologies	6 944	6 138	13%
Non alloué (*)		1 290	
Chiffre d'affaires consolidé	6 944	7 428	-7%

<sup>(\*)</sup> Correspond à des revenus nets non récurrents, en particulier de licences de brevets

#### Logiciels et licences de technologies de sécurité

Le chiffre d'affaires des activités cœur de logiciels et de licences technologies de sécurité s'est élevé à 6,9 millions de dollars au T1 2017, en hausse de 13% par rapport au T1 2016.

Le chiffre d'affaires des nouvelles licences ont connu une forte progression de 62% par rapport au T1 2016, à 2,2 millions de dollars au T1 2017.

Inside Secure a continué à investir et à signer de nouveaux contrats dans le domaine d'IoT (Internet des objets), et notamment une nouvelle licence dans le domaine de la maison connectée avec un client existant de la société. Inside Secure conserve également une position de leader sur les marchés en forte croissance du Cloud et du stockage de données grâce à son produit MACSec 400 Gbps le plus avancé du marché. MACSec est une norme de sécurité essentielle pour la confidentialité et l'intégrité des données dans le Cloud.

Par ailleurs, Inside Secure a continué à développer sa position de leader dans la protection de contenus, en introduisant une nouvelle solution pour répondre aux exigences de sécurité plus élevées des studios d'Hollywood pour les films à l'affiche et de très haute définition (UHD) disponibles légalement sur internet en « over the top »<sup>1</sup>.

Dans le domaine de la protection des applications, Inside Secure continue de se concentrer sur les services bancaires mobiles et le paiement mobile, à fort potentiel<sup>2</sup>. La société connait un momentum favorable dans ce domaine collaborant avec de nouvelles banques aux Etats-Unis et en Europe. Inside Secure a annoncé au cours du premier trimestre 2017 que sa plate-forme logicielle de paiement URPay HCE était la première à obtenir une certification tant fonctionnelle que sécuritaire de MasterCard et Visa.

<sup>1</sup> over-the-top service ou OTT (ou offre hors du fournisseur d'accès à l'internet) est un service par contoumement, de livraison d'audio, de vidéo et d'autres médias sur Internet sans la participation d'un opérateur de réseau traditionnel (comme une compagnie de câble, de téléphone ou de satellite) dans le contrôle ou la distribution du contenu.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Juniper Research estime (communiqué du 11 avril 2017) que le nombre d'utilisateurs de solutions de paiement mobile dépasserait 150 millions d'ici la fin de l'année 2017 et qu'au moins 194 banques avaient déjà introduit des services de paiement sans contact, y compris Apple Pay, Samsung Pay et Android Pay, à fin 2016.

Les revenus de royalties sont restés stables au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 à 3,4 millions de dollars. Comme annoncé en février 2017, le montant des royalties du T1 2017 s'inscrit en baisse par rapport au T4 2016, période durant laquelle la société avait enregistré un niveau exceptionnellement élevé de royalties, en particulier en provenance d'un client américain historique de la ligne de produits licence de technologies de sécurité.

Les revenus de contrats de maintenance et d'accords de développement sont restés stables au T1 2017 par rapport au T1 2016 à 1,4 million de dollars, conformément aux attentes de la société.

# Chiffre d'affaires consolidé (IFRS)

Le chiffre d'affaires consolidé a atteint 6,9 millions de dollars au T1 2017, en légère baisse par rapport au T1 2016, en raison de l'absence durant le T1 2017 de revenu de licences de brevets NFC (la licence de brevets NFC signée par France Brevets avec Sony ayant généré 1,3 million de dollars au T1 2016), et malgré la forte progression des nouvelles licences de l'activité stratégique de logiciels.

# 7. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code de la Société s'élève à 2 406 euros au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### 8. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la Société s'élevant à 21 072 848 euros au compte de report à nouveau, et de ramener ainsi le solde débiteur à 131 461 milliers d'euros.

#### 9. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

# 10. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires - Délais de paiement des fournisseurs

Le poste « dettes » (y compris les comptes de régularisation) s'élève à la somme de 14 271 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (contre 47 741 milliers d'euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2016
Emprunts et dettes financières diverses	693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 862
Dettes fiscales et sociales	4 847
Autres dettes	3 561
Produits constatés d'avance	2 308

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société à la date de clôture des deux derniers exercices écoulés en fonction de leurs dates d'échéances respectives, En vertu des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce.

# Exercice clos le 31 décembre 2016

# Dettes à échoir au 31 décembre 2016

30 jours maximum à compter de la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de services	60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture	Délai supérieur	Solde total
675 471 €	20 664 €	0 €	696 136 €

# Dettes échues au 31 décembre 2016

30 jours maximum à compter de la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de services	60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture	Délai supérieur	Solde total
165 911 €	152 435 €	257 930 €	576 276 €

# Exercice clos le 31 décembre 2015

# Dettes à échoir au 31 décembre 2015

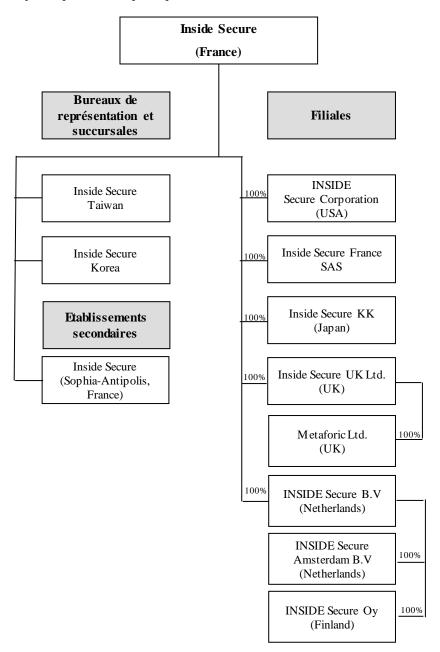
30 jours maximum à compter de la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de services	60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture	Délai supérieur	Solde total
1 581 312€	140 035 €	0 €	1 721 347€

# Dettes échues au 31 décembre 2015

30 jours maximum à compter de la date de réception de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de services	60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture	Délai supérieur	Solde total
666 620€	59 585 €	1 228 836 €	1 955 040 €

# 11. Etats des prises de participations et/ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France

L'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



Inside Secure est la société mère du Groupe et sa principale société opérationnelle ; elle détient la majeure partie des actifs du Groupe (et notamment les brevets et technologies, les contrats clients, l'essentiel de la trésorerie) et concentre l'essentiel des flux opérationnels liés à son activité (dont pratiquement l'intégralité de la facturation aux clients du Groupe) ; ses filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à la Société mère (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs).

Les principaux éléments patrimoniaux des sociétés du Groupe se résument ainsi (en milliers de dollars et selon les normes IFRS) :

Valeurs en consolidation au 31 décembre 2016	Inside Secure UK Ltd.	Filiales "ESS" (*)	Metaforic UK Ltd.	Autres filiales	Inside Secure	Total consolidé
en milliers de dollars						
Actif immobilisé	147	65	2 538	38	5 270	8 058
Trésorerie au bilan	386	575	1 226	522	24 372	27 081
Stocks	-	-	-	-	65	65
Fournisseurs et dettes rattachée	es 574	1 189	950	1 203	7 609	11 524

<sup>(\*)</sup> Inside Secure B.V., Inside Secure Amsterdam B.V. et Inside Secure Oy

Les activités du Groupe sont décrites au point 1 ci-dessus et les activités des sociétés du Groupe sont décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait les filiales suivantes :

- Inside Secure Corporation (San Jose, Californie, Etats-Unis) est une filiale à 100% de la Société. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale comptait 13 employés.
- Inside Secure UK Ltd. (Londres, Royaume-Uni, anciennement Vault-IC UK Ltd.) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales, réalisées à partir de son site unique de Glasgow (Ecosse) sont la recherche et le développement de produits. Elle comptait 19 employés.
- Inside Secure B.V. (Vught, Pays-Bas) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de blocs de propriété intellectuelle destinés à la conception de processeurs de sécurité. Cette filiale a été acquise par la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité ESS le 1<sup>er</sup> décembre 2012. Cette filiale comptait 27 employés.
- Inside Secure Amsterdam B.V. (Amsterdam, Pays-Bas) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale comptait 10 employés.
- Inside Secure Oy (Helsinki, Finlande) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale comptait 28 employés.
- Inside Secure K.K (Tokyo, Japon) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société consécutivement à l'acquisition de l'activité ESS. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale comptait 4 employés.
- Inside Secure France SAS (Aix-en-Provence, France) est une filiale à 100% de la Société.
   Cette filiale a été créée par la Société en décembre 2012; elle n'a pas d'activité commerciale à ce stade et ne comptait aucun employé.
- Metaforic Ltd. (Glasgow, Royaume-Uni) est une filiale à 100% d'Inside Secure UK Ltd.
   Cette filiale a été acquise le 5 avril 2014. Ses activités principales sont la recherche et développement, le marketing et la vente de logiciels. Cette filiale comptait 12 employés.

Le 20 septembre 2016, la Société a cédé la totalité des actions composant le capital de ses filiales Vault-IC France SAS et Inside Secure Asia Pte. Ltd. (Singapour) dans le cadre de la cession de son activité semi-conducteurs à la société WISeKey.

Dans le cadre de la simplification de l'organisation et de la structure du Groupe :

- la société Metaforic Inc. (Etats-Unis), qui n'avait plus d'activité, a été liquidée en décembre 2016, et
- la société Metaforic Ltd. (Ecosse) a vu ses actifs et son personnel transférés à Inside Secure UK Ltd. au 1<sup>er</sup> mars 2017 et sa technologie et ses brevets cédés à Inside Secure S.A.; la société qui n'a plus d'activité sera dissoute en 2017.

#### 12. Activités des filiales et sociétés contrôlées

Nous vous invitons à vous reporter aux sections 1 et 11 du présent rapport.

# 13. Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions- Risque lié à la volatilité de cours de l'action

#### Répartition du capital

	Situation au 31 décembre 2015		Situation au 3	1 décembre 2016
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Membres du directoire	210 551	0.61%	448 600	1,04%
Amedeo D'Angelo (président)	0	0,00%	309 000	0,72%
Richard Vacher Detournière	112 582	0,32%	139 600	0,32%
Membres du conseil de				
surveillance	2 042	0,01%	6 242	0,01%
Patrick Schwager Jones (président)	4	0,00%	4	0,00%
Jean Schmitt (vice- président)	2 034	0,01%	2 034	0,00%
Alex Brabers	4	0,00%	4	0,00%
Muriel Barnéoud	0	0,00%	0	0,00%
Catherine Blanchet	-	-	4 200	0,01%
GIMV	4 254 171	12,23%	5 275 167	12,23%
Jolt Capital	-	-	3 757 413	8,71%
Bpifrance Participations	2 423 991	6,97%	2 423 991	5,62%
Autres actionnaires	24 424 690	80,14%	31 215 586	72,38%
Total	34 771 348	100,00%	43 126 999	100,00%

#### Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 8 juin 2016 a autorisé le directoire à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation a remplacé l'autorisation ayant le même objet consentie le 3 juin 2015, les conditions définies par cette dernière étant identiques à celles consenties le 8 juin 2016.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

 nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;

- objectifs des rachats d'actions :
  - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
  - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
  - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
  - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission): 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2016

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2016,

- 1 453 658 actions ont été achetées au cours moyen en 1,32062 euros, et
- 1 425 042 actions ont été vendues au cours moyen de 1,36003 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2016

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2016, le solde du contrat de liquidité était de 70 902 actions au 31 décembre 2016. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 172 791,16 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2016, soit 2,51 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

#### Risques liés à la volatilité du cours de l'action de la Société

Nous vous invitons à vous reporter à la section 4.5 « *Risques financiers* » figurant dans le chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Déférence.

#### 14. Etat de la participation des salariés au capital social

A la date d'établissement du présent rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé dans le passé à plusieurs attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment section 21.1.4 "*Capital potentiel*" du Document de Référence).

Au 31 décembre 2016, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le

cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et celles détenues en application de l'article L. 225-197 du code de commerce, c'est-à-dire les actions gratuites attribuées après la publication de la loi dite Macron) était de 0. Il est précisé que les actions gratuites attribuées après la publication de la loi Macron sont en cours d'acquisition à la date du présent rapport.

# 15. Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions gratuites d'actions

Nous vous invitons à vous reporter aux rapports du directoire sur les attributions d'options et d'actions gratuites qui ont été mis à votre disposition ainsi qu'au chapitre 21 « *Informations complémentaires* » du Document de Référence.

# 16. Conventions et engagements réglementés relevant des articles L.225-86 et L.225-88 à L.225-90.1 du Code de commerce

L'assemblée générale des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, sera appelée également à statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-86, des articles L.225-88 à L. 225-90 et de l'article L. 225-90-1 du code de commerce, sur les conventions et engagements de la Société qui y sont visés. A ce titre, nous rappelons que les engagements concernant Monsieur Richard Vacher Detournière, ont été ajustés par le conseil de surveillance lors de sa séance du 26 juillet 2016 (cf. section 17 ci-après).

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés a été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

Aucune autre convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-86 et L.225-88 à L.225-90.1 du code de commerce n'a été conclue, au cours de l'exercice 2016, ainsi que depuis la clôture dudit exercice.

# 17. Informations relatives aux mandataires sociaux : liste des mandats et fonctions – Rémunérations et avantages de toutes natures – Montant de jetons de présence

Membres du directoire et membres du conseil de surveillance<sup>1</sup>

# Membres du directoire

		Fonction opérationnelle	
<u>Nom</u>	<u>Mandat</u>	et autres mandats	Dates de mandat
		exercés dans le Groupe	
Amedeo	président du	- Inside Secure S.A. (France) -	Première nomination : 29 septembre 2015
D'Angelo	directoire	président du directoire	
		- Inside Secure Corp. (Etats-Unis) -	Date d'échéance du mandat : à l'issue de
		président du conseil	l'assemblée appelée à statuer sur les
		d'administration	comptes de l'exercice clos le 31 décembre
			2018
Richard	membre du	- Inside Secure S.A. (France) -	Première nomination : 2 octobre 2008
Vacher	directoire	membre du directoire, directeur	Date du dernier renouvellement : 3 juin
Detournière		général et directeur financier	2015
		- Inside Secure France S.A.S. –	Date d'échéance du mandat : à l'issue de
		directeur général	l'assemblée appelée à statuer sur les
		- Inside Secure UK Ltd (Royaume-	comptes de l'exercice clos le 31 décembre
		Uni) – administrateur	2018
		- Inside Secure K.K. (Japon) –	
		administrateur	
		- Inside Secure B.V. (Pays-Bas) - administrateur	
		- Inside Secure Amsterdam B.V.	
		(Pays-Bas) -administrateur	
		- Inside Secure Oy (Finlande) -	
		administrateur	
		- Metaforic Ltd (Royaume-Uni) -	
		administrateur	

# Membres du conseil de surveillance

<u>Nom</u>	<u>Mandat</u>	Principales fonctions exercées en dehors du Groupe	Dates de mandat
Patrick	président et	Néant	Date de nomination en qualité de membre
Schwager	membre		du conseil de surveillance :
Jones	indépendant		3 juin 2015
7057 Valley	du conseil		Date de nomination en qualité de président
Green	de		du conseil de surveillance : 3 juin 2015
Circle	surveillance		Echéance du mandat : à l'issue de
Carmel, CA			l'assemblée annuelle appelée à statuer sur
93923			les comptes de l'exercice clos le 31
Etats-Unis			décembre 2017

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les tableaux présentés dans ce chapitre sont établis en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF tel qu'il a été mis à jour en novembre 2016.

Nom	<u>Mandat</u>	Principales fonctions exercées en dehors du Groupe	Dates de mandat
Jean Schmitt 8 rue Leroux 75116 Paris	vice- président et membre indépendant du conseil de surveillance	Président de SuperJolt SAS Président de de Jolt Capital Président de Alma Learning Group	Date de nomination : 19 juin 2013 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
Alex Brabers c/o GIMV Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerp Belgique	membre du conseil de surveillance	GIMV, Chief Business Operations	Date de nomination : 26 juin 2014 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Muriel Barnéoud 183, rue Lecourbe, 75015 Paris	membre indépendant du conseil de surveillance	Directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste	Date de nomination: 26 juin 2014 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Catherine Blanchet 8 avenue Aristide Briand 78400 Chatou	membre indépendant du conseil de surveillance	Président CBL Conseil	Date de nomination: 16 décembre 2016 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# Autres mandats de membres du directoire et du conseil de surveillance

Noms	Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
	dehors du Groupe	
Amedeo D'Angelo	Linxens (France) – président du comité de surveillance Tactilis (Singapour) – président du conseil d'administration Bloompix (Italie) – administrateur Diadema (Italie) – administrateur	Intelcav (Brésil) – administrateur Intelicard (Italie) – administrateur
Richard Vacher	Provepharm Solutions (France)	Knowings (France) - administrateur
Detournière	– administrateur	
Alex Brabers	Automation (Belgique) – administrateur OTN Systems (Belgique) – administrateur Teads (Luxembourg) - administrateur Différents fonds d'investissements gérés par Gimv Festival Van Vlaanderen (Belgique) – administrateur Powerinbox (ActivePath Ltd.) (USA) – administrateur	Telenet Communications (Belgique) - administrateur Telenet Bidco (Belgique) - administrateur Incofin (Belgique) - administrateur Telenet (Belgique) (*) - administrateur I&I Leuven (Belgique) - administrateur Oree (Etats-Unis) - administrateur Easyvoyage (France) - administrateur Nomadesk (Belgique) - administrateur E VCA (Belgique) - administrateur Punch Powertrain (Belgique) - administrateur
Jean Schmitt	Fogale Interactive Technologies (Suisse) – administrateur Softonic – administrateur Greentropism (France) – administrateur Blackwood Seven (Danemark) - administrateur Skill & You (France) - administrateur	Upek/Authentec (Etats-Unis) - administrateur Comprove (Irlande) - administrateur Heptagon (Singapour)
Patrick Schwager Jones	Fluidigm Inc. (Etats-Unis) (*) - administrateur ITESoft SA (France) (*) - administrateur Adionics SA (France) – administrateur Vesta Inc. (Etats-Unis) – administrateur Talend (France) (*) – administrateur	Lattice Semiconductor Corp (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration Unwired Planet. (Etats-Unis) (*) - administrateur Novell Inc. (Etats-Unis) (*) - administrateur Mobiwire (France) - administrateur Epocrates Inc. (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration Heptagon OY (société finlandaise, siège social à Zurich), président du conseil d'administration Mobile365 (Etats-Unis) administrateur Smarttrust AB (Suède) - administrateur Dialogic Inc. (Etats-Unis) (*) - président du conseil d'administration
Muriel Barnéoud	Sofrepost (France) – administrateur	La Poste Global Mail (France), administrateur Proveance (ex SFDOC.4) (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président

Noms	Mandats actuellement en cours	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et
1401115	(exercés par la personne morale	ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale
	mandataire le cas échéant) en	mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
	dehors du Groupe	
	Fondation CNAM Abbé	La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) –
	Grégoire (France) –	représentant permanent de Docapost qui en est le
	administrateur	président
	La Banque Postale Assurances	Orsid (France) – président
	IARD - administrateur	Mediapost Holding (France) – administrateur
		Viapost (France) – administrateur
		Syntec Numérique (France) – administrateur
		Docapost IoT (France) – président
		SFDOC. B (France) – représentant permanent de
		Docapost au conseil d'administration
		SFDOC.C (France) – représentant permanent de
		Docapost au conseil d'administration Maileva (France) – représentant légal de Docapost,
		président
		Docapost BPO (France) – président
		Docapost BPO IS (France) – président du conseil
		d'administration
		CER – Docapost (France) – président
		Docapost Conseil (France) – président du conseil de surveillance
		Seres (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration
		Xange Capital (France) – représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance
		Sefas Innovation (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration
		Bretagne Routage (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d'administration
		Docapost CSP (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d'administration
		Docapost DPS (France) – président du conseil
		d'administration
Catherine Blanchet	CBL Conseil - président	
	_	
	Coheris (*) (France) – administrateur	

Les sociétés marquées d'une astérisque (\*) sont des sociétés cotées.

# Rémunérations et avantages

#### Rémunérations des mandataires sociaux

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF tel qu'il a été mis à jour en novembre 2016.

# Rémunération des membres du directoire

# Synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire $social^{(1)}$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Amedeo D'Angelo – président du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	89 445 € <sup>(2)</sup>	574 948 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Néant	339 692 €
Total	89 445 €	914 640 €

	Exercice 2015	Exercice 2016
Richard Vacher Detournière – membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	183 913 €	365 280 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles	Néant	Néant
attribuées au cours de l'exercice	ream	realit
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	53 550 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de	22 088 €	134 000 €
l'exercice	22 088 C	134 000 C
Total	206 001 €	552 830 €

<sup>1.</sup> Pascal Didier a quitté la Société le 30 décembre 2016. La rémunération qu'il a reçue au titre de sa fonction pour l'exercice 2016 s'élève à 160 376 euros. A ce montant s'ajoutent également (i) l'indemnité de départ d'un montant brut de 290 950 euros qui a été versée le 28 janvier 2017.

Le conseil de surveillance a fixé à 10% la quantité des actions, issues de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, que les membres du directoire sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. En outre, à la date du Document de Référence, aucun instrument de couverture des options de souscription d'actions et actions attribuées gratuitement n'a été mis en place par les membres du directoire.

<sup>2.</sup> Amedeo D'Angelo a été nommé président du directoire de la Société le 29 septembre 2015.

# Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social<sup>(4)</sup>

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 2015		Exerci	ce 2016
	Montants	Montants	Montants	Montants
1 514 1 (11 11	dus <sup>(1)</sup>	versés <sup>(2)</sup>	dus <sup>(1)</sup>	versés <sup>(2)</sup>
Amedeo D'Angelo – président du				
Directoire <sup>(5)</sup>				
Rémunération fixe (*)	89 445 €	89 445 €	349 498 €	349 498 €
Rémunération variable annuelle (*)	Néant	Néant	225 000 €	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle (*)	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature*	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	89 445 €	89 445 €	574 948 €	349 498 €

	Exercice 2015		Exercio	ce 2016
	Montants	Montants	Montants	Montants
	dus <sup>(1)</sup>	versés <sup>(2)</sup>	dus <sup>(1)</sup>	versés <sup>(2)</sup>
Richard Vacher Detournière – membre du				
directoire				
Rémunération fixe (*)	171 164 €	171 164 €	169 990 €	169 990 €
Rémunération variable annuelle (*) (3)	12 749 €	80 985 €	195 170 €	89 892€
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle (*)	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (*)	120€	120€	120€	120 €
Total	183 913 €	252 269 €	365 280 €	260 002 €

<sup>(1)</sup> au titre de l'exercice

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs précis et préétablis. Les parts variables de la rémunération des membres du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été déterminées par le conseil de surveillance de la Société sur proposition du comité des rémunérations selon les critères suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	Objectifs		
Amedeo D'Angelo	Un objectif de profitabilité opérationnelle (EBITDA) du Groupe sur l'exercice 2016.		
Richard Vacher Detournière	<ul> <li>(i) Un objectif financier lié à la profitabilité opérationnelle (EBITDA) du Groupe sur l'exercice 2016 à hauteur de 40%, et</li> <li>(ii) des objectifs qualitatifs (actions précises et mesurables, prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie de la Société) à hauteur de 60%.</li> </ul>		

<sup>(2)</sup> au cours de l'exercice

<sup>(3)</sup> la part variable inclut l'intéressement annuel

<sup>(4)</sup> Pascal Didier a quitté la Société le 30 décembre 2016

<sup>(5)</sup> Amedeo D'Angelo a été nommé président du directoire de la Société le 29 septembre 2015. Il a bénéficié en 2016 d'un salaire fixe annuel brut de 350 000 euros et d'une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et soumise à la réalisation d'objectifs de profitabilité au cours de l'exercice 2016.

<sup>(\*)</sup> sur une base brute avant impôts

Le niveau de réalisation attendu des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés aux dirigeants mandataires sociaux pour leur rémunération variable a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie en date de la signature du présent rapport de plan de rémunération variable pluriannuelle.

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	Contrat o	de travail		le retraite nentaire	avantage susceptib dus à rai cessatio change	nités ou es dus ou eles d'être son de la on ou du ment de etion	Indemnité à une clau concu	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Amedeo D'Angelo, président du directoire		X		X		X		X
Date début mandat : Date fin mandat :	A l'issue	29 septembre 2015 A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018					ce clos le	
Richard Vacher Detournière membre du directoire	X			X	X		X	
Date début mandat : Date fin mandat :	3 juin 2015 A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							

<sup>(1)</sup> Pascal Didier a quitté la Société le 30 décembre 2016

A l'occasion du départ de Pascal Didier le 30 décembre 2016, le conseil de surveillance a autorisé le paiement de l'indemnité de départ due à ce dernier, après avoir constaté l'atteinte des conditions de performance auxquelles son versement était conditionné. L'indemnité ressort à 290 950 euros et a été versée le 28 janvier 2017. Les termes de cette indemnité sont conformes aux dispositions fixées par le conseil de surveillance du 19 février 2013, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 et qui figurent dans le Document de Référence de 2015 de la Société. Enfin, conformément aux termes de la délibération du conseil de surveillance de 2013 susvisé, le directoire de la Société a également levé la condition de présence à laquelle était subordonnée l'acquisition des actions gratuites attribuées à Pascal Didier le 23 mars 2015. Les autres conditions, et notamment celles portant sur les conditions de cours de bourse des actions gratuites, demeurant inchangées.

Le conseil de surveillance du 26 juillet 2016 a décidé d'ajuster les termes des indemnités de départ dont bénéficie Richard Vacher Detournière.

Ce dernier est dorénavant en droit de recevoir de telles indemnités en cas :

- (i) de révocation ou de non renouvellement de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) pour une raison autre qu'une faute lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation,
- (ii) de démission pour de bonnes raisons (soit un départ à la suite d'une réduction significative de ses fonctions et responsabilités, d'une réduction de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) ou d'un changement de son lieu de travail dans un autre pays (à chaque fois, sans son accord) dans les six mois d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou

(iii) de révocation ou de démission de son mandat de membre du directoire (ou de licenciement) à la suite d'un désaccord significatif entre le conseil de surveillance et le directoire sur la stratégie portée par le directoire, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement de contrôle de la Société.

Le montant des indemnités de départ de l'intéressé sera déterminé par le conseil de surveillance de la manière suivante.

Elles seront d'un montant maximum égal au plus petit des montants suivants : (i) 250 000,00 euros et (ii) la somme de la rémunération fixe brute reçue par l'intéressé au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu et de la rémunération variable brute reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société.

Leur bénéfice sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 20%, aucune indemnité de départ ne sera versée,
- comprise entre 20% et 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à la rémunération fixe brute de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu,
- supérieure ou égale à 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% du Montant Maximum.

Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel l'intéressé aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de la rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) de l'intéressé au cours de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation, son non-renouvellement ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant. Il est par ailleurs précisé en tant que de besoin que le montant des indemnités de départ de l'intéressé ne saurait être inférieur au minimum le cas échéant prévu par la loi et la convention collective applicable.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans l'hypothèse où l'intéressé serait révoqué, licencié, non-renouvelé ou démissionnerait de son mandat social mais resterait salarié du Groupe sans réduction significative de ses fonctions, de ses responsabilités ou de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) et sans changement de son lieu de travail dans un autre pays, décidé à chaque fois sans son accord.

Les indemnités de départ seront payées dans les 30 jours du départ effectif de l'intéressé du Groupe.

En outre, l'intéressé aura le droit, dans la mesure où cela sera légalement possible et pour autant que cela n'ait pas de conséquences défavorables significatives en matière fiscale ou de charges sociales pour le Groupe, d'exercer ou de se voir attribuer immédiatement toutes les options de souscription ou d'achat d'actions, toutes les actions gratuites et tous les autres instruments d'intéressement en capital dont il bénéficie.

# Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite détaillées sous la note 25 de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant en Annexe 3 du

présent rapport, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du directoire et du conseil de surveillance.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

# Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente, à la date du présent rapport, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux (2)(3)(4)(						
	Actions gratuites en période d'acquisition (1)	Options 2007-1-F	Options juin 2014	Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits		
Amedeo D'Angelo	864 000			864 000		
Richard Vacher Detournière	131 599	64 041	36 866	232 506		
Patrick Schwager Jones				0		
Jean Schmitt				0		
Alex Brabers				0		
Muriel Barnéoud				0		
Catherine Blanchet				0		
Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits	995 599	64 041	36 866	1 096 506		

<sup>(1)</sup> Une description détaillée des termes de chacun des plans mentionnés ci-dessus figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacun des droits ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'information détaillée sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe, ou levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social, ainsi que l'information sur les actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe, ou devenues disponibles durant l'exercice, figurent en Annexe 11 du présent rapport.

#### Rémunération des membres du conseil de surveillance

L'assemblée générale du 19 juin 2013 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance à 265 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'au titre de chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a pris la décision de réduire de 20% les jetons de présence à verser à ses membres à compter du 2<sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2015. Enfin, il est à noter que lors de sa réunion du 16 décembre 2016, le conseil de surveillance a décidé de réduire à 20 000 euros les jetons de présence versés annuellement et qui seront par ailleurs réservés à trois de ses membres indépendants (Monsieur Patrick Jones et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet).

<sup>(2)</sup> Le tableau ne prend pas en compte Pascal Didier qui a quitté le Groupe le 30 décembre 2016

<sup>(3)</sup> Seules les attributions toujours valables sont décrites

<sup>(4)</sup> Les nombres d'actions et d'options tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

Les jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices 2015 et 2016 sont répartis de la façon décrite dans le tableau n°3 ci-dessous.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2015	Montants versés au titre de l'exercice 2016		
Patrick Schwager Jones				
Jetons de présence	42 500 €	40 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Jean Schmitt				
Jetons de présence	25 500 €	24 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Alex Brabers				
Jetons de présence	29 750 €	28 000€		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Glenn Collinson <sup>(1)</sup>				
Jetons de présence	34 000 €	32 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Joëlle Toledano <sup>(2)</sup>				
Jetons de présence	25 500 €	18 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Bpifrance <sup>(3)</sup>				
Jetons de présence	29 750 €	21 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Muriel Barnéoud				
Jetons de présence	21 250 €	20 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Catherine Blanchet <sup>(4)</sup>				
Jetons de présence	Néant	5 000 €		
Autres rémunérations	Néant	Néant		
Total	208 250 €	188 000 €		

<sup>(1)</sup> Glenn Collinson a démissionné du conseil de surveillance le 19 octobre 2016

<sup>(2)</sup> Joëlle Toledano a démissionné du conseil de surveillance le 18 octobre 2016

<sup>(3)</sup> Bpifrance Participations a démissionné du conseil de surveillance le 16 décembre 2016

<sup>(4)</sup> Catherine Blanchet est membre du conseil de surveillance depuis le 16 décembre 2016

# 18. Opérations de plus de 5 000 euros sur les titres de la Société réalisées par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier au cours de l'exercice écoulé

Les opérations suivantes, qui figurent sur le site de l'AMF, ont été déclarées par les intéressés :

Déclarant	Instrument	Nature	Nombre	Montant des
	financier	l'opération	d'opérations	opérations
				(en euros)
Bpifrance Participations	Droits préférentiels	Cession	1	41 814
	de souscription			
Amedeo D'Angelo	Actions	Souscription <sup>(1)</sup>	1	191 580
Richard Vacher Detournière	Actions	Souscription <sup>(1)</sup>	1	16 751
Pascal Didier	Actions	Souscription <sup>(1)</sup>	1	23 514

<sup>(1)</sup> Souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'avril 2016.

# 19. Informations requises par l'article L. 225-100-3 du code de commerce

Structure du capital de la Société

	Situation au 31 décembre 2016				
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote		
GIMV	5 275 167	12,23%	12,25%		
Jolt Capital	3 757 413	8,71%	8,73%		
Bpifrance Participations	2 423 991	5,62%	5,63%		
Membres du directoire	448 600	1,04%	1,04%		
Autocontrôle	70 902	0,16%	0,00%		
Autres actionnaires	31 150 926	72,23%	72,35%		
Total	43 126 999 100,00% 100,00%				

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

<u>Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce</u>

Voir section « Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions » ci-dessus.

<u>Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-</u>
<u>ci</u>

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

#### Pouvoirs du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 8 juin 2016 a autorisé le directoire à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions et en vue des objectifs décrits à la section 13 du présent rapport.

A cet égard, il est rappelé que la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros. L'activité du contrat de liquidité durant l'année 2016 est décrite à la section 13 du présent rapport.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Il est par ailleurs précisé que deux des trois contrats mentionnés à la section 18.7.9 du document de référence de l'année 2015 (Core License agreement entre Atmel Corp et la Société du 30 septembre 2010 et Patent Licence Agreement entre Atmel Corp et Cryptography Research, Inc. en date du 12 août 2009) ont été transférés, avec l'accord des cocontractants, dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs d'Inside Secure à WISeKey en septembre 2016.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Voir la section 17 ci-dessus.

#### 20. Informations sociales et environnementales

Se reporter à la section 8.2 « *Informations RSE (Grenelle II)* » du Document de Référence. Les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées ont fait l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant figurant en Annexe 9 du présent rapport.

21	7D 11		/ 1/ /		•		•
21.	<b>Tableaux</b>	des	resultats	des	cina	derniers	exercices

Les tableaux des résultats des cinq derniers exercices du Groupe et de la Société figurent en Annexe 1 au présent rapport.

22. Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au directoire en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé

Le tableau récapitulatif des délégations consenties au directoire en matière d'augmentation de capital de capital figure en Annexe 2 du présent rapport.

23. Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Le rapport du président du conseil de surveillance figure en Annexe 7 du présent rapport. Ce rapport a fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes figurant en Annexe 8 du présent rapport.

24. Rapport du conseil de surveillance établi en application des dispositions de l'article L. 225-82-1 du code de commerce

Le rapport du conseil de surveillance établi en application des dispositions de l'article L. 225-82-1 du code de commerce figure en Annexe 10 du présent rapport.

Le directoire

Annexe 1
Tableaux des résultats des cinq derniers exercices du Groupe

NATURE DES INDICATIONS		<b>2012</b> (dollars)	2013 (dollars)	<b>2014</b> (dollars)	<b>2015</b> (*) (dollars)	<b>2016</b> (*) (dollars)
<ul> <li>I. Situation financière en fin d'exercice :</li> <li>a) Capital social</li> <li>b) Nombre des actions émises</li> <li>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</li> </ul>		17.822.000 31.586.909 0	17.822.000 33.993.562 0	18.020.000 34.328.848 0	18.218.000 34.771.348 0	22.023.200 43.126.999 0
<ul> <li>II. Résultat global des opérations effectives</li> <li>a) Chiffre d'affaires hors taxes</li> <li>b) Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et</li> <li>c) (Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherc</li> <li>d) Bénéfices (perte) après impôts, amortissement e</li> <li>e) Montant des bénéfices distribués</li> <li>III. Résultat des opérations réduit à une seule action :</li> </ul>	he provisions	122.047.000 (27.335.000) (51.000) (37.485.000) 0	154.623.000 (3.783.000) (584.000) (27.560.000)	125.362.000 8.908.000 (1.229.000) (5.022.000)	26.919.500 (8.068.791) 1.187.000 (19.650.000)	49.944.000 6.514.556 361.000 (265.000) 0
<ul> <li>a) Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortis provisions</li> <li>b) Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et</li> <li>c) Dividende versé à chaque action</li> </ul>		(0,87) (1,19) 0	(0,13) (0,81) 0	0,22 (0,15) 0	(0,23) (0,57) 0	(0,15) (0,01) 0
<ul> <li>IV. Personnel:</li> <li>a) Nombre de salariés</li> <li>b) Montant de la masse salariale</li> <li>c) Montant des sommes versées au titre des avanta (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)</li> </ul>	ges sociaux	460 33.715.000 11.697.000	367 38.389.000 15.527.000	346 36.185.000 14.437.000	291 13.884.962 4.582.000	158 16.694.000 4.660.000

(\*)Conformément à la décision d'Inside Secure en mai 2016 de se désengager de l'activité semi-conducteurs et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies » et sont donc exclus du chiffre d'affaires, de la marge brute ajustée, du résultat opérationnel ajusté et de l'EBITDA de l'année 2016. Dans ce contexte, les résultats des activités poursuivies se composent de ceux de l'activité de logiciels et de licence d'éléments propriété intellectuelle, du programme de licence de brevets NFC et des dépenses corporate qui n'ont pas vocation à être transférées ou arrêtées à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs (majoritairement des frais généraux et administratifs et de façon plus marginale des dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement). Les résultats de 2015 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2016. Les résultats antérieurs n'ont en revanche pas été retraités.

Annexe 1 (suite)
Tableaux des résultats des cinq derniers exercices de la Société

	NATURE DES INDICATIONS	<b>2012</b> (euros)	<b>2013</b> (euros)	<b>2014</b> (euros)	<b>2015</b> (euros)	<b>2016</b> (euros)
I Situa	ution financière en fin d'exercice :					
, ·	Capital social	13.597.425	13.597.425	13.731.539	13.908.539	17.250.799
a) b)	Nombre des actions émises	33.993.562	33.993.562	34.328.848	34.771.348	43.126.999
0)	Nomore des actions emises	33.993.302	33.993.302	34.328.848	34.771.340	43.120.999
c)	Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
,	global des opérations effectives					
a)	Chiffre d'affaires hors taxes	94.694.878	115.953.922	94.457.536	60.560.504	74.602.569
b)	Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et provisions	(28.523.382)	(10.896.000)	7.176.000	(-15.584.818)	32.080.928)
c)	(Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherche	4.352.714	4.509.661	2.628.833	3.055.105	375.408
d)	Bénéfices (perte) après impôts, amortissement et provisions	(32.311.382)	(23.854.000)	(2.102.000)	(33.871.023)	21.072.848
e)	Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III. Résultat	des opérations réduit à une seule action :					
a)	Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortissements et	(0,84)	(0,32)	0,21	(0,45)	0,74
provisions	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		, ,			·
b)	Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et provisions	(0,95)	(0,70)	(0,06)	(0,97)	(0,49)
c)	Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personne	<u>=</u>					
a)	Nombre de salariés	180	143	118	101	37
b)	Montant de la masse salariale	11.088.529	11.014.293	9.896.927	8.610.799	7.590.596
c)	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5.505.069	5.471.209	4.649.909	4.062.921	3.202.025
(sécurité soc	iale, œuvres sociales, etc)					

## Annexe 2

Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au directoire en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé

Les délégations et autorisations consenties au directoire par les assemblées générales des 3 juin 2015 et 8 juin 2016, en cours de validité à la date du présent rapport, sont synthétisées ci-dessous, étant précisé qu'avant de les utiliser, le directoire devra en soumettre le principe au conseil de surveillance :

Dálágations et autorisections gonsonties par l'assemblée	<u>Durée de validité</u>	Montant nominal maximum (en euros)	Montant nominal maximum commun (en euros)	Date et modalités d'utilisation par le directoire
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 3 juin 2015				
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois à compter du 3 juin 2015	5 500 000		Le 29 mars 2016 le diretoire a décidé de procéder à une augmentation d'un montant nominal de 3.338.047,20 euros, par l'émission, au prix de 0,62 euros l'une, de 8.345.118 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,40 euro l'une. Cette augmentation de capital a été définitivement réalisée le 26 avril 2016
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 746 300		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 746 300, dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	6 800 000	Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations	26 mois à compter du 3 juin 2015	dans la limite de 15% de l'émission initiale		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 746 300		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois à compter du 3 juin 2015	dans la limite de 10% du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée		Néant
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, par émission et attribution d'actions gratuites ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par emploi conjoint de ces deux procédés	26 mois à compter du 3 juin 2015	2 000 000		Néant
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 8 juin 2016				
Autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois à compter du 8 juin 2016	dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois		Néant
Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois à compter du 8 juin 2016	2 781 700		Néant

## Annexe 3 Etats financiers consolidés du Groupe Inside Secure au 31 décembre 2016

## Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 2015 (*)	e 31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	7	26 920	49 944
Coût des ventes		(11 935)	(8 951)
Marge brute		14 985	40 993
Frais de recherche et développement	28	(10 646)	(15 257)
Frais commerciaux et de marketing		(10 657)	(11 348)
Frais généraux et administratifs		(9 781)	(8 058)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	29	(2 407)	(4 216)
Résultat opérationnel		(18 507)	2 114
Produits / (charges) financiers, nets	32	(808)	(684)
Résultat avant impôts		(19 315)	1 430
Produit / (charge) d'impôts sur le résultat	33	(335)	(1 695)
Résultat net des activités poursuivies		(19 650)	(265)
Résultat net des activités non poursuivies	35	(24 933)	12 609
Résultat net consolidé		(44 583)	12 344
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		(44 583)	12 344
Intérêts non contrôlés		-	-
Résultat par action :	34		
Résultat net par action		(1,29)	0,30
Résultat net dilué par action		(1,29)	0,30
Résultat net des activités poursuivies par action		(0,57)	(0,01)
Résultat net dilué des activités poursuivies par ac	etion	(0,57)	(0,01)
Résultat net des activités non poursuivies par act	ion	(0,72)	0,31
Résultat net dilué des activités non poursuivies p	ar action	(0,72)	0,31

<sup>(\*)</sup> Le résultat net de l'activité semi-conducteurs non poursuivie (voir note 1), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

## Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31	décembre
	2015	2016
Résultat net consolidé	(44 583)	12 344
Pertes actuarielles sur engagements de retraite - activités poursuivie	72	(98)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite - activités non poursuivie	179	(244)
Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	252	(342)
Couverture des flux de trésorerie (uniquement activité poursuivie)	695	(68)
Différences de conversion activités poursuivie	(407)	(3 890)
Différences de conversion activités non poursuivie	752	970
Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat	1 040	(2 988)
Autres éléments du résultat global	1 292	(3 330)
Total du résultat global	(43 291)	9 014
Résultat global revenant aux		
Actionnaires de la Société	(43 291)	9 014
Intérêts non contrôlant	-	-
Total du résultat global	(43 291)	9 014

## Bilan Consolidé – Actif

		31 décembre	31 décembre
En milliers de dollars	Note	2015	2016
Goodwill	8	20 873	18 773
Immobilisations incorporelles	9	15 760	6 534
Immobilisations corporelles	10	1 744	1 523
Autres actifs non courants	16	19 022	5 361
Total des actifs non courants		57 399	32 191
Stocks	13	7 943	65
Clients et comptes rattachés	14	8 282	8 630
Obligations remboursables en actions	15	-	11 648
Autres actifs courants	16	12 765	4 845
Instruments financiers dérivés actifs	12	275	90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	16 434	27 081
Total des actifs courants		45 699	52 358
Total de l'actif		103 097	84 549

## Bilan Consolidé – Passif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2016
En minners de donars	Note	2013	2010
Capital	18	18 218	22 023
Primes d'émission	18	226 518	228 029
Autres réserves	20	15 250	12 493
Report à nouveau	20	(166 635)	(211 218)
Résultat		(44 583)	12 344
Capitaux propres part du Groupe		48 767	63 670
Intérêts non contrôlés		-	-
Total des capitaux propres		48 767	63 670
Passif sur accord de licence et activités transférées - Part long terme	22	1 907	-
Dettes financières - Part long terme	23	11 806	128
Avances remboursables	24	5 056	-
Engagements de retraite	25	993	336
Total des passifs non courants		19 762	465
Passif sur accord de licence et activités transférées-Part court terme	22	6 486	-
Instruments dérivés passifs	12	324	193
Fournisseurs et dettes rattachées	21	17 232	11 524
Dettes financières - Part court terme	23	6 558	670
Provisions pour autres passifs	26	689	4 308
Produits constatés d'avance	27	3 278	3 719
Total des passifs courants		34 568	20 414
Total du passif		54 330	20 879
Total du passif et des capitaux propres		103 097	84 549

# Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars	Part du Groupe						
	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat	Total	Intérêts non contrôlés ca	Total des apitaux propres
Au 1er janvier 2015	18 020	225 820	13 494	(166 635)	90 699	-	90 699
Résultat de l'exercice	-	-	-	(44 583)	(44 583)	-	(44 583)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-	252	-	252	-	252
Juste valeur des instruments dérivés	-	-	695	-	695	-	695
Différences de conversion	-	-	345	-	345	-	345
Total des autres éléments du résultat global	-	-	1 292	(44 583)	(43 292)	-	(43 292)
Plans d'actionnariat salarié							
Paiements fondés sur des actions	-	-	478	-	478	-	478
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive	10				10		10
d'actions	18	-	=	-	18	-	18
Opérations sur capital	180	698	(42)	-	835	-	835
Ligne de financement en fonds propres (note 16)			(43)	-		-	
Actions propres	=	-	29	-	29	-	29
Au 31 décembre 2015	18 218	226 518	15 250	(211 218)	48 767	-	48 767
Au 1er janvier 2016	18 218	226 518	15 250	(211 218)	48 767	-	48 767
Résultat de l'exercice	-	-	-	12 344	12 344	-	12 344
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-	(342)	-	(342)	-	(342)
Juste valeur des instruments dérivés	-	-	(68)	-	(68)	-	(68)
Différences de conversion	-	-	(2 921)	_ <b></b>	(2 921)	-	(2 921)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	(3 331)	12 344	9 013	-	9 013
Plans d'actionnariat salarié							
Paiements fondés sur des actions	-	-	627	=	627	-	627
Souscription de BSA	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive							
d'actions	5	-	=	=	5	-	5
Opérations sur capital (Note 18)	3 800	1 511	-	-	5 311	-	5 311
Ligne de financement en fonds propres (note 18)	-	-	-	-	-	-	_
Actions propres	-	-	(53)	-	(53)	-	(53)
Au 31 décembre 2016	22 023	228 029	12 493	(198 874)	63 670	-	63 670

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers de dollars Exercice clos le

EM HIMTERS DE GOMARS	Exercice clos le		cios ie
	Notes	31 décembre 2015 (*)	31 décembre 2016
Résultat net des activités poursuivies		(19 650)	(265)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :		(== ===)	(===)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10	1 097	1 189
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	10 590	3 997
(Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes	14	(311)	(136)
Résultat financier		808	684
Résultat sur cessions d'actifs		617	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		478	627
Variations de la provision pour engagements de retraite		(104)	(793)
Charge d'impôts sur le résultat	26	335	1 694 828
Variations des provisions pour risques Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par les activités poursuivies	26	(26) ( <b>6 166</b> )	7 <b>824</b>
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par les activités non poursuivies		(11 110)	(3 766)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement		(17 276)	4 058
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	13	58	41
Clients et comptes rattachés	14	3 197	(1 557)
Autres créances	16	570	(194)
Crédit d'impôt recherche et subventions	15	(3 405)	(2 918)
Fournisseurs et dettes rattachées	16	1 081	1 160
Autres dettes	16	(3 177)	(1 911)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement		(3177)	(1 )11)
des activités non poursuivies	35	(6 097)	6
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de			
roulement		(7 773)	(5 373)
Flux de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité		(25 049)	(1 315)
Intérêts reçus / (payés)		(32)	(95)
Impôts sur le résultat payés		(18)	(194)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité		(25 099)	(1 604)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise		(225)	-
Cession (acquisition) de titres de participation mis en équivalence	39	165	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10	(438)	(164)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies	9 35	(98) (592)	(32) 2 082
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 187)	1 886
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits des opérations sur le capital	18	870	5 311
Avances remboursables	24	(263)	(273)
Financement du crédit d'impôt recherche	16	5 946	5 833
Location-financement - remboursement de la part en capital		(330)	(346)
Rachat d'actions propres		28	(54)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		6 252	10 471
Variation de trésorerie nette		(20 034)	10 753
Trésorerie disponible à l'ouverture		36 315	16 434
Effet des variations des cours de change		129	69
Impact de change des activités non poursuivies	35	24	(175)
Trésorerie disponible à la clôture	17	16 434	27 081

<sup>(\*)</sup> Les flux de trésorerie de l'activité semi-conducteurs non poursuivie (voir note 1), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

#### Notes aux états financiers consolidés

## 1. Informations générales et événements significatifs de la période

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le directoire de la Société le 17 février 2017.

Réorganisation des activités du Groupe

Le 25 février 2016, la Société a annoncé son désengagement de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs ainsi qu'un redimensionnement des opérations nécessitant une restructuration de ses effectifs et de son organisation.

La cession de l'activité semi-conducteurs a été finalisée le 20 septembre 2016. Le périmètre de la transaction comprend la cession des produits, des technologies, des contrats clients et de certains brevets. Plus généralement, il porte également sur la cession des actifs liés au développement et à la commercialisation de circuits intégrés sécurisés ainsi qu'au personnel dédié à cette activité (R&D, ventes, marketing et support). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'Inside Secure centrées sur l'Internet des Objets, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce et l'accès sécurisé.

L'activité semi-conducteurs constituant une branche complète d'activité, le résultat de cette activité sur la période jusqu'à la date de cession ainsi que le résultat de cession ont été isolés sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies ».

Le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été retraités de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

La restructuration a conduit à réduire les effectifs du Groupe, en France et dans différents pays où le Groupe est présent. Au 31 décembre 2016, ce plan est finalisé et tous les coûts ont été comptabilisés. Le coût de la restructuration est décrit dans la note 29.

Augmentation de capital

En avril 2016, Inside Secure a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 5,5 millions de dollars, prime d'émission incluse, après imputation des frais relatifs à cette opération (voir note 18).

#### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

## 2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias en.htm

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options) et des obligations remboursables en actions détenues qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

## 2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe. La monnaie fonctionnelle d'Inside Secure Corporation (Etats-Unis) et Metaforic Corp. (Etats Unis) est le dollar US, le dollar singapourien était la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure (Asia) Pte. Ltd. (société cédée au cours de l'exercice dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs), la livre sterling est la monnaie fonctionnelle de Inside Secure UK Ltd. et de Metaforic UK Ltd., l'euro est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure B.V, Inside Secure Amsterdam B.V et Inside Secure Oy et était la monnaie fonctionnelle de Vault-IC France SAS (société cédée au cours de l'exercice dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs), le Yen est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure K.K.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2015 et 2016 sont les suivants :

<u>Dollar / euro</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taux de clôture	1,0887	1,0541
Taux moyens	1,1096	1,1066

## 2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 à l'exception des éléments ci-dessous :

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2016 :

- Améliorations IFRS, cycle 2010-2012
- Améliorations IFRS, cycle 2012-2014

- Amendements d'IAS 16 Immobilisations corporelles et d'IAS 38 Immobilisations incorporelles: Clarification des méthodes d'amortissement acceptables
- Amendements d'IAS 1 Présentation des états financiers : Précisions concernant la matérialité et la pertinence

Les normes, amendements et interprétations appliqués depuis le 1er janvier 2016 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1er janvier 2016 mais pouvant être anticipée :

- IFRS 9, Instruments financiers Classification des actifs et passifs financiers
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 16, Contrats de location

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2016. Le Groupe effectuera une évaluation de leurs impacts éventuels dans les comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2017.

#### 2.2 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités *ad hoc*) que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les ajustements éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

## 2.3 Information sectorielle

Suite à la cession de l'activité semi-conducteurs (voir note 1) le Groupe n'a plus qu'une seule activité « Sécurité mobile ». Par conséquent, la performance du Groupe est désormais analysée par les décideurs opérationnels au niveau consolidé en considérant un seul secteur opérationnel (« Sécurité Mobile »). Les

décideurs opérationnels sont les membres du directoire, en charge de l'élaboration des décisions stratégiques. Le directoire est composé de cadres dirigeants du Groupe.

## 2.4 Conversion des opérations en devises

#### (a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

#### (b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

#### (c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

# 2.5 Dépréciation des actifs non financiers et détermination des unités génératrices de trésorerie retenues

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs non financiers à l'exception de certaines immobilisations incorporelles dédiées à des produits spécifiques (voir note 2.8), sont regroupés en unités

génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

#### 2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

#### (a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins de réaliser des tests de dépréciation. Les unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwill sont affectés sont ceux susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill. La direction du Groupe a déterminé les unités génératrices de trésorerie comme étant les secteurs d'activité qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Dans le cadre de sa réorganisation en 2013 autour de deux divisions opérationnelles (« Sécurité mobile » et « Transactions sécurisées »), le Groupe a recentré ses activités autour d'une plate-forme de recherche et développement et de production commune et d'une force de ventes globale. Suite à la cession de l'activité semi-conducteurs le Groupe a conservé une seule division, « Sécurité Mobile », qui est considérée comme constituant une unité génératrice de trésorerie unique.

#### (b) Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances de licences de propriété intellectuelle immobilisées correspondent aux licences qui ont été transférées au Groupe dans le cadre d'acquisitions et représentent les redevances à percevoir au titre de technologies développées et licenciées antérieurement à la date du transfert. Le portefeuille de redevances de licences de propriété intellectuelle à percevoir est reconnu comme un actif incorporel dans la mesure où l'effort commercial et technologique a été réalisé par l'entité acquise avant le regroupement. Cet actif incorporel est amorti au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

#### (c) Technologies brevetées acquises

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Chaque technologie dédiée à un produit spécifique est individuellement soumise à un test de dépréciation basé sur les ventes projetées du produit correspondant lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de sa valeur comptable est mise en doute. Lorsqu'une technologie ne peut être associée à un produit spécifique, l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour les tests de dépréciation est le secteur d'activité utilisant cette technologie.

Lorsqu'une technologie brevetée acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat dans la ligne "Frais de recherche et développement" lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets d'études et de conception de produits en cours de développement, ou en "Coûts des ventes" lorsqu'elles sont utilisées dans le processus de production.

## (d) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

## (e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2015, les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables étaient inscrites à l'actif dans la mesure où le Groupe disposait des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point de certains programmes de développement précisément définis et qu'il bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre. Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables étaient destinées à l'activité semi-conducteurs. Dans le cadre de la cession de cette activité au cours de l'exercice 2016, cet actif a été transféré à l'acquéreur.

## 2.7 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple. Son siège social à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence en France, abrite les fonctions de direction générale et de support du Groupe, ainsi qu'une partie des équipes de ventes et marketing et de recherche et développement.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations et agencements

5 à 15 ans

Matériels informatiques et R&D
 Matériels et outillages industriels
 Mobilier et matériels administratifs
 1 à 3 ans
 1 à 5 ans
 3 à 8 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

## 2.8 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

#### **Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)**

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Suite à la cession de l'activité semi-conducteurs, le Groupe est organisé autour d'une seule division opérationnelle, « Sécurité mobile » (voir note 6) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

#### Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

#### Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

#### Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnelles, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## 2.9 Actifs financiers

## 2.9.1 Catégories

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, prêts et créances, ou actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs financiers. La direction du Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers disponibles à la vente.

#### 2.9.2 Evaluation

Les variations de juste valeur des actifs financiers libellés en devises (certains actifs financiers du Groupe sont libellés en euros) résultant des différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne "Produits / (charges) financiers, nets" à l'exception des variations de juste valeur des actifs financiers se rapportant à des activités opérationnelles tels que les comptes clients qui sont présentées au sein du résultat opérationnel.

#### 2.9.3 Dépréciation

Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation est évalué en prenant en compte la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt initial. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif est ainsi diminuée et le montant de la dépréciation est enregistré au compte de résultat en fonction de la nature du prêt.

Si au cours de la période suivante le montant de la dépréciation vient à diminuer et que cette diminution peut être liée de manière objective à un événement survenu après que la dépréciation a été enregistrée, une reprise est enregistrée au compte de résultat sur la même ligne que la comptabilisation initiale.

## 2.9.4 Obligations remboursables en actions

Le 20 septembre 2016, la Société a finalisé la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey. À la réalisation de l'accord, la Société s'est vue attribuer, pour paiement partiel du prix, des obligations remboursables en actions cotées de la société WISeKey International Holding Ltd pour un montant nominal de 11 000 milliers CHF (11 287 milliers de dollars). Les obligations ont une échéance de neuf mois et peuvent être converties, à l'issue d'une période de deux mois suivant leur attribution, en actions WISeKey, librement négociables, moyennant une décote minimale de 10% sur le prix moyen pondéré par les volumes des quinze jours de bourse précédant la date de conversion. Par exception, WISeKey a le droit de rembourser en numéraire les obligations non converties, et la Société peut demander, 20 jours avant le terme de l'emprunt obligataires, le remboursement en numéraire pour un maximum de 30% du montant des obligations émises. Pour les impacts sur la performance financière du Groupe, voir note 15.

Au sens de la norme IAS 39, ces obligations constituent des instruments hybrides (incluant un contrat hôte et des dérivés incorporés multiples). Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme de comptabiliser la totalité de l'instrument à la juste valeur par résultat, sans qu'il soit nécessaire de distinguer les dérivés incorporés du contrat hôte. Par conséquent, le Groupe évalue et comptabilise à chaque clôture ces obligations convertibles sur la base de leur juste valeur, les variations de juste valeur d'une période à l'autre étant constatées au compte de résultat sur la ligne « Produits / Charges financiers, nets ». Dans la mesure où ces instruments ont été souscrits à l'occasion de la remise en échange d'une activité et dans la mesure où ces obligations convertibles ne sont pas cotées sur un marché actif, le Groupe évalue la juste valeur de ces obligations convertibles en utilisant un modèle d'évaluation d'options (niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur selon IFRS 13).

## 2.10 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 12. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

#### Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

## Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

## Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2016

	Ni veau 1	Ni veau 2	Ni veau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	=	-	-
Dérivés de couverture	-	19	71	90
Obligations remboursables en actions	-	11 648	-	11 648
Total actifs	-	11 667	71	11 738
Passifs				
Dérivés de trading	-	98	54	152
Dérivés de couverture	-	-	40	40
Total passifs	-	98	94	193

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2015

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	184	91	275
Total actifs	-	184	91	275
Passifs				
Dérivés de trading	-	204	46	250
Dérivés de couverture	-	-	74	74
Total passifs	-	204	120	324

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat

actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme et l'obligation remboursable en actions.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatif ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3. Cette catégorie comprend les options d'achats ou de ventes de devises.

## 2.11 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en "Frais commerciaux et de marketing". Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing".

## 2.12 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan, en "Dettes financières – Part court terme".

## 2.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

## 2.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 2.15 Dettes financières

Les dettes financières comprennent des découverts bancaires classés en passifs courants. Les dettes financières incluent également les locations financement.

## 2.16 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

#### 2.17 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des "Frais de recherche et développement" au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs" courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution

des "Frais de recherche et développement" (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en déduction des frais de recherche et développement) lorsque l'organisme octroyant l'avance a confirmé la dispense de remboursement. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

#### 2.18 Avantages du personnel

## Engagements de retraite

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en "Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite".

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

## 2.19 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

• y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner);

à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifié). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

#### 2.20 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé avant impôt pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en "Produits / (charges) financiers, nets".

## 2.21 Passif sur accord de licence

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le Groupe avait repris des accords de licences de propriété intellectuelle nécessaires au développement et à la production de produits existants ou futurs. Le Groupe avait procédé à une estimation de ces accords de licence sur la base de leur juste valeur dans des conditions normales de marché à la date d'acquisition. Lorsque les redevances à verser contractuellement excédaient leur juste valeur, le Groupe enregistrait un passif sur accord de licence correspondant à la valeur actualisée de la différence entre la meilleure estimation des redevances à verser sur la base du contrat et des ventes projetées et la juste valeur. Le passif sur accord de licence était repris au compte de résultat dans la ligne "Coût des ventes", sur la base du rapport entre le nombre d'unités vendues au cours de l'exercice utilisant cette propriété intellectuelle et le nombre total estimé d'unités vendues. Les hypothèses relatives aux estimations de vente étaient revues de manière régulière.

Dans la cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, les passifs sur accord de licence ont été transférés à l'acquéreur. Par conséquent, au 31 décembre 2016 les passifs sur accords de licence ne figurent plus au bilan du Groupe.

#### 2.22 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe décrite ci-après.

Le Groupe commercialise des logiciels, des services et des éléments de propriété intellectuelle, et, historiquement jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs, des circuits intégrés :

#### (a) Reconnaissance du revenu – Activités de services

Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque que le service a été rendu et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable. Les licences d'utilisation de logiciels ne nécessitant pas de développements spécifiques sont constatées en chiffre d'affaires lors de la cession du droit d'utilisation de la licence ou en accord avec les termes contractuels spécifiques.

Les revenus correspondant aux activités de développement de plateformes logicielles spécifiques sont reconnus selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement des développements selon un critère appliqué de manière systématique. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probable et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable.

## (b) Reconnaissance du revenu – Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables. Les redevances fixes sont reconnues linéairement sur les périodes contractuelles au cours desquelles ils ont été générés. Les redevances variables sont en général fonction des ventes réalisées par les clients et sont donc par définition difficiles à estimer. De façon à rattacher les produits aux périodes correspondantes, le Groupe s'appuie principalement sur les confirmations reçues des clients. En général, les confirmations sont reçues des clients dans le trimestre suivant la livraison des produits.

#### (c) Reconnaissance du revenu – Maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant des mises à jour périodiques et une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations.

#### (d) Reconnaissance du revenu – Vente de brevets

Le développement de technologies peut donner lieu à la vente de brevets, alternativement à la concession de licences d'exploitation de ceux-ci. La cession de brevet est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'elle constitue une transaction ordinaire et que la propriété et les risques et avantages associés ont été transférés en totalité à l'acquéreur.

#### (e) Contrats à éléments multiples

Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

## (f) Reconnaissance du revenu – Vente des circuits intégrés

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu pour les produits à la livraison lors du transfert de risque et de propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, le prix est fixe et le recouvrement de la créance apparait assuré de manière raisonnable.

#### (g) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

#### (h) Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

#### 2.23 Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé des coûts des produits, solutions et services vendus, des redevances et autres coûts directs attribuables.

#### 2.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 34.

#### 2.25 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

## 3. Gestion du risque financier

## 3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

## (a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1., la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'INSIDE Secure, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité

des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen, de 1,01dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2016 qui était de 1,11 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

	Exercice clos le 31 décembre 2016				
En milliers de dollars	au taux moyen 2016	au taux moyen 2016 -10%*	relative au taux de change		
Chiffre d'affaires	49 944	49 656	(288)		
Marge brute	40 993	40 705	(288)		
Frais de recherche et développement	(15 257)	(14 106)	1 151		
Frais commerciaux et de marketing	(11 348)	(10 359)	989		
Frais généraux et administratifs	(8 058)	(7 417)	641		
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(4 216)	(4 216)	-		
Résultat opérationnel	2 114	4 607	2 493		

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de 2 493 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de 2 493 milliers de dollars.

Suite à la vente de l'activité semi-conducteurs l'exposition du bilan du Groupe a fortement diminué et est considéré désormais comme non matérielle.

#### (b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

## (c) Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

Le Groupe a eu recours à des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme n'étaient plus comptabilisées au

bilan. La Société a mis fin en juin 2016 à ces contrats et le Groupe n'a en conséquence plus recours à des contrats d'affacturage.

## (d) Risque sur obligations

Au 31 décembre 2016, la Société détient des obligations remboursables en actions WISeKey pour une valeur de 11 648 milliers de dollars (voir note 15).

Le contrat obligataire comporte des mécanismes de réduction du risque de volatilité du cours de bourse avant conversion (à la hausse et à la baisse). Néanmoins, le titre WISeKey demeure peu liquide à ce jour, ce qui pourrait prolonger la durée de conservation des titres après conversion et exposer le Groupe ainsi à un risque sur actions post-conversion.

## 3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son activité à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

## 4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

#### (a) Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus des ventes de produits et de solutions, des redevances de licences et des ventes de brevets. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients (transfert des risques) et de la nature des délivrables et obligations. S'agissant des redevances, le Groupe ne dispose généralement des confirmations formelles du niveau des ventes réalisées par les clients que dans le trimestre suivant les livraisons des produits. La détermination du correct montant de revenu à reconnaitre implique certains jugements et estimations que la direction du Groupe estime raisonnables, mais les données réelles peuvent différer de ces estimations.

## (b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, et à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

#### (c) Passif sur accord de licence

Le passif sur accord de licence était relatif à des accords de licence repris dans le cadre de regroupements d'entreprises à des conditions différentes des conditions de marché à la date d'acquisition. Ce passif était reconnu initialement pour sa juste valeur ce qui requérait certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe a réévalué la valeur de ce passif sur accord de licence pouvant conduire à constater une provision supplémentaire ou une reprise de provision. Au 31 décembre 2016, suite à la cession de l'activité semi-conducteurs ce passif a été transféré à l'acquéreur et ne figure plus au bilan du Groupe.

## (d) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.8, les actifs non courants sont regroupés selon l'UGT définie ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers sur une période de cinq ans. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 11,5% en 2016 (12,5% en 2015). Les flux de trésorerie au-delà de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2 %. Au 31 décembre 2016, sur la base ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés pour l'UGT. Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin de déterminer si une diminution de 20% des cash flows nets prévisionnels sur les deux dernières années du plan d'affaires à 5 ans (2020 et 2021) et au-delà conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour l'UGT.

## (e) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black and Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

## (f) Juste valeurs des dérivés et autres instruments financiers.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que l'obligation remboursable en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner une variété de méthodes et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

## (g) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujetti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaitre les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2016 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

## 5. Regroupement d'entreprises et transfert d'activité

#### 5.1 Regroupement d'entreprises

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition.

#### 5.2 Transfert d'activité

Le 30 juin 2015, la Société a transféré des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des composants semi-conducteurs d'Inside Secure à la société Presto Engineering Inc. Dans le cadre de cet accord, Presto Engineering fournit à Inside Secure des prestations de services liées à l'industrialisation des circuits intégrés et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Cette opération avait conduit à la constatation d'un passif pour un montant de 6 850 milliers de dollars au 31 décembre 2015. Dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016 ce passif a été transféré à l'acquéreur. Cette opération est présentée en note 1.

#### 6. Informations sectorielles

Consécutivement à la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016, qui était l'un de ses deux secteurs opérationnels, le Groupe n'opère plus que sur un seul secteur d'activité, le secteur opérationnel « Sécurité Mobile ».

Le Secteur « Sécurité mobile » regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de communication mobile et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis au directoire en charge de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées aux investisseurs incluent des mesures ajustées relatives aux activités poursuivies : la marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et

EBITDA. Ces mesures ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe, y compris l'amortissement accéléré des intérêts précomptés du financement du Crédit impôt Recherche (CIR).

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2016
Marge brute IFRS	14 985	40 993
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	1	1
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	9 151	3 529
Marge brute ajustée	24 137	44 523
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2 015	2 016
Résultat opérationnel IFRS	(18 507)	2 114
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	478	632
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	9711	3 818
Amortissements accélérés des intérêts précomptés du financement du CIR (note 16)	-	482
Coûts de restructuration	904	3 849
Résultat opérationnel ajusté	(7 414)	10 895
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles		
non liées au regroupement d'entreprises	1 288	1 369
EBITDA	(6 126)	12 264

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les années 2015 et 2016 est le suivant :

(en milliers de dollars)		Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine	Amérique du Nord	Total
2016	20.406	7.742	21.706	40.044
2016 2015	20 496 6 275	7 742 6 259	21 706 14 386	49 944 26 920

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou selon le lieu où la prestation de services est rendue, à l'exception des

ventes aux trois principaux clients qui sont allouées en fonction de la localisation de leur siège social. Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats Unis s'élève à 20 308 milliers de dollars (7 965 milliers de dollars en 2015). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 368 milliers de dollars en 2016 (333 milliers de dollars en 2015).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 71% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2016 et 51% de son chiffre d'affaires pour l'année 2015.

Les clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2016	Montant	% du chiffre
(en milliers de dollars)	facturé	d'affaires
Client A	14 190	28%
Client B	11 798	24%
Au 31 décembre 2015	Montant	% du chiffre
(en milliers de dollars)	facturé	d'affaires
Client C	3 335	12%

#### 7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des exercices 2015 et 2016 se détaille de la façon suivante :

	Exercice clos le 31	Exercice clos le 31 décembre			
(en milliers de dollars)	2015	2016			
Licences	10 251	20 763			
Royalties	12 304	24 160			
Maintenance, accords de développement et autres	4 364	5 021			
Chiffre d'affaires consolidé	26 920	49 944			

Le Groupe s'appuie sur son expertise en matière de recherche et développement, sur la propriété intellectuelle développée en interne et sur ses brevets pour générer des revenus de développements, de redevances et de licences.

## 8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

	Exercice clos le 31 décembre		
(en milliers de dollars)	2015	2016	
goodwill au 1er janvier	24 623	20 873	
Depréciation du goodwill	(2 993)	-	
Ecarts de conversion et autres mouvements	(757)	(2 100)	
Total	20 873	18 773	

L'impact de change enregistré sur l'année 2016 est essentiellement dû à la part du goodwill dénominée en livre Sterling dont l'évolution depuis le 31 décembre 2015 est très significative.

## Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans le paragraphe 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

Au 31 décembre 2015, compte tenu de la décision de céder certaines activités semi-conducteurs, la valeur recouvrable était inférieure à la valeur comptable, la Société avait, par conséquent, comptabilisé une charge de dépréciation pour un montant de 2 993 milliers de dollars. Ainsi, le goodwill correspondant au segment « Transactions sécurisées » était intégralement déprécié au 31 décembre 2015.

## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies brevetées	Logiciels	Redevance de licences de propriété intellectuelle	Logiciels développés en interne	Technologies en développement	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015						
Montant à l'ouverture	10 545	1 047	11 146	712	5 003	28 453
Acquisitions	_	98	_	_	_	98
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(80)	(163)	-	-	_	(243)
Dépréciation	-		-	-	(484)	(484)
Dépréciation - segment Transactions Sécurisées	-	(82)	-	-	-	(82)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(3 138)	(449)	(7 682)	(712)	-	(11 982)
Montant net à la clôture	7 327	451	3 464	-	4 519	15 760
Au 31 décembre 2015						
Valeur brute	16 218	9 977	31 576	2 330	5 487	65 588
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 891)	(9 526)	(28 113)	(2 330)	(969)	(49 828)
Valeur nette	7 327	451	3 464	-	4 519	15 760
Exercice clos le 31 décembre 2015						
Montant à l'ouverture	7 327	451	3 464	_	4 519	15 760
Acquisitions	-	166	-	-	-	166
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(377)	135	-	-	-	(242)
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Cessions (valeurs nettes)	-	(27)	-	-	(4 519)	(4 546)
Amortissements	(1 964)	(106)	(2 534)	-	-	(4 604)
Montant net à la clôture	4 986	619	930	-	-	6 534
Au 31 décembre 2016						
Valeur brute	16 070	6 280	31 576	-	969	54 895
Amortissements et dépréciations cumulés	(11 084)	(5 661)	(30 646)	-	(969)	(48 361)
Valeur nette	4 986	619	930	-	-	6 534

Les dotations aux amortissements de 4 604 milliers de dollars pour l'exercice 2016 (11 982 milliers de dollars en 2015) ont été imputées dans les lignes "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing", et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

Dans le cadre la cession de l'activité semi-conducteurs, le Groupe a cédé des logiciels dédiés à cette activité ainsi que les technologies en développement correspondant aux projets financés par des avances remboursables.

## 10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Agencements et aménagements	Equipements	Matériel de bureau et informatique	Masques	Total
Au 31 décembre 2015					
Montant à l'ouverture	1 984	2 025	520	1 474	6 003
Acquisitions	89	645	450	-	1 183
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(1)	7	(10)	(150)	(153)
Dépréciation	(975)	(330)	(47)	(637)	(1 988)
Cessions (valeur nette)	(307)	(1 170)	243	-	(1 233)
Mise au rebut (valeur nette)	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	493	(194)	-	-	299
Amortissements	(242)	(901)	(536)	(688)	(2 366)
Montant net à la clôture	1 041	83	620	-	1 744
Au 31 décembre 2015					
Valeur brute	2 258	1 313	1 203	946	5 720
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 217)	(1 231)	(583)	(946)	(3 976)
Valeur nette	1 041	82	620	-	1 744
Au 31 décembre 2016					
Montant à l'ouverture	1 041	82	620	-	1 744
Acquisitions	121	165	87	-	374
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(8)	(11)	(12)	-	(31)
Cessions (valeur nette)	(159)	33	(72)	-	(198)
Mise au rebut (valeur nette)	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	214	-	-	-	214
Amortissements	(156)	(107)	(317)	-	(580)
Montant net à la clôture	1 053	163	307	-	1 523
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	1 749	271	1 341	-	3 361
Amortissements et dépréciations cumulés	(697)	(107)	(1 035)	-	(1 839)
Valeur nette	1 052	164	307	-	1 522

La dotation aux amortissements de 580 milliers de dollars pour l'exercice 2016 (2 366 milliers de dollars en 2015) a été imputée en "Coût des ventes", "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing" et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs corporels correspondants.

Les locations financements incluses dans les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Valeur brute	1 901	_
Amortissements cumulés	(1 356)	-
Valeur nette	545	-

## 11. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous:

Au 31 décembre 2016	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Actifs	cremees	valeur par resultat	couverture	a la vene	
Instruments financiers dérivés	-		90	) -	90
Autres actifs non courants	5 361	_			5 361
Autres actifs courants	4 845	-			4 845
Clients et comptes rattachés	8 630	11 648			20 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 081	_			27 081
Total	45 917	11 648	90	0	57 655
		Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs					
Dettes financières		798			798
Instruments dérivés		54	139	-	193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-		- 11 524	11 524
Total		852	139	11 524	12 515
Au 31 décembre 2015 Actifs	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Instruments financiers dérivés	-		27:	-	275
Autres actifs non courants	19 022			-	19 022
Autres actifs courants	12 765			-	12 765
Clients et comptes rattachés	8 282			-	8 282
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 274				16 434
Total	56 343	160	275	0	56 778
		Passifs à la juste	Dérivés de	Autres passifs	Total
Passifs		valeur par résultat	couverture	financiers évalués au coût amorti	
Dettes financières et autres dettes		-		- 18 365	18 365
Instruments dérivés		46	278		324
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-		- 17 232	17 232
Total		46	278	35 597	35 921

#### 12. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

	2015		2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	184	202	19	98
Achats à terme de devises - Trading	-	-	-	-
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	91	74	71	40
Options d'achat ou de vente de devises - Trading	-	46	-	54
Total	275	322	90	193
Part courante	275	322	90	193

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

La partie inefficace, comptabilisée au compte de résultat, provenant des instruments de couverture des flux de trésorerie représente une perte de 74 milliers de dollars (un gain de 40 milliers de dollars en 2015).

#### (a) Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2016, le montant notionnel des contrats de change à terme en cours s'élevait à 4 500 milliers d'euros (5 500 milliers d'euros en 2015).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2016, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

## (b) Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2016, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 2 000 milliers d'euros (4 000 milliers d'euros en 2015).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2016, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises sont enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

#### 13. Stocks

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Produits en cours et finis	14 747	65
Moins: provision pour dépréciation des stocks	(6 805)	-
	7 943	65

Au 31 décembre 2015, les stocks comprenaient les produits correspondants à l'activité semi-conducteurs du Groupe. Au 31 décembre 2016, les stocks ont été cédés dans le cadre de la vente de l'activité semi-conducteur.

#### 14. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Clients et comptes rattachés	8 469	8 682
Moins : provision pour clients douteux	(188)	(52)
Clients et comptes rattachés, nets	8 282	8 630

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Clients	8 190	7 422
Clients - factures à établir	647	1 628
Avoirs à émettre	(368)	(368)
Clients et comptes rattachés	8 469	8 682

Au 31 décembre 2016, 2 121 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Plus de 120 jours
2015	8 190	4 064	1 939	1 120	575	119	374
2016	7 422	5 301	550	1 027	91	0	453

La provision pour dépréciation des créances clients a évolué de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Au 1er janvier	(498)	(188)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(178)	-
Reprises de provisions utilisées	109	136
Reprises de provisions non utilisées	380	-
Au 31 décembre	(188)	(52)

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing" au compte de résultat.

Au 31 décembre 2016, 71% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés et des autres actifs courants est libellée en dollars (73% au 31 décembre 2015).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

Le Groupe avait mis en place en 2011 des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Le risque de non recouvrement et de retard de paiement étant transféré à la banque, les créances cédées dans le cadre du programme n'étaient plus comptabilisées au bilan. En juin 2016, la Société a dénoncé ces contrats et le Groupe ne fait plus appel à l'affacturage depuis. Tous les comptes courants et compte de réserves de garanties avec Natixis Factor ont été débouclés au 31 décembre 2016.

Le montant des créances cédées dont l'échéance était postérieure au 31 décembre 2015, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages était transférée ne figuraient pas à l'actif du bilan Les contrats d'affacturage étant arrêtés, au 31 décembre 2016 il n'y a plus de créances cédées.

(en milliers de dollars)	2015	2016
Créances cédées et sorties de l'actif	4 039	-
Réserve de garantie	(230)	-
Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances	3 809	

#### 15. Obligations remboursables en actions

Le 20 septembre 2016, la Société a finalisé la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey. À la réalisation de l'accord, la Société s'est vue attribuer pour paiement partiel du prix des obligations remboursables en actions cotées de la société WISeKey International Holding Ltd pour un montant nominal de 11 000 milliers CHF (11 287 milliers de dollars). Les obligations ont une échéance de neuf mois et peuvent être converties, à l'issue d'une période de deux mois suivant leur attribution, en actions WISeKey, librement négociables, moyennant une décote minimale de 10% sur le prix moyen pondéré par les volumes des quinze jours de bourse précédant la date de conversion. Par exception, WISeKey a le droit de rembourser en numéraire les obligations non converties, et la Société peut demander, 20 jours avant le terme de l'emprunt obligataires, le remboursement en numéraire pour un maximum de 30% du montant des obligations émises.

Postérieurement à la clôture le Groupe a converti 20% du nominal et a commencé à céder une partie de ces actions sur le marché.

L'emprunt obligataire a été valorisé à sa juste valeur à la date d'attribution, soit 12 899 milliers de dollars et la différence avec la valeur nominale (soit 1 612 milliers de dollars) est venue augmenter le produit de cession de l'activité semi-conducteurs à la réalisation de l'opération. La juste valeur au 31 décembre 2016 s'élève à 11 648 milliers de dollars, en conséquence le Groupe a enregistré une charge financière (activités poursuivies) de 1 251 milliers de dollars (dont 560 milliers de dollars relatifs à l'effet de change).

#### 16. Autres créances

Les autres créances se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016	
Dépôts et garanties	334	314	
Crédit d'impôt recherche	18 008	3 174	
Créances fiscales et de TVA	330	350	
Créances clients à plus d'un an	247	1 458	
Autres créances	103	66	
Autres créances - Part non courante	19 022	5 361	
Crédit d'impôt recherche	6 729	655	
Charges constatées d'avance	2 442	1 094	
Créances fiscales et de TVA	1 786	699	
Autres créances	1 808	2 397	
Autres créances - Part courante	12 764	4 845	
Total Autres créances	31 786	10 206	

La créance client à plus d'un an au 31 décembre 2016 est relative à un différé de paiement négocié à la signature du contrat et sera réglée en juillet 2018.

Le groupe avait procédé, au cours des exercices précédents et en 2016 à la cession-escompte de trois créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR), relatives aux dépenses éligibles engagées au cours des années 2013, 2014 et 2015. Ces contrats ne permettant pas de décomptabiliser les créances considérées, la trésorerie reçue à ce titre avait donc été comptabilisée en contrepartie d'une dette bancaire (voir note 23).

En décembre 2016, les trois contrats conclus précédemment ont été renégociés avec l'établissement de crédit cessionnaire. Cette renégociation, sans impact sur la trésorerie, a permis le transfert de la quasitotalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire, le risque de redressement fiscal, conservé par le groupe, étant considéré comme marginal. Les créances cédées ont en conséquence été décomptabilisées pour un montant de 15 776 milliers de dollars et la dette bancaire a été diminuée de 17 468 milliers de dollars (voir note 23). Une créance vis-à-vis de l'établissement de crédit cessionnaire a été constatée pour un montant de 1 609 milliers de dollars, correspondant en substance à une retenue de garantie, et qui, compte tenu de son dimensionnement et des modalités de restitution au groupe, ne remet pas en cause le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages des créances cédées. Le Groupe a enregistré en charges opérationnelles (frais de recherche et développement) un montant de 482 milliers de dollars correspondant à la part d'intérêts précomptés, sur la durée courant entre décembre 2016 et l'échéance de chacune de ces créances, qu'il avait acquittés à l'occasion du financement initial de ces créances.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au CIR ne fait pas l'objet d'une actualisation.

La variation de la créance de crédit d'impôt recherche sur l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Au 1er janvier	28 686	24 736
Créance de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice	5 460	2 193
Décomptabilisation des créances de crédit impôt recherche financées	_	(15 776)
Remboursement de créance de crédit impôt recherche	(6 295)	(6 729)
Gains / (pertes) de change	(3 115)	(595)
Au 31 décembre	24 736	3.829

Au 31 décembre 2016 la part courante s'élève à 655 milliers de dollars et la part non courante s'élève à 3 174 milliers de dollars.

# 17. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	2 015	2 016
Liquidités en banques	16 274	27 081
Valeurs mobilières de placement	160	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 434	27 081

Au 31 décembre 2016 et 2015, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 92% et 84% respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

#### 18. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Au 1er janvier 2015	34 328 848	18 020	225 820	243 840
Ligne de financement en fonds propres  Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	400 000	180	698	878
gratuites	42500	18	-	18
Au 31 décembre 2015	34 771 348	18 218	226 518	244 736
Opérations sur le capital Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	8 345 118	3 800	1 511	5 311
gratuites	10 533	5	-	5
Au 31 décembre 2016	43 126 999	22 023	228 029	250 052

#### Exercice 2015

Durant cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre :

- d'une ligne de financement en fonds propres (« equity line ») avec Kepler Cheuvreux dans le cadre de laquelle Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, pendant une période de deux ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 3 400 000 actions, sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées. Au cours de l'exercice 2015, 400 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de ce contrat, correspondant à une augmentation de capital de 870 milliers de dollars, prime d'émission incluse,
- de l'acquisition définitive d'actions gratuites accordées à des salariés.

#### Exercice 2016

Durant cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre :

- d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 31 mars 2016 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (l'« Augmentation de Capital ») et finalisée le 22 avril 2016. Le produit de l'Augmentation de Capital, net des frais d'émission et prime d'émission incluse, s'élève à 5 172 milliers d'euros et se traduit par l'émission de 8 345 118 actions nouvelles au prix unitaire de 0,62 euros (en dollars, au taux en vigueur à la date de la transaction, le produit net de l'Augmentation de Capital représente 5 311 milliers de dollars),
- de l'acquisition définitive d'actions gratuites pour un montant de 5 milliers de dollars.

#### 19. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et des bons de souscription d'actions à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2016, les paiements en actions en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en \$	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments	Date d'expiration
BSA 2007-02	30/08/2007	7.06	3 ans - acquisition graduelle	2 205	10/10/2017
BSA 2007-4	30/08/2007	7,06	1 an - acquisition graduelle	750	30/08/2017
BSA 2007-4 (2ième tranche)	18/12/2008	7,06	1 an - acquisition graduelle	750	18/12/2018
BSA 2007-3	21/09/2007	7,06	2 ans - acquisition graduelle	1 000	21/09/2017
BSA 2007-3 (2eme tranche)	21/09/2007	7,06	2 ans - acquisition graduelle	1 000	21/09/2017
BSA 2007-5	21/12/2007	10,06	2 ans - acquisition graduelle	2 000	22/08/2018
BSA 8	02/10/2008	10,06	3 ans - acquisition graduelle	3 200	02/10/2018
Options 2007-1-F	03/11/2008	10,06	5 ans - acquisition graduelle et être membre du directoire	64 041	19/06/2017
SO	26/07/2012	3,07	10 ans - acquisition graduelle.	15 266	26/02/2022
SO	20/02/2013	2,89	10 ans - acquisition graduelle	15 801	20/02/2022
SO	20/02/2013	2,89	10 ans - acquisition graduelle	79 004	20/02/2023
SO	27/08/2013	2,45	10 ans - acquisition graduelle	47 409	27/08/2023
SO	27/08/2013	2,45	10 ans - acquisition graduelle	15 803	27/02/2023
SO	23/04/2014	3,66	4 ans - acquisition graduelle	15 800	23/04/2024
SO	22/07/2014	4,54	4 ans - acquisition graduelle	242 264	22/01/2024
SO	22/07/2014	4,54	4 ans - acquisition graduelle	73 736	22/07/2024
SO	28/08/2014	4,21	3 ans - acquisition graduelle	47 400	28/08/2024
SO - Résidents US	16/12/2016	2,34	3 ans - acquisition graduelle	394 000	16/12/2026
SO - Résidents hors US	16/12/2016	2,01	3 ans - acquisition graduelle	761 000	16/12/2026
SO - Résidents hors US	16/12/2016	2,01	3 ans - acquisition graduelle	45 000	16/12/2026
Actions gratuites	23/03/2015	-	3 ans - acquisition graduelle - résidents français	152 873	NA
Actions gratuites	23/03/2015	-	5 ans - acquisition graduelle - étrangers	28 288	NA
Actions gratuties	02/02/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	864 000	NA
Actions gratuties	30/05/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	51 317	NA
Actions gratuites	16/12/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	600 000	NA

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve que les actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2015		201	2016		
	Prix d'exercice		Prix d'exercice			
	moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)	moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)		
Au 1er janvier	5,6	78	7,8	16		
Octroyées	-	-	-	-		
Caduques	5,0	(63)	4,2	(5)		
Exercées	-	-	-	-		
Echues	-	-	-	-		
Au 31 décembre	7,8	16	8,9	11		

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2016, 4 200 sont devenus caduques en 2016.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2015		2016		
	Prix d'exercice moyen en € par action	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen en € par action	Nombre d'options (en milliers)	
Au 1er janvier	5,0	1 181	5,0	891	
Octroyées	-	-	2,2	1 200	
Caduques	4,3	(290)	4,6	(275)	
Exercées	-	-	-	-	
Echues	-	-	-		
Au 31 décembre	5,0	891	3,0	1 817	

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

	2015	2016
	Nombre d'actions gratuites	Nombre d'actions gratuites
	(en milliers)	(en milliers)
Au 1er janvier	435	272
Octroyées		1 684
Acquises	(13)	(11)
Caduques	(151)	(249)
Au 31 décembre	272	1 696

La charge constatée au cours de l'exercice 2016 s'est élevée à 627 milliers de dollars (478 milliers de dollars pour l'exercice 2015).

# 20. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	2015	2016
		_
Au 1er janvier	(153 141)	(195 969)
Résultat de l'exercice	(44 583)	12 344
Paiements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	478	627
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	(43)	-
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	252	(342)
Couverture des flux de trésorerie	695	(68)
Affectation en réserve non disponible	-	-
Différences de conversion	345	(2 920)
Rachat d'actions propres	29	(53)
Au 31 décembre	(195 969)	(186 382)
Dont:		
Report à nouveau et résultat	(211 218)	(198 875)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	2 618	2 618
Résultat global accumulé	256	(154)
Paiements fondés sur des actions	11 765	12 391
Différences de conversion	1 061	(1 857)
Rachat d'actions propres	(450)	(504)
Au 31 décembre	(195 969)	(186 382)

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celleci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

#### 21. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Fournisseurs	9 001	4 297
Charges à payer	2 032	2 196
Salaires et charges sociales	4 712	4 481
Acomptes reçus des clients	1 487	549
Total	17 232	11 524

#### 22. Passifs sur accord de licence et activités transférées

Le poste « Passifs sur accord de licence et activités transférées » se décompose comme suit :

En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Passif sur accord de licence	1 544	-
Provision pour contrat onéreux - Presto Engineering	6 850	-
Total	8 394	-
Dont:		
Part à long terme	1 908	-
Part à court terme	6 486	-

Le Groupe avait constaté un passif correspondant à un accord de licence conclu dans le cadre de l'acquisition de l'activité SMS en septembre 2010 et une provision pour contrat onéreux dans le cadre du transfert des activités d'industrialisation et de gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits semi-conducteurs d'Inside Secure à la société Presto Engineering Inc. Ces contrats ont été transférés dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016 et ne figurent donc plus au bilan au 31 décembre 2016.

#### 23. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Non courant		
Contrat de financement du crédit d'impôt recherche	11 311	-
Contrats de location-financement	174	-
Autres dettes financières	321	128
	11 806	128
Courant		
Contrat de financement du crédit d'impôt recherche	6 157	-
Contrats de location-financement	148	-
Autres dettes financières	253	670
	6 558	670
Total	18 365	798

Au 31 décembre 2016 la dette relative au financement du crédit d'impôt recherche est décomptabilisée suite à la renégociation avec l'établissement de crédit (voir note 16).

Le poste « Autres dettes financières » inclut le montant de l'avance remboursable comportant un échéancier déterminé et le financement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Les options d'achat sur les contrats de location financement ont été levées au cours de l'exercice 2016.

#### 24. Avances remboursables

Les avances remboursables se détaillent de la façon suivante :

015 2016	2015	(en milliers de dollars)
056	5 056	Avances remboursables Bpifrance
056 -	5 056	Total
956 -	5 056	Autres dettes - Part non courante

Le Groupe a bénéficié d'avances remboursables auprès de Bpifrance au titre de programmes de recherche et d'innovation. Ces avances sont remboursables si et seulement si les objectifs commerciaux définis contractuellement ont été atteints. Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires sur les projets concernés. Les avances remboursables sont comptabilisées à la valeur nominale et ne portent pas d'intérêts. Les avances remboursables étant libellées en euros, le montant inscrit au bilan peut être affecté par la variation des cours de change. Les avances remboursables ont été transférées dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016 et ne figurent donc plus au bilan au 31 décembre 2016.

# 25. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Provision pour engagements de retraite	993	336

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Au 1 er janvier	1 503	993
Coût des services rendus au cours de la période	160	86
Coût financier	22	15
(Gains)/ pertes actuarielles	(287)	65
Réduction des effectifs / Transferts	(277)	(833)
Différences de conversion	(128)	11
Au 31 décembre	993	336

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Coût des services rendus au cours de la période	160	86
Coût financier	22	15
Au 31 décembre	182	101

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2015	2016
Taux d'actualisation	2,03%	1,38%
Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation)	3%	3%
Taux d'inflation	2%	2%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France.

Les obligations comptabilisées au 31 décembre 2016 tiennent compte des dernières dispositions en matière de droit à la retraite.

La sensibilité des obligations relatives aux engagements de retraite par rapport aux variations du taux d'actualisation est la suivante :

	Changement d'hypothèse	Impact
Taux d'actualisation	Augmentation / Diminution de 0,25 points	Augmentation / Diminution de 4,2%

#### 26. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2016	40	475	-	175	689
Impact sur le compte de résultat					
- Dotation aux provisions	-	1 650	2 654	-	4 304
- Reprises de provisions non utilisées	-	(160)	-	(175)	(335)
- Reprises de provisions utilisées	(40)	(338)	-	-	(378)
Ecarts de conversion	-	28	-	-	28
Au 31 décembre 2016	-	1 655	2 654	-	4 308

#### Litiges sociaux et commerciaux

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

### **Provision pour restructuration**

La provision de 2 654 milliers de dollars au 31 décembre 2016 correspond aux coûts restant à engager liés à la restructuration décrite en note 1, en ce compris des contrats devenus défavorables.

#### 27. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Maintenance	2 000	2 4 1 9
Licences	951	308
Royalties	327	992
Au 31 décembre	3 278	3 719

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances et des licences dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance de revenu sont remplis.

### 28. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Frais de recherche et développement	11 959	17 178
Paiements fondés sur des actions	209	134
Crédit d'impôt recherche	(1 522)	(2.055)
Subventions	-	-
Total	10 646	15 257

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées.

### 29. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

	Exercice clos le	
	31 décembre	31 décembre
(En milliers de dollars)	2015	2016
Coûts de restructuration / Charges liées aux départs	(812)	(3 849)
Frais externes attribuables à l'acquisition de Metaforic	(23)	-
Gains/ (pertes) de change opérationnels, nets	(1 354)	(367)
Autres	(218)	-
Total	(2 407)	(4 216)

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

# 30. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Amortissement et dépréciations	1 288	1 369
Salaires et traitements	19 037	22 097
Dotations aux amortissements et aux provisions des actifs acquis	9 714	3 818
Coûts de restructuration	902	3 849
Sous-traitance	1 863	1 663
Service extérieurs	4 307	5 486
Frais de voyage et d'animation	1 593	1 398
Loyers des bâtiments et des bureaux	1 293	1 387
Marketing et publicité	798	771
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	4 385	7 680
Subventions et crédit d'impôt recherche	(1 522)	(2.055)
Gains/ (pertes) de change opérationnels, nets	1 354	367
Autres	415	-
Total	45 427	47 830

# 31. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Salaires et traitements	13 885	16 694
Charges sociales	4 582	4 660
Paiements fondés sur des actions	478	631
Engagements de retraite	92	112
Total	19 037	22 097

Au 31 décembre 2016, les effectifs du Groupe s'élevaient à 158 salariés (dont 3 CDD).

Par fonction	2016
	_
Direction et fonctions support	29
Recherche & développement	87
Ventes & marketing	42
Total	158

# 32. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	2015	2016	
Pertes de changes	(1 572)	(3 869)	
Intérêts financiers	(671)	(1 108)	
Charges financières	(2 243)	(4 976)	
Gains de change	1 149	4 031	
Produits financiers	112	261	
Produits financiers	1 261	4 292	
Résultat financier	(983)	(684)	

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

# 33. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2016
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans		
les différents pays		
- France	(186)	(1 577)
- Hollande	(5)	(54)
- Royaume Uni	(101)	-
- Etats-Unis	17	(3)
- Singapour	(1)	-
- Japon	_	(9)
- Finlande	(58)	(52)
	(335)	(1 695)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2015	2016	
Résultat avant impôt	(19 315)	1 430	
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société			
mère (34,43%)	6 650	(492)	
Impact des différences de taux d'imposition	36	(49)	
Effet d'impôt sur			
Déficits reportables de la période (non constatés) / utilisés	(7 967)	477	
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	524	708	
Paiements fondés sur des actions non déductibles	(165)	(216)	
Retenues à la source non utlisées	(213)	(1 264)	
Autres différences	799	(859)	
Impôt effectif	(335)	(1 695)	

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 202 millions de dollars au 31 décembre 2016 (contre 211 millions de dollars au 31 décembre 2015.

## 34. Résultat par action

#### (a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	2015	2016
Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	(44 583)	12 344
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	,	40 557 879
Résultat net par action (en dollar)	(1,29)	0,30
Résultat net par action (en dollar)  Résultat net par action des activités poursuivies (en dollar)	(0.57)	(0,01)
Résultat net par action des activités non poursuivies (en dollar)	(0,72)	0,31

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

#### (b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription et des options sur actions.

Pour les périodes 2015 et 2016, les bons de souscriptions et options sur actions relatifs aux plans en cours ont eu un prix d'exercice supérieur au cours moyen de l'action et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action. En ce qui concerne les actions gratuites, celles ayant un effet dilutif sont très peu nombreuses, en raison des conditions de performance attachées à leur acquisition. Par conséquent, après prise en compte du faible nombre d'actions dilutives, le résultat dilué par action est égal au résultat de base.

Lorsque la conversion des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

#### 35. Activités non poursuivies

Le compte de résultat de l'activité non poursuivie se présente comme suit :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	
Chiffre d'affaires	43 186	33 253	
Coût des ventes	8 299 1		
Marge brute			
Frais de recherche et développement	(14 134)	(5 086)	
Frais commerciaux et de marketing	(7 400)	(4 845)	
Frais généraux et administratifs	(949) s (10 575)		
Autres produits / (charges) opérationnels, nets			
Résultat opérationnel des activités non poursuivies	(24 758)	(4 469)	
Produits / (charges) financiers, nets	(175)	74	
Produit de cession de l'activité semi conducteur (note 1)	- 17		
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(24 933)		

Le tableau des flux de trésorerie de l'activité non poursuivie se présente comme suit :

En milliers de dollars	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Résultat net consolidé	(24 933)	12 609
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :	(= : : : : )	
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 269	-
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 876	-
Dépréciation d'actifs immobilisés	5 064	-
Reprise de provision non utilisée sur le passif sur accord de licence SMS	(2 403)	-
Transfert d'activités à Presto Engineering - Part sans impact de trésorerie	7 198	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks, nettes	(76)	(4 032)
(Reprises) / Dotations aux provisions sur autres créances	-	1 445
Résultat financier	175	191
Résultat sur cessions d'actifs	617	(17 005)
Variations de la provision pour engagements de retraite	(346)	77
Variations des provisions pour risques	450	3 141
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'actvivité	(11 110)	(3 575)
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	1 995	8 577
Clients et comptes rattachés	8 736	(7 646)
Créances clients cédés et décomptabilisées	(6 278)	-
Autres créances	127	1 127
Crédit d'impôt recherche et subventions	(2 055)	-
Fournisseurs et dettes rattachées	(8 622)	(2 051)
Autres dettes		
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement	(6 097)	6
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité	(17 207)	(3 568)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Cession de l'activité semi conductuer, nette de la trésorerie cédée	-	2 082
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(592)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(592)	2 082

# 36. Engagements

Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables sont les suivants :

(En milliers de dollars)	2015	2016
Location - paiements futurs minimum		
A moins d'un an	1 391	1 593
Entre 1 et 5 ans	3 795	2 579
A plus de cinq ans	-	-
Total	5 186	4 172

Le Groupe a signé en août 2012 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social. La durée initiale de ce contrat de location est de six ans. Les paiements de loyers résiduels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

# 37. Transactions avec les parties liées

#### (a) Transactions avec les entreprises liées

Le Groupe achète des prestations de conseil et d'audit à la société Leyton & Associés, dont le Groupe et Leyton & Associés ont pour actionnaire commun la société d'investissement GIMV. Ces prestations ont été conclues à des conditions normales de marché, sans l'implication de l'actionnaire commun, et se sont élevées à 107 milliers de dollars et 129 milliers de dollars pour 2016 et 2015, respectivement.

Monsieur Amedeo D'Angelo, président du directoire de la Société est également président du comité de surveillance de la société Linxens, une société qui est fournisseur d'Inside Secure. Les achats et prestations réalisés en 2016 se sont élevés à 52 milliers de dollars (contre 1 506 milliers de dollars en 2015). Ces achats et prestations ont été conclus à des conditions normales de marché, sans l'implication du mandataire social commun. Consécutivement à la cession de son activité semi-conducteurs en septembre 2016, Inside Secure n'a plus de relation commerciale avec la société Linxens depuis cette date.

La Société a obtenu des financements (voir note 24 ci-dessus) auprès du groupe Bpifrance, dont l'une des sociétés est également actionnaire de la Société et membre de son conseil de surveillance jusqu'en décembre 2016. Ces financements ont été conclus à des conditions normales de marché, sans l'implication du représentant de l'actionnaire.

#### (b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du directoire. Les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont les suivantes :

	2015	2016
(en milliers de dollars)		
Salaires et traitements	1 695	852
Paiements fondés sur des instruments de capitaux propres	127	301
Total	1 822	1 153

#### 38. Evénements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.

# 39. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers de dollars)	PwC	Antoine Olanda	
Certification des comptes	199	34	
Services autres que la certification des comptes	70	-	
Total	269	34	

#### 40. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 comprennent les comptes d'INSIDE Secure, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans	Méthode de	Mode
		31 décembre	31 décembre	le périmètre	consolidation	Acquisition/
		2015	2016			création
France	Inside Secure France	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	INSIDE Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Singapour	INSIDE Secure (Asia) Pte Ltd	100%	Cédée	2007	Global	Création
France	Vault-IC France SAS	100%	Cédée	2010	Global	Acquisition
Royaume Uni	Inside Secure UK (ex. Vault-IC UK Ltd)	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	INSIDE Secure B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	INSIDE Secure Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	INSIDE Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Japon	INSIDE Secure K.K	100%	100%	2013	Global	Création
Etats-Unis	Metaforic Corp	100%	Liquidée	2014	Global	Acquisition
Royaume Uni	Metaforic Ltd	100%	100%	2014	Global	Acquisition

Au cours de l'année 2016, le périmètre de consolidation a évolué en conséquence des événements suivants :

- le 20 septembre 2016, la Société a cédé à la société WISeKey la totalité des actions composant le capital de ses filiales Vault-IC France SAS et Inside Secure Asia Pte. Ltd (Singapour) dans le cadre de la cession de son activité semi-conducteurs ;
- dans le cadre de la simplification de l'organisation et de la structure du Groupe, la société Metaforic Inc. (Etats-Unis) qui n'avait plus d'activité a été liquidée en décembre 2016.

Toutes les sociétés ont une date de clôture annuelle au 31 décembre 2016.

Il est également à noter que la société Vault-IC UK Ltd. a été renommée en Inside Secure UK Ltd. en 2016.

\* \* \* \* \*

# Annexe 4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**PricewaterhouseCoopers Audit** 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Antoine OLANDA
38 parc du Golf
13856 Aix-en-Provence

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires **Inside Secure** Rue de la Carrière de Bachasson 13590 Meyreuil

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Inside Secure, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

# II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2016 tiennent compte de spécificités propres au secteur des nouvelles technologies dans lequel la société opère. Comme indiqué dans la note 4 aux états financiers consolidés « Estimations et jugements comptables déterminants », la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la reconnaissance du revenu, la dépréciation des actifs non courants et des écarts d'acquisition et la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités suivies à ce titre sont décrites dans la note 2 aux états financiers consolidés « Résumé des principales méthodes comptables ». Sur l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues par la direction de la société et vérifié que les notes associées à celles-ci donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

# III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 24 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Antoine OLANDA

PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié Associé

# Annexe 5 Comptes annuels de la société Inside Secure au 31 décembre 2016

# **BILAN**

A COTTE CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE ADDRESS OF TH	N	31	décembre 2016		31 décembre 2015
ACTIF en milliers d'euros	Notes -	Brut Amo	ortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	38 611	30 793	7 818	13 958
Immobilisations corporelles	3.1	3 953	2 922	1 031	710
Immobilisations financières	3.2	34 110	5 712	28 398	19 218
Actif immobilisé		76 674	39 427	37 247	33 886
Stocks	3.4	67	0	67	7 296
Avances et acomptes versés sur commandes		153		153	277
Créances clients	3.5	12 700	3	12 697	8 337
Autres créances	3.5	7 349		7 349	26 163
Valeurs mobilières de placement	3.6	0		0	120
Disponibilités	3.6	23 119		23 119	12 858
Actif circulant		43 388	3	43 386	55 050
Charges constatées d'avance	3.12	467		467	1 669
Ecarts de conversion actif	3.13	52		52	678
Comptes de régularisation		519	0	519	2 347
TOTAL ACTIF		120 581	39 429	81 152	91 283

PASSIF en milliers d'euros		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital	3.7	17 251	13 909
Prime d'émission et d'apport	3.7	164 138	162 915
Réserve indisponible	3.7	9 960	9 960
Report à nouveau	3.7	(152 133)	(118 606)
Résultat	3.7	21 073	(33 871)
Capitaux propres		60 288	34 306
Provisions pour risques et charges	3.8	5 626	7 980
Emprunts et dettes financières divers	3.5	693	29 768
Concours bancaires courants	3.5	-	-
Avances et acomptes reçus	3.5	444	1 252
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.5	2 862	6 886
Dettes fiscales et sociales	3.5	4 847	4 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.5	-	-
Autres dettes	3.5	3 561	4 457
Dettes		18 033	54 965
Produits constatés d'avance	3.12	2 307	2 009
Ecarts de conversion passif	3.13	523	3
Comptes de régularisation		2 831	2 012
TOTAL PASSIF		81 152	91 283

# COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires	4.1	74 603	60 561
Production stockée		(5 193)	851
Subventions d'exploitation		-	62
Reprises sur dépréciations et provisions	3.8	10 279	6 033
Transferts de charges	4.8	1 062	1 018
Autres produits		92	559
Total produits d'exploitation		80 843	69 084
Achats matières et marchandises		5 043	13 493
Variations de stocks		2 715	1 493
Autres achats et charges externes		44 468	48 305
Impôts taxes et versements assimilés		1 160	1 032
Salaires et traitements	4.3 et 4.4	9 681	9 943
Charges sociales		3 202	4 063
Dotations aux amortissements et dépréciations			
- Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	3.1	2 884	9 814
- Sur immobilisations : Dotations aux provisions	3.1 et 3.8	365	1 279
- Sur actifs circulants : Dotations aux dépréciations	3.8	-	6 193
Dotations aux provisions	3.8	6 185	7 034
Autres charges		4 194	4 168
Total charges d'exploitation		79 897	106 815
RESULTAT D'EXPLOITATION		947	(37 731)
Produits financiers de participations		4 255	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		248	-
Autres intérêts et produits assimilés		66	282
Reprises de provisions	3.8	684	465
Différences positives de change		3 304	8 329
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		=	-
Total produits financiers		8 558	9 076
Dotations aux provisions	3.8	52	678
Intérêts et charges assimilés	2.0	584	563
Différences négatives de change		3 987	6 583
Total charges financières		4 623	7 824
RESULTAT FINANCIER		3 935	1 252
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		20 413	1 195
Reprises de provisions exceptionnelles		-	171
Total produits exceptionnels	4.6	20 413	1 366
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		451	138
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 650	1 675
Dotations aux amortissements et provisions		2 496	1075
Total charges exceptionnelles	4.6	4 598	1 813
RESULTAT EXCEPTIONNEL		15 816	(447)
Impôt sur les bénéfices	4.5	(1 392)	
Crédit d'impôt recherche	7.5	1 768	3 055
RESULTAT NET COMPTABLE		21 073	(33 871)

#### Notes annexes aux comptes annuels

Le bilan, avant répartition du résultat de l'exercice, présente un total de 81 152 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, un chiffre d'affaires de 74 603 milliers d'euros, pour un bénéfice de 21 073 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Informations générales sur la Société

#### 1.1 Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Directoire de la Société le 31 mars 2017.

Le 25 février 2016, la Société a annoncé son désengagement de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs ainsi qu'un redimensionnement des opérations nécessitant une restructuration de ses effectifs et de son organisation.

La cession de l'activité semi-conducteurs a été finalisée le 20 septembre 2016. Le périmètre de la transaction comprend la cession des produits, des technologies, des contrats clients et de certains brevets. Plus généralement, il porte également sur la cession des actifs liés au développement et à la commercialisation de circuits intégrés sécurisés ainsi qu'au personnel dédié à cette activité (R&D, ventes, marketing et support). Il comporte également la cession de deux filiales (Vault- IC France SAS et Inside Secure Asia Pty Ltd (Singapour)). Ce périmètre correspond essentiellement aux activités semi-conducteurs d'Inside Secure centrées sur l'Internet des Objets, la lutte contre la contrefaçon et la protection des marques, le paiement EMV par carte à puce et l'accès sécurisé.

La restructuration a conduit à réduire les effectifs du Groupe, en France et dans différents pays où le Groupe est présent. Au 31 décembre 2016, ce plan est finalisé et tous les coûts ont été comptabilisés.

#### 1.2 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Sans objet.

# 2. Règles et méthodes comptables

#### (a) Principes comptables et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

# (b) Monnaie de présentation

L'essentiel des transactions d'achat et de vente de la Société est réalisé en dollars américains (« dollars »). Cependant, conformément aux dispositions du Code de Commerce, la Société présente ses comptes sociaux en euros. Le cours de clôture du dollar par rapport à l'euro est passé de 1,0887 dollars pour 1 euro au 31décembre 2015 à 1,0541 dollars au 31 décembre 2016.

#### (c) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.

La Société comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société décrite ci-après.

La Société commercialise des logiciels, des services et de la propriété intellectuelle et jusqu'à la vente de l'activité semi-conducteurs elle commercialisait aussi des circuits intégrés.

#### 1) Reconnaissance du revenu – Activités de services

Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque que le service a été rendu et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable. Les licences d'utilisation de logiciels ne nécessitant pas de développements spécifiques sont constatées en chiffre d'affaires lors de la cession du droit d'utilisation de la licence ou en accord avec les termes contractuels spécifiques.

Les revenus correspondant aux activités de développement de plateformes logicielles spécifiques sont reconnus selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement des développements selon un critère appliqué de manière systématique. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probable et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable.

#### 2) Reconnaissance du revenu – Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la Société. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables. Les redevances fixes sont reconnues linéairement sur les périodes contractuelles au cours desquelles ils ont été générés. Les redevances variables sont en général fonction des ventes réalisées par les clients et sont donc par définition difficiles à estimer. De façon à rattacher les produits aux périodes correspondantes, la Société s'appuie principalement sur les confirmations reçues des clients. En général, les confirmations sont reçues des clients dans le trimestre suivant la livraison des produits.

#### 3) Reconnaissance du revenu – Maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant des mises à jour périodiques et une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations.

#### 4) Reconnaissance du revenu – Vente de brevets

Le développement de technologies peut donner lieu à la vente de brevets, alternativement à la concession de licences d'exploitation de ceux-ci. La cession de brevet est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'elle constitue une transaction ordinaire et que la propriété et les risques et avantages associés ont été transférés en totalité à l'acquéreur.

#### 5) Contrats à éléments multiples

Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

#### 6) Reconnaissance du revenu – Vente des circuits intégrés

Les produits de la Société sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu lors du transfert de risque et de propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, dans la mesure où le prix est fixe et déterminé et le recouvrement de la créance apparait assuré de manière raisonnable.

#### 7) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, la Société détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

#### 8) Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

#### (d) Immobilisations

# 1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de droits d'utilisation de licences de logiciels et de coûts de développements en interne d'applications informatiques amortis sur leur durée d'utilité, estimée à trois années.

Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables sont inscrites à l'actif du bilan dans la mesure où la Société dispose des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point des programmes de développement précisément définis et qu'elle bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre.

#### 2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linaire sur la durée d'utilité estimée des biens :

- 3 à 5 ans pour le matériel de recherche et développement,
- 3 à 10 ans pour les agencements et aménagements de constructions,
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau,
- 3 à 8 ans pour le mobilier.

# 3) Dépréciation

La valeur nette comptable d'une immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

#### (e) Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend le coût d'achat des « wafers » (tranches de silicium), les dépenses de sous-traitance d'assemblage, les autres coûts directs et les coûts de test des produits sur la base d'un niveau d'activité normal. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt et l'impact de la sous-activité. Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

La Société analyse régulièrement les quantités en stocks pour identifier les éventuels stocks excédentaires, le risque d'obsolescence technique et les stocks dont le coût excède leur valeur de marché. Elle enregistre, le cas échéant, une provision au cas par cas correspondant à ces pertes de valeur.

#### (f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

#### (g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes sur contrats sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

#### (h) Opérations libellées en devises

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars.

En 2016, la Société a eu recours à des opérations de couverture de change pour couvrir son exposition dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar contre l'euro.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaleur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de la réévaluation de ces actifs et passifs en devises est portée au bilan dans le poste « Ecart de conversion actifs » ou « Ecart de conversion passif ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

# (i) Subventions et crédit d'impôt recherche

Des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Société enregistre ces subventions dans le compte de résultat « Subventions d'exploitation » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Une avance remboursable sous conditions est traitée comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat) s'il est établi que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, elle est classée en dettes.

Les crédits d'impôt recherche octroyés pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique sont comptabilisés en crédit d'impôt sous la rubrique « Impôts sur les bénéfices » conformément à la recommandation de l'ANC du 11 janvier 2011. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs".

# (j) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

#### 3. Compléments d'informations relatifs au bilan

# 3.1 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent de la façon suivante:

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2015	Augmentations par achats	Reclassements de postes	Diminutions	31 décembre 2016
Licences et logiciels	35 492	-	147	(3 462)	32 177
Capitalisation des frais de R&D	4 066		-	(3 369)	697
Fonds Commercial	5 738		-	-	5 738
Total des immobilisations incorporelles	45 296	-	147	(6 831)	38 611
Agencements aménagements des constructions	1 353			(379)	975
Installations techniques Matériel et outillage industriel	3 969	41	405	(2 246)	2 169
Agencements aménagements divers	31			(3)	28
Matériel de bureau et informatique mobilier	2 032	247	24	(1 566)	736
Immobilisations en cours	519	195	(576)	(94)	45
Total immmobilisations corporelles	7 904	483	(147)	(4 288)	3 953

Les frais de développement activés pour un montant de 4 066 milliers d'euros étaient liés à des projets de recherche appliquée financés par des avances remboursables et par des subventions classiques. Les frais de recherche capitalisés correspondaient uniquement à la partie du projet financée par les avances remboursables. Une grande partie de ces recherches étaient rattachées à l'activité semi-conducteurs, par conséquent, l'actif correspondant a été transféré à l'acquéreur suite à la cession de cette activité.

Les amortissements se décomposent comme suit :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2015	Dotations	Dotations aux provisions	Reprises	31 décembre 2016
Licences et logiciels	30 641	2 893	-	(3 438)	30 096
Capitalisation des frais de R&D	697	-	-	-	697
Total des immobilisations incorporelles	31 337	2 893	-	(3 438)	30 793
Agencements aménagements des constructions	823	130	-	(622)	332
Installations techniques Matériel et outillage industriel	3 969	477	-	(2 277)	2 169
Matériel de bureau et informatique mobilier	1 952	492	-	(2 023)	421
Immobilisations en cours	450	-	-	(450)	-
Total immmobilisations corporelles	7 195	1 099	-	(5 371)	2 922

Les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2016 se décomposent comme suit :

Valeurs nettes comptables	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Licences et logiciels	2 081	4 851
Capitalisation des frais de R&D	-	3 369
Fonds Commercial	5 738	5 738
Total immobilisations incorporelles	7 818	13 958
Agencements aménagements des constructions	643	530
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	0
Agencements aménagements divers	28	31
Matériel de bureau et informatique, mobilier	315	79
Immobilisations en cours	45	70
Total immmobilisations corporelles	1 031	710

# 3.2 Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	31 décembre 2016
Titres de participation	14 640	-	(1 402)	13 238
Creances rattachés à des participations	8 445	-	-	8 445
Obligations convertibles Twinlinx	171	-	(171)	-
Créance Obligataire	-	-	10 115	10 115
Créance SIDS	1 500	-	-	1 500
Dépôts et cautions versées	254	9	-	263
Autres	90	465	(6)	548
Immobilisations financières brutes	25 100	474	8 536	34 110
Provisions sur titres de participation	(4 122)	-	-	(4 122)
Autres provisions sur immobilisations financières	(1 761)	-	171	(1 590)
Immobilisations financières nettes	19 217	474	8 706	28 398

Le 20 septembre 2016, la Société a finalisé la cession de son activité semi-conducteurs à WISeKey. À la réalisation de l'accord, la Société s'est vue attribuer, pour paiement partiel du prix, des obligations remboursables en actions cotées de la société WISeKey International Holding Ltd pour un montant nominal de 10 115 milliers d'euros (11 000 milliers de francs suisses).

La Société a accordé en 2009 à la société SIDS, holding de contrôle d'une société intervenant dans le domaine de la sécurité numérique, un prêt remboursable en numéraire à échéance au 30 juin 2010, prorogé jusqu'au 31 mars 2011. SDIS ne disposant pas des ressources financières pour rembourser le prêt, la créance a été provisionnée à 100%.

Afin de financer l'acquisition de la société Metaforic par sa filiale Inside Secure UK Ltd (anciennement Vault IC UK), Inside Secure a accordé un prêt intragroupe à sa filiale qui s'élevait à 10 415 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Suite à des remboursements partiels, le montant du prêt s'élève à 8 445 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

#### 3.3 Etat des crédits-bails

Au 31 décembre 2016, la Société a levé toutes les options et ne dispose plus de contrat de crédit-bail en cours.

#### 3.4 Etat des stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Matières premières	67	5 126
Produits semi-finis	-	8 326
Produits semi-finis en transit	-	-
Produits revendus en état	-	98
Stocks bruts	67	13 550
Provision	-	6 254
Stocks nets	67	7 296

Au 31 décembre 2015, les stocks comprenaient les produits correspondants à l'activité semi-conducteurs du Groupe. Au 31 décembre 2016, les stocks ont été cédés dans le cadre de la vente de l'activité semi-conducteurs.

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks est liée au niveau des stocks jugés excédentaires notamment évalué par rapport au carnet de commandes, ainsi qu'à l'obsolescence.

# 3.5 Etat des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances sont les suivantes :

Échéance des créances en milliers d'euros	Brut 31 décembre 2016	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	8 445	-	8 445
Autres immobilisations financières	19 552	-	19 552
Créances clients	12 697	11 275	1 422
Personnel et comptes rattachés	35	35	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19	19	-
Crédit d' impôt recherche	3 295	1 526	1 768
Taxe sur la valeur ajoutée	998	-	-
Divers Etat et autres collectivités publiques	86	86	-
Groupe et associés	2 462	2 462	-
Débiteurs divers	454	454	-
Total	48 043	15 857	31 188

Les échéances des dettes sont les suivantes :

Échéance des dettes en milliers d'euros	Brut 31 décembre 2016	De 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Instruments financiers			
	122	-	-
Cautions recues		-	-
Monetisation du CIR	0	-	-
Monetisation du CICE	340	-	-
Emprunts et dettes financières divers	231	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 862	-	_
Personnel et comptes rattachés	2 697	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 351	-	-
Impôts sur les bénéfices (CICE)	-	-	_
Taxe sur la valeur ajoutée	501	-	_
Autres impôts et taxes assimilés	298	_	-
Groupe et associés	3 213	-	-
Avoir à établir	316	-	-
Autres dettes	31	-	-
Avance remboursable	444	-	-
Total	12 407	-	

Le Groupe avait mis en place en 2011 des contrats d'affacturage en euros et en dollars avec Natixis Factor, incluant un fonds de garantie et adossés à un contrat d'assurance-crédit. Les créances cédées dans le cadre du programme n'étaient plus comptabilisées au bilan. En juin 2016, la Société a dénoncé ces contrats et le Groupe ne fait plus appel à l'affacturage depuis. Tous les comptes courants et compte de réserves de garanties avec Natixis Factor ont été débouclés au 31 décembre 2016.

Le montant des créances cédées dont l'échéance était postérieure au 31 décembre 2015, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages était transférée ne figuraient pas à l'actif du bilan Les contrats d'affacturage étant arrêtés, au 31 décembre 2016 il n'y a plus de créances cédées.

En milliers d'euros	2015	2016
Créances cédées et sorties de l'actif	2 870	-
Reserve de garantie	(154)	-
Trésorerie recue en contrepartie des cessions de créances	2 715	

#### 3.6 Trésorerie

La trésorerie s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Liquidités en banques Valeurs mobilières de placement nanties	23 119	12 858 120
Total	23 119	12 978

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition des placements ont été intégrés.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### 3.7 Variation des capitaux propres et composition du capital social

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	Affectation	Augmentation	Diminution	31 décembre 2016
Capital	13 909	-	3 342	-	17 251
Nombre d'actions Valeur nominale	34 771 348 0,40 €		8 355 651		43 126 999 0,40 €
Primes Réserves réglementées Report à nouveau Résultat de l'exercice (perte)	162 915 9 960 (118 606) (33 871)	(33 871) 33 871	1 223 - 344 21 073	- - -	164 138 9 960 (152 133) 21 073
Capitaux propres	34 306	-	25 983	-	60 288

La perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été affectée au report à nouveau débiteur par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2016.

	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Bons de souscription	Réserve indisponible
A l'ouverture au 1er janvier 2016	13 909	162 047	461	407	9 960
Augmentation de capital	3 338	1 223	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	4	-	-	-	-
A la clôture au 31 décembre 2016	17 251	163 271	461	407	9 960

- Les bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2016 sont les suivants :

Date émission BS A	Nombre BS A souscrits	Prix souscription en euros	Nombre maximal d'actions à souscrire en exercice des BSA	Prix unitaire d'exercice unitaire en $\epsilon$	Date Expiration
30-août-07	2 205	Gratuit	8 820	7,1	10-oct17
30-août-07	750	Gratuit	3 000	7,1	30-août-17
18-déc08	750	Gratuit	3 000	7,1	18-déc18
21-sept07	1 000	Gratuit	4 000	7,1	21-sept17
21-sept07	1 000	Gratuit	4 000	7,1	21-sept17
21-déc07	2 000	Gratuit	8 000	10,1	22-août-18
2-oct08	3 200	Gratuit	12 800	10,1	2-oct18
TOTAL	10 905		43 620		

- Les actions gratuites émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Date d'attribution des Actions gratuites	Nombre d'Actions gratuites pouvant etre definitivement attribuées au 31/12/2016	Nombre d'Actions attribuées definitivement en 2016	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des Options	Nombre d'actions gratuites perdues au cours de l'année 2016
23/03/2015	152 873	-	-	-
23/03/2015	28 288	-	-	93 889
02/02/2016	864 000	-	-	7 912
30/05/2016	51 317	-	-	133 334
16/12/2016	600 000	-	-	-
Total	1 696 478	-	-	235 135

- Les options de souscription d'actions émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Date d'attribution des Options	Nombre d'Options attribuées en cours de validité au 31/12/2016	Prix de souscription des Options (en $\mathfrak{E}$ )	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des Options	Nombre des Options levées au cours de l'année 2016	Prix de souscription des actions sur levée des Options (en €)	Date d'expiration des Options
3-nov08	64 041	Gratuit	64 04	· -	10,1	19-juin-17
26-juil12	15 266	Gratuit	15 26	5 -	3,1	26-févr22
20-févr13	15 801	Gratuit	15 80	-	2,9	20-févr22
20-févr13	79 004	Gratuit	79 00-	1 -	2,9	20-févr23
27-août-13	47 409	Gratuit	47 409	-	2,5	27-août-23
27-août-13	15 803	Gratuit	15 803	-	2,5	27-févr23
23-avr14	15 800	Gratuit	15 800	-	3,7	23-avr24
22-juil14	242 264	Gratuit	242 264	1 -	4,5	22-janv24
22-juil14	73 736	Gratuit	73 730	· -	4,5	22-juil24
28-août-14	47 400	Gratuit	47 400	-	4,2	28-août-24
16-déc16	394 000	Gratuit	394 000	-	2,3	16-déc26
16-déc16	761 000	Gratuit	761 000	-	2,0	16-déc26
16-déc16	45 000	Gratuit	45 000	-	2,0	16-déc26
Total	1 816 524		1 816 524	ļ		

- Actions propres détenues au 31 décembre 2016

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2016, le solde du contrat de liquidité était de 70 902 actions au 31 décembre 2016. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 177 964 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2016, soit 2,51 euros.

#### 3.8 Etat des provisions

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31 décembre
Provisions pour pertes de change	(678)	(52)	678	-	(52)
Autres provisions pour risques	(568)	(5 277)	-	568	(5 277)
Provision pour pertes sur contrat	(6 291)	-	-	6 208	(84)
Provisions indemnites retraites	(443)	-	-	228	(215)
TOTAL I	(7 980)	(5 329)	678	7 003	(5 627)
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	(772)	_	-	772	_
Sur immobilisations corporelles	(1 204)	-	-	1 204	-
Sur titres de participation	(4 122)	-	-	-	(4 122)
Sur autres immobilisations financières	(1 761)	-	-	171	(1 590)
Sur stocks et en cours	(6 254)	-	-	6 254	-
Sur comptes clients	(516)	-	30	483	(3)
TOTAL II	(14 628)	-	30	8 884	(5 714)
TOTAL GENERAL (I) + (II)	(22 608)	(5 329)	708	15 887	(11 342)

#### **Provision pour perte sur contrat**

En 2016, dans le cadre de la cession de l'activité semi-conducteurs, le contrat relatif à la provision pour pertes sur contrat a été transféré à l'acquéreur. Par conséquent, cette provision ne figure plus au bilan au 31 décembre 2016.

#### Provisions pour pertes de change et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour pertes de change correspondent aux pertes latentes de change nettes sur les positions bilancielles.

La Société comptabilise des provisions pour indemnités de départ en retraite sur la base de calculs et d'hypothèses actuariels.

# **Autres provisions pour risques**

Ces provisions sont constituées des coûts restant à engager liés à la restructuration et des provisions liées à des litiges sociaux et commerciaux. La Société est sujette à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction de la Société considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière de la Société, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

#### 3.9 Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

#### 3.10 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se répartissent comme suit au bilan au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	31 décembre	31 décembre	
En inimers d'editos	2016	2015	
Crédit impôt recherche	1 768	3 224	
CICE	86	112	
CVAE	0	324	
Clients factures à établir	2 601	595	
Compte courant Factor	0	1 156	
Autres produits à recevoir	1 917	674	
Total	6 372	6 084	

# 3.11 Charges à payer

Les charges à payer se répartissent comme suit au bilan au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 862	6 886	
Dettes fiscales et sociales	4 847	4 621	
Autres dettes	3 561	4 457	
Total	11 270	15 964	

### 3.12 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance se répartissent comme suit au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges d'exploitation	467	1 669
Total	467	1 669
En milliers d'euros	31 décembre 201	31 décembre 2015
Produits d'exploitation	2 307	2 009
Total	2 307	2 009

Les charges constatées d'avances correspondent à des charges courantes d'exploitation engagées et comptabilisées avant leur fait générateur.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances et des licences dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance sont remplis.

#### 3.13 Ecart de conversion sur opérations en devises

L'écart de conversion sur opérations en devises se détaille comme suit au 31 décembre 2016 :

Nature des écarts en milliers d'euros		Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	-	-	-	(523)
Dettes d'exploitation	52	-	52	
Total	52	-	52	(523)

#### 4. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

# 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La Société a réalisé 90% de son chiffre d'affaires 2016 à l'export et 10% en France.

4.2 Résultat net par action

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat net de l'exercice	(9 587)	(3 751)	(16 451)	(32 311)	(23 854)	(2 102)	(33 871)	21 073
Nombre d'action	11 193 832	21 677 620	21 724 324	33 993 562	33 993 562	34 328 848	34 771 348	43 126 999
Résultat net par action	(0,86)	(0,17)	(0,76)	(0,95)	(0,70)	(0,06)	(0,97)	0,49

Le nombre d'actions pour les exercices 2010 et antérieurs a été recalculé en appliquant les mêmes modalités de division de la valeur nominale de l'action par 4 que sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### 4.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée en 2016 aux organes de direction s'est élevée à 1 433 milliers d'euros.

#### 4.4 Ventilation de l'effectif

L'effectif se détaille comme suit au 31 décembre 2016 :

	Personnel
	salarié
Cadres	31
Agents de maîtrise et technicien	6
Apprentis	-
Contrat professionalisation	-
Total au 31/12/2016	37

#### 4.5 Impôts

# Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société est fiscalement bénéficiaire. Elle ne devra pas acquitter d'impôt sur les bénéfices au titre de cet exercice du fait d'une part de l'imputation d'une partie de son résultat fiscal sur des déficits reportables existants à hauteur de 1 602 milliers d'euros et de l'imputation de l'impôt à payer sur des retenues à la source d'autre part.

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2016
Total des déficits restant à reporter avant integration fiscale de Janvier 2011	71 299
Total des déficits restant à reporter avant l'integration fiscale	71 299
Déficits reportables pour l'exercice 2011	19 084
Déficits reportables pour l'exercice 2012	32 458
Déficits reportables pour l'exercice 2013	27 695
Déficits reportables pour l'exercice 2014	5 250
Déficits reportables pour l'exercice 2015	30 354
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2016	(1 602)
Total des déficits restant à reporter dans le cadre de l'integration fiscale	113 240
Total des déficits restant à reporter	184 539

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables pour les comptes sociaux des sociétés françaises, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôts différés sur ce déficit.

# 4.6 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Produits 2016	Charges 2016	31 décembre 2016 Net	31 décembre 2015 Net
Sur cession d'immobilisations	257	(208)	50	(480)
Sur cession de l'activité semi-conducteurs	20 156	(1 443)	18 713	-
Sur dépreciation des titres	-	-	-	161
Sur risque et charges exceptionels	-	(2496)	(2 496)	10
Pénalités diverses	-	(451)	(451)	(138)
Total	20 413	(4 598)	15 816	(447)

#### 4.7 Transferts de charges

Les transferts de charges ont un caractère d'exploitation et s'élèvent à 1 062 milliers d'euros. Ils sont principalement constitués des refacturations des frais à la société Presto Engineering dans le cadre d'un contrat de services de transition et également par la refacturation de coûts à un partenaire commercial.

### 4.8 Montant des dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges en 2016 s'élève à 23 249 milliers d'euros (25 406 milliers d'euros en 2015).

### 5. Engagements financiers et autres informations

#### 5.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Il n'y a pas de dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2016.

# 5.2 Montant des engagements financiers

Les engagements au 31 décembre 2016 sont présentés ci-après :

Engagements donnés en milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contrats de location	2 443	3 115
Couvertures de change USD/EUR (si évolution défavorable)	6 500	9 500
Total	8 943	12 615

# 5.3 Liste des filiales et participations

Les filiales et participations se détaillent comme suit au 31 décembre 2016 :

Société	Pays	% détention	Monnaie	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Valeur comptable détenus en €		Avance consentie (+) - recue (-) en €
							•	brute	nette	reçue (-) en e
Inside Secure Corporation	Etats-Unis	100%	Dollars US	50	658	5 374	196	50	50	(741)
Inside Secure UK Ltd	Ecosse	100%	Livre sterling	0	(4 839)	2 091	(7 703)	8 630	4 508	7 187
INSIDE Secure B.V	Pays-Bas	100%	Euros	100	223	3 562	220	4 570	4 570	(778)
Inside Secure France SAS	France	100%	Euros	1	1	-	-	1	1	-
Inside Secure KK	Japon	100%	Yen	100	2 376	89 212	3 187	1	1	(28)

Au cours de l'exercice 2016, dans le cadre de la cession de son activité semi-conducteurs Inside Secure a cédé l'ensemble des actions composant le capital sociétés de ses filiales Vault-IC France SAS et Inside Secure Asia Pty Ltd (Singapour).

### 5.4 Relations intra-groupe

Les opérations intra-groupe réalisées au cours de l'exercice avec les sociétés du Groupe se récapitulent de la façon suivante :

	Au 31 décembre	Au 31 décembre
Produits	2016	2015
Produits d'exploitation	336	599
Produits financiers	-	182
Total	336	781
Charges		
Charges d'exploitation	21 015	24 211
Total	21 015	24 211

Les charges d'exploitation correspondent principalement aux différents coûts supportés par les filiales et refacturés à la Société conformément aux contrats en vigueur.

### 5.5 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

Produits Financiers	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits financiers de participations	4 255	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	248	-
Différences positives de change	3 304	8 329
Reprise de provisions risques et charges financières	684	465
Interêts et charges	66	282
Total	8 558	9 076
Charges Financieres	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations financières aux amortissements et provisions	52	678
Intérêts et charges	584	563

Les produits financiers de participations correspondent à des distributions de dividendes pour un montant de 4 247 milliers d'euros.

3 987

4 623

3 935

6 583

7 824

1 252

### 5.6 Intégration fiscale

Differences negatives de change

**Total** 

**Resultat Financier** 

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société a mis en place une convention d'intégration fiscale avec sa filiale française Vault-IC France SAS et au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 avec sa filiale Inside Secure France SAS. La société Vault-IC France SAS a été cédée au cours de l'exercice 2016 et n'est plus incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale de façon rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

\* \* \* \* \*

### Annexe 6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Inside Secure SA
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Inside Secure, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Règles et principes comptables*

Les notes 2.c et 2.h de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives respectivement à la reconnaissance du revenu et à la comptabilisation des opérations libellées en devises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société est conduite, lors de l'arrêté des comptes, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment les provisions destinées à couvrir les risques éventuels de

dépréciation des immobilisations incorporelles et des titres de participation, ainsi que les provisions pour

risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des

périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation

de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces

estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans

la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux

actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code

de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par

votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces

travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité

des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Aix-en-Provence, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié Associé

Antoine Olanda Associé

110

#### Annexe 7

Rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques



Société anonyme à directoire et directoire de surveillance au capital de 17.250.799,60 euros Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil 399 275 395 RCS Aix-en-Provence

### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, de la composition du conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2016 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport, préparé par le secrétariat général et la direction financière de la Société, a été soumis au comité d'audit puis approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 17 février 2017.

### 1. Introduction et référentiel

Inside Secure (ou la « Société ») est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance constituée le 30 novembre 1994.

Le conseil de surveillance (ou le « Conseil »), lors de sa séance du 31 mars 2011, s'est doté d'un règlement intérieur, amendé le 21 novembre 2012, qui précise notamment, les règles de fonctionnement du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil de surveillance de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil et des comités. Les principales dispositions du règlement intérieur du conseil sont reproduites ci-après.

Chaque membre du conseil de surveillance s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, chaque membre du conseil de surveillance doit veiller à respecter la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 31 mars 2011, a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, dont

la dernière version révisée a été publiée le 24 novembre 2016 et validé en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise par l'Autorité des marchés financiers (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF (www.medef.com).

Mise en œuvre de la règle "appliquer ou expliquer"

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

A ce titre, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce code. La Société estime ainsi respecter ses principales recommandations à l'exception de celles décrites ci-dessous :

Recommandation du Code	Explications
L'évaluation du conseil de	Le Conseil apprécie chaque année son fonctionnement, mais, à ce jour, une
surveillance est effectuée	démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. La transformation de
selon les modalités	la Société et l'évolution de la composition du Conseil étant désormais achevées,
suivantes:	la Société entend à l'avenir procéder à des évaluations formalisées.
- une fois par an, le	
conseil débat de son	
fonctionnement;	
- une évaluation	
formalisée est réalisée	
tous les trois ans au	
moins (voir section 9.3	
du Code).	
Rémunérations de long	Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de
terme des dirigeants	souscription d'actions ou d'actions de performance. Les différentes attributions
mandataires sociaux	d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu
exécutifs. Le conseil doit	lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes
veiller à procéder à des	calendaires fixes comme le recommande le code AFEP-MEDEF. Ces attributions
attributions aux mêmes	ont eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe,
périodes calendaires, par	principalement à la suite d'acquisition de sociétés par le Groupe, et, plus
exemple après la	récemment, à motiver et fidéliser les cadres et dirigeants dans le cadre de la
publication des comptes de	transformation stratégique et opérationnelle du Groupe.
l'exercice précédent et de	
préférence chaque année	Au cas spécifique des mandataires sociaux exécutifs, l'attribution définitive des
(voir section 24.3.3 du	actions attribuées gratuitement à Amedeo D'Angelo en février 2016 et à Richard
Code).	Vacher Detournière, en mars 2015 et en décembre 2016 est lié à l'atteinte d'une
	condition de marché (le directoire, après accord du conseil de surveillance,
	pouvant relever Amedeo D'Angelo et/ou Richard Vacher Detournière de cette
	condition de marché pour tout ou partie de ses actions). Compte tenu de la
	stratégie de transformation du Groupe, le conseil de surveillance, sur
	recommandation du comité des rémunérations, a considéré que ce seul critère de
	condition de marché permet le mieux d'assurer un juste équilibre entre des
	performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo
	D'Angelo et Richard Vacher Detounière en interne notamment dans le cadre de
	la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur
	sa valorisation de l'entreprise en bourse.

## 2. <u>Composition du conseil de surveillance / Représentation équilibrée des femmes et des hommes</u>

### Composition

En vertu des dispositions légales et statutaires, le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de neuf au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois

ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du conseil de surveillance peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le conseil de surveillance s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la date de dépôt du Document de Référence, le conseil était composé de 5 membres. Les profils et expériences des membres du conseil de surveillance sont décrits au chapitre 14 « *Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale* » du Document de Référence.

### Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le conseil de surveillance estime que quatre de ses membres actuels sur cinq au total sont indépendants. Messieurs Patrick Jones et Jean Schmitt, et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet remplissent en effet les critères définis dans le Code AFEP- MEDEF, dans la mesure où ils :

- ne sont ni salariés ou mandataires social exécutif de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux de l'une de ses filiales et ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années;
- ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur :
- ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement (i) significatifs de la Société ou du Groupe, ou (ii) pour lesquels la Société ou son Groupe représentent une part significative de l'activité;
- n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social;
- n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ; et
- ne sont pas mandataires sociaux de la Société depuis plus de douze ans.

#### En outre:

- Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.
- S'agissant des membres du conseil de surveillance représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du comité des rémunérations et nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

### Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) est par ailleurs respecté par la Société, ledit conseil étant composé depuis le 15 décembre 2016 de deux femmes et trois hommes.

### 3. Missions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 15 à 17 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

### Le Conseil, notamment :

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire,
- désigne les membres du directoire chargés de définir la stratégie de la Société et de la gérer,
- fixe les rémunérations des membres du directoire,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du code de commerce,
- propose à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- approuve le rapport du président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Il n'existe pas de limitations statutaires des pouvoirs du directoire.

### 4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, chaque membre du conseil se fait communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du directoire ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant.

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le directoire. Les membres du directoire peuvent assister à ces entretiens, sauf si le membre du conseil concerné s'y oppose. Les membres du directoire peuvent être entendus à toute réunion du conseil.

Le conseil est régulièrement informé par le directoire de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel huit (8) jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les membres du conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'examen du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Une fois par an, le conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

### 5. Eléments de rémunération du conseil de surveillance et du directoire

#### Conseil de surveillance

La rémunération des membres du conseil de surveillance n'est constituée que des jetons de présence. La répartition des jetons de présence entre les différents membres du conseil de surveillance prend en compte (i) de la présence effective des membres aux réunions du Conseil et, (ii) de la participation effective aux travaux des différents comités. Le montant de l'enveloppe globale de jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance a été fixé par l'assemblée générale du 19 juin 2013.

La répartition des jetons de présence au cours des exercices 2015 et 2016 est décrite dans le tableau n°3 de la section 15.1 « *Rémunérations des mandataires sociaux* » du Document de Référence.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a pris la décision de réduire de 20% les jetons de présence à verser à ses membres à compter du 2° trimestre de l'exercice 2015. Puis, lors de sa réunion du 16 décembre 2016, le conseil de surveillance a décidé de réduire à 20 000 euros, les jetons de présence versés annuellement et qui seront par ailleurs réservés à trois de ses membres indépendants (Monsieur Patrick Jones et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet).

### Directoire

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux membres du directoire, et les montants détaillés concernés, sont décrits dans le chapitre 15 « *Rémunérations et avantages* » du Document de Référence.

### 6. Compte-rendu de l'activité du Conseil et des comités au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance de la Société s'est réuni à 6 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 98%.

### 6.1 Comité d'audit

Le comité d'audit (le « Comité d'Audit ») a été mis en place en 2006 ; ses membres ont adopté un nouveau règlement intérieur le 31 mars 2011, approuvé le même jour par le conseil de surveillance.

La mission du Comité d'Audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et en particulier :
  - o d'évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
  - o d'examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs ;
  - o d'évaluer la pertinence de la procédure de suivi des risques ;

- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et en particulier :
  - o d'examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, d'étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant leur examen par le conseil de surveillance, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société, notamment hors-bilan;
  - o d'évaluer, en consultation avec les commissaires aux comptes, la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
  - o de consulter les membres du directoire en charge des aspects financiers ainsi que le directeur administratif et financier s'il n'est pas membre du directoire, entre la fin de tout exercice et la date à laquelle le Comité d'Audit statuera sur les projets de comptes annuels, sur la pertinence des principes et méthodes comptables retenus, l'efficacité des procédures de contrôle comptable et toute autre matière appropriée;
- d'examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et en particulier :
  - o de proposer la fixation de règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que le contrôle des comptes afin de garantir l'indépendance de la prestation de contrôle des comptes fournie par ces derniers en conformité avec les lois, règlements et recommandations applicables à la Société, et en vérifier la bonne application ;
  - o d'autoriser tout recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'Audit est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins deux tiers des membres du Comité d'Audit devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du Comité d'Audit, le conseil de surveillance veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du Comité d'Audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

### Les membres du Comité d'Audit sont :

- Monsieur Patrick Jones (président du comité d'audit, expert financier, membre indépendant du conseil de surveillance et président du conseil de surveillance),
- Monsieur Alex Brabers (membre du conseil de surveillance) et
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil de surveillance).

Ces trois personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière étant précisé que Messieurs Patrick Jones et Jean Schmitt remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil. Avec 2/3 de ses membres indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de 2/3 de membres indépendants.

Le Comité d'Audit peut entendre tout membre du directoire de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil de surveillance et le président du directoire de la Société. En particulier, le Comité d'Audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur financier et principaux responsables de la direction financière).

Le Comité d'Audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2016 avec un taux de présence de 91%.

### 6.2 Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 19 octobre 2016, a décidé de fusionner le comité des rémunérations et le comité des nominations et de gouvernance en un seul comité rebaptisé comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance (le « Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance»). Le règlement intérieur du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance a été modifié en conséquence et adopté par les membres du conseil de surveillance lors de sa séance du 19 octobre 2016.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil de surveillance les personnes qui devraient être nommées membres du directoire;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe, de proposer la rémunération des membres du directoire et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.
- déterminer la composition du conseil de surveillance et de ses comités spécialisés ;
- piloter la procédure d'évaluation du fonctionnement du conseil de surveillance ; et
- développer et recommander au conseil de surveillance les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance exerce, notamment, les missions suivantes :

- en matière de nominations, il est chargé :
  - de présenter au conseil de surveillance des recommandations sur la composition du directoire:
  - d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et assister le conseil de surveillance dans le choix et l'évaluation des membres du directoire ;
  - de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du directoire peut être recommandée ; et
  - de superviser le processus de recrutement des nouveaux membres du conseil de surveillance et faire ses recommandations au conseil. Le comité doit également superviser l'intégration et la formation des membres nouvellement élus ou nommés ;
- en matière de rémunérations, il est chargé :
  - d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux du Groupe, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions;
  - d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
  - de formuler, auprès du conseil de surveillance, des recommandations et propositions concernant :
    - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité des membres

du directoire. Le Comité des Rémunérations propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, les règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché,

- les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement, et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du directoire,-
- de revoir annuellement la rémunération des membres du conseil de surveillance,
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil de surveillance, et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil de surveillance ou le directoire en matière de rémunération.
- en matière de gouvernance, il a la responsabilité de :
  - développer et proposer au conseil de surveillance pour approbation les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la société. Le comité doit revoir annuellement ces principes, voire plus fréquemment si nécessaire. En consultation avec le président du conseil de surveillance et le président du directoire, il doit périodiquement passer en revue, réviser et confirmer la conformité de l'entreprise avec les politiques de gouvernance ainsi que prendre en considération d'autres questions de gouvernance d'entreprise qui peuvent, de temps à autre, demander un examen par l'ensemble du conseil de surveillance ;développer et recommander au conseil de surveillance une procédure annuelle d'auto-évaluation du fonctionnement du conseil et de ses comités. Le comité supervise cette auto-évaluation annuelle ; identifier les bonnes pratiques de fonctionnement d'un conseil de surveillance et faire les recommandations appropriées au conseil ;
  - examiner les questions d'indépendance et les situations potentielles de conflits d'intérêts des membres du conseil de surveillance et des dirigeants de l'entreprise. Cela inclut explicitement la prise en considération des questions sensibles relatives au partage d'informations à propos de la concurrence, de partenaires stratégiques, d'investisseurs actuels ou potentiels, de partenaires technologiques ou de clients. Le comité des nominations et de gouvernance établit et pilote des pratiques garantissant la confidentialité des informations concernant les clients. Par exemple, le comité n'autorise pas la tenue de discussions concernant un client en présence d'un membre du conseil de surveillance ou d'un censeur qui serait en situation de conflit d'intérêts; et
  - s'assurer que le code de conduite et d'éthique ainsi que les règles du code de déontologie boursière sont claires, publiées et à jour. En cas de problème, le comité fait ses recommandations dans le but de résoudre celui-ci.

De manière générale, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance est, si possible, composé d'au moins trois membres du conseil de surveillance désignés par le conseil de surveillance, au moins la majorité d'entre eux devant être, dans la mesure du possible, des membres indépendants selon les critères définis par le Code AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance sont :

- Monsieur Alex Brabers (président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance, membre du conseil de surveillance),
- Monsieur Patrick Jones (membre indépendant du conseil de surveillance),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil de surveillance),
- Madame Muriel Barnéoud (membre indépendant du conseil de surveillance), et
- Madame Catherine Blanchet (membre indépendant du conseil de surveillance).

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance peut demander au président du directoire à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Au cours de l'exercice 2016 et avant la fusion des 2 comités, le comité des rémunérations s'est réuni 3 fois avec un taux de présence de 100% et le comité des nominations et de gouvernance s'est réuni 8 fois avec un taux de présence de 100%.

Depuis sa création le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100%.

### 7. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article 22 alinéa 3 des statuts, le droit de participer aux assemblées générales est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation, (ii) voter par correspondance, ou (iii) adresser une procuration à la société sans indiction de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article 9 alinéa 3 des statuts, sauf dans les cas où les dispositions légales en disposent autrement, chaque actionnaire a autant de droit de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est expressément écarté par les statuts.

### 8. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF mis à jour en avril 2010.

### 8.1 Principes généraux de gestion des risques

### A) Définition

La gestion des risques vise à identifier l'ensemble des principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations financières et comptables. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

### B) Les objectifs de la gestion des risques

La Société a adopté la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

### C) Composantes du dispositif de gestion des risques

La méthode de maîtrise des risques utilisée par la Société est fondée principalement sur une cartographie de ses risques qu'elle remet à jour chaque année et sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter ces risques.

La cartographie des risques fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

### D) Principaux plans d'actions en matière financière et comptable

Pour les principaux risques identifiés, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'apporter une réponse adaptée. Les risques à caractère financier et comptable et les contrôles en place sont régulièrement partagés avec les commissaires aux comptes et le comité d'audit afin d'adapter ces plans d'actions.

Compte tenu des incertitudes liées à la nature technologique de l'activité dans laquelle opère le Groupe, les plans d'actions en matière financière et comptable sont principalement les suivants :

### Plan d'actions en matière financière :

- O Suivi actif des marchés et établissement d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriels et d'un reporting mensuel;
- o Gestion prudente de la trésorerie et limitation de l'endettement externe ;
- o Protection des technologies brevetées ; et
- O Pilotage des projets de recherche et développement tout au long de leur vie.

### Plans d'actions en matière comptable :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires uniquement lorsque le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques à chacune des nature de revenus du Groupe sont remplis;
- Pas de capitalisation des frais de développement internes dans la mesure où les critères d'activation sont difficiles à documenter ;
- Constatation des subventions en produit uniquement lorsque leur obtention définitive est avérée ;
- Suivi régulier des indices de perte de valeur pour les actifs immobilisés (projections de flux de trésorerie tenant compte notamment d'une durée de vie des produits variant entre 5 et 7 ans et incluant des taux d'actualisation intégrant une prime de risque); et
- Evaluation de la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs en fonction, notamment, des perspectives de bénéfices imposables futurs (cette évaluation tenant compte de la séquence historique des résultats imposables du Groupe).

8.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que les plans d'actions spécifiques sont effectivement mis en place.

8.3 Principes généraux de contrôle interne

### A) Définition

Inside Secure adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières :

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risque d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

B) Les composantes du contrôle interne

### Référentiels

Les procédures décrites ci-après sont celles de la Société et de ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. La Société se réfère par ailleurs au guide de mise en œuvre du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2013.

Les différents acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le directoire de la Société, son conseil de surveillance, son comité d'audit et son comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement sont décrits ci-dessus.

Pilotage et organisation comptable et financière

Le Groupe dispose d'un certain nombre de procédures relatives aux informations comptables et financières, principalement organisées autour d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel.

Identification de contrôles clés et suivi de leur application

Le Groupe a identifié les risques majeurs auxquels l'expose la nature de ses activités dans le cadre de sa cartographie de ses risques.

En liaison avec la cartographie des risques et les plans d'actions correspondants, le Groupe a identifié douze processus participant à l'élaboration de l'information financière :

- gouvernance

- trésorerie et instruments dérivés

- reporting et procédures budgétaires
- activité de recherche et développement
- reconnaissance du revenu et clients
- procédures achats et fournisseurs
- paie et ressources humaines

- relations contractuelles et cadre juridique
- environnement fiscal
- crédit impôt recherche et subventions
- procédures de clôtures comptables intermédiaires et annuelles
- systèmes d'information

Ces processus sont répertoriés dans une matrice de contrôle interne qui comportait 137 contrôles clés lors de sa dernière revue, en décembre 2016. Certains contrôles clés ont fait apparaître des faiblesses de contrôle interne qui, selon la Société, ne présentaient pas de risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses informations financières dans la mesure où des contrôles compensatoires ont été mis en place. Ils constituent des axes d'amélioration pour le Groupe. La matrice de contrôle interne est revue une fois par an par le comité d'audit.

Systèmes d'information comptables et financiers

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, le Groupe dispose principalement de deux systèmes d'information :

- un outil de gestion ERP (SAP) dont l'objectif est de restituer de façon automatisée et sécurisée l'information financière. Cet outil a contribué à formaliser un plan de comptes, à améliorer la traçabilité de l'information et à créer des pistes d'audit;
- un outil logiciel de suivi des projets de recherche et développement permettant de suivre, par projet, le temps passé par les chercheurs et les coûts y affectés.

Moyens affectés au contrôle interne

Compte tenu de sa taille, le Groupe n'a pas mis en place de direction de l'audit interne, le contrôle interne étant, à titre principal, du ressort de sa direction financière. Lors de leur visite sur les sites à l'étranger, ses équipes revoient les analyses de comptes préparées par les comptables des filiales. En règle générale, pour les filiales étrangères, le Groupe s'appuie sur des cabinets d'expertise comptable extérieurs pour l'établissement des comptes et des déclarations fiscales annuelles, afin de maintenir un niveau adéquat de séparation des tâches et de veiller à la connaissance et la bonne application des dispositions juridiques et fiscales locales.

8.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

8.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le directoire de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Il veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans le domaine de la technologie, de la sécurité, et des ressources humaines et financières.

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

Le directoire est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société. En l'absence d'une direction de l'audit interne, il confie à la direction financière la charge d'identifier les risques, de mettre en place, de suivre et d'évaluer le contrôle interne.

Au sein de la direction financière, le directeur financier, le vice-président finance & achats et le département du contrôle de gestion font partie intégrante du dispositif et travaillent en étroite collaboration avec les différents services opérationnels pour garantir un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Enfin, sous la responsabilité des membres du conseil de surveillance de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

8.6 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne relève d'une démarche d'amélioration continue. En 2016, la Société a maintenu et adapté son dispositif de contrôle interne dans un contexte de forte évolution de son activité. En 2017, la Société s'attachera à poursuivre évolution de celui-ci dans le cadre d'un périmètre d'activité désormais recentré autour des logiciels et de la licence de propriété intellectuelle.

\* \* \* \* \*

#### Annexe 8

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

**PricewaterhouseCoopers Audit** 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Antoine OLANDA**4 parc du Golf
13856 Aix-en-Provence

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Inside Secure

Aux Actionnaires **Inside Secure** Rue de la Carrière de Bachasson 13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Inside Secure et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

### Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 24 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Antoine OLANDA

PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié Associé

125

#### Annexe 9

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

### **INSIDE SECURE**

Société Anonyme

Arteparc Bachasson Rue de la carrière de Bachasson 13590 Meyreuil

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

\_\_\_\_

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048<sup>7</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le document de référence de l'exercice et disponible sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2017 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>8</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 8 du document de référence.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

<sup>8</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>9</sup>:

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>10</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 23% des effectifs et entre 71% et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

**Social :** Effectif total, Répartition par genre et zone géographique, Pourcentage de seniors, Nombre de recrutements, Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'accidents du travail et de trajet, Nombre de maladies professionnelles, Taux de fréquence et taux de gravité, Nombre d'heures de formation.

**Environnemental :** Consommation d'électricité des bâtiments, Emissions de CO2 liées aux consommations d'électricité des bâtiments, tonnages de déchets.

**Sociétal :** Pourcentage dans le chiffre d'affaires de la production sous-traitée de circuits intégrés **Informations qualitatives :** 

**Sociétales :** Certification des sous-traitants dont ISO 14 001, Suivi de la réglementation REACH et RoHS dans la relation avec les sous-traitants, Signature de *Service Technical Agreement* intégrant des exigences qualité et environnementales, Implication dans la démarche collective initiée par l'EICC et GeSI sur l'approvisionnement en minerais hors des zones de conflit de la République Démocratique du Congo.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Informations quantitatives :

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> **Social :** Inside Secure France ; Electricité et CO2 : France, Ecosse, Pays-Bas, Finlande ; Déchets : Ecosse.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2017 L'organisme tiers indépendant

Deloitte & Associés

Vincent Gros Associé Julien Rivals Associé, Développement Durable

### Annexe 10

### Rapport du conseil de surveillance établi en application des dispositions de l'article L. 225-82-1 du code de commerce



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 17.272.501,20 euros Siège social : Arteparc Bachasson – Bât. A, Rue de la carrière de Bachasson, CS70025 13590 Meyreuil

399 275 395 R.C.S. Aix-en-Provence

Rapport du conseil de surveillance sur les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-82-2 du code de commerce, le conseil de surveillance soumet à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2017 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations du §24-1 du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de novembre 2016 :

- exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. L'ensemble des éléments de la rémunération doit être retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt social de l'entreprise ;
- comparabilité : cette rémunération doit être appréciée dans le contexte d'un métier et du marché de référence. Si le marché est une référence, il ne peut être la seule car la rémunération d'un dirigeant mandataire social est fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle peut aussi dépendre de la nature des missions qui lui sont confiées ou des situations particulières (par exemple redressement d'une entreprise en difficulté);
- cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise ;
- intelligibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes. Les critères de performance utilisés doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicites et autant que possible pérennes ;
- mesure : la détermination des éléments de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et prendre en compte à la fois l'intérêt social de la société, les pratiques du marché, les performances des dirigeants et les autres parties prenantes de l'entreprise.

Ces principes et critères, arrêtés par le conseil de surveillance sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, sont présentés ci-après :

### 1. Directoire

Monsieur Amedeo D'Angelo, président du directoire :

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Rémunération au titre du mandat de président du directoire déterminée par le conseil de surveillance.	Le montant annuel brut de la rémunération fixe a été fixé à 349 498 euros au titre de l'exercice 2017, inchangée par rapport à l'exercice 2016.
Rémunération variable annuelle	Le président perçoit une rémunération variable annuelle pouvant aller jusqu'à 210 000 euros, selon l'atteinte d'objectifs budgétaires définis par le conseil de surveillance sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.	Le niveau de réalisation attendu pour la rémunération variable est établi chaque année en fonction des objectifs budgétaires du Groupe, qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour 2017, la rémunération variable est basée sur un objectif de rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA).
Rémunération exceptionnelle	Le président du directoire pourrait se voir attribuer une rémunération exceptionnelle.	Cette rémunération exceptionnelle viserait à rémunérer une performance particulière sur un ou plusieurs projets ayant un impact majeur sur le développement de la Société tels qu'acquisitions, fusions, changement de contrôle.
Avantages en nature	Mise à disposition, si besoin, d'un appartement meublé loué par la Société situé proche du siège social.	Cette faculté n'est pas utilisée à ce jour par le bénéficiaire.
Régime de retraite complémentaire	Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas de régime de retraite complémentaire.	

Le président peut se voir attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et de performance. Pour mémoire, en 2016, Monsieur Amedeo D'Angelo s'est vu attribuer 864 000 actions de performance dont l'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'une condition de marché (voir l'annexe 11 du rapport de gestion pour l'année 2016).

Enfin, il est précisé que Monsieur Amedeo D'Angelo ne perçoit pas de jetons de présence ou autre rémunération au titre de ses mandats au sein des sociétés filiales de la Société, et, ne bénéficie pas d'un mécanisme de rémunération pluri annuelle de long terme (au sens du code AFEP-MEDEF), autre que, au cas par cas, l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites sous condition de présence et de performance (voir ci-dessus).

### Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du directoire et salarié de la Société

Il est rappelé que l'ensemble des rémunérations perçues par Monsieur Richard Vacher Detournière le sont au titre de ses fonctions salariées :

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Rémunération octroyée au titre de son contrat de travail.	Le montant annuel brut de la rémunération fixe a été revu à 210 000 euros au titre de l'exercice 2017, à comparer à 169 990 euros au titre de l'exercice 2016, en considérant un benchmark de la rémunération fixe de directeur financier (CFO) pour des sociétés comparables, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.
Rémunération variable annuelle	Rémunération octroyée au titre du contrat de travail. La rémunération variable annuelle peut aller jusqu'à 140 000 euros, selon l'atteinte d'objectifs budgétaires définis par le conseil de surveillance sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Le montant maximal de la rémunération variable pour 2017 a été réduit afin de tenir compte de l'augmentation de la rémunération fixe visée ci-dessus.	Le niveau de réalisation attendu pour la rémunération variable est établi chaque année en fonction des objectifs budgétaires du Groupe, qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour 2017, la rémunération variable est basée sur un objectif de rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA).
Clause de non-concurrence	Clause de non-concurrence pendant une période de 6 mois, renouvelable une fois par la Société, à compter de la cessation de son contrat de travail.	Versement d'une indemnité spéciale mensuelle forfaitaire calculée en conformité avec la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.
Rémunération exceptionnelle	Le conseil de surveillance a décidé que Monsieur Richard Vacher Detournière se verrait attribuer une rémunération exceptionnelle brute pouvant aller jusqu'à 250 000 euros en cas de réalisation de circonstances très particulières, son versement étant décidé, le moment venu, par le conseil sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Monsieur Richard Vacher Detournière pourrait par ailleurs se voir attribuer d'autres rémunérations exceptionnelles.	Le montant et le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure pour la société, telle qu'acquisition, fusion, changement de contrôle.
Régime de retraite	Monsieur Richard Vacher Detournière ne bénéficie pas de régime de retraite complémentaire.	

Monsieur Richard Vacher Detournière pourra prétendre à une indemnité de rupture en cas de départ de la Société dans les conditions décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-90-1 du code de commerce et dans le document de référence.

Monsieur Richard Vacher Detournière peut se voir attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et de performance. Pour mémoire, en 2016, Monsieur Richard Vacher Detournière s'est vu attribuer 100 000 actions de performance dont l'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'une condition de marché et 45 000 options de souscription ou d'achat d'actions (voir l'annexe 11 du rapport de gestion pour l'année 2016).

Enfin, il est précisé que Monsieur Richard Vacher Detournière ne perçoit pas de jetons de présence ou autre rémunération au titre de ses mandats au sein des sociétés filiales de la Société, et, ne bénéficie pas d'un mécanisme de rémunération pluri annuelle de long terme, autre que, au cas par cas, l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites sous condition de présence et de performance (voir ci-dessus).

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de des principes et critères décrits ci-dessus et concernant Messieurs Amedeo D'Angelo et Richard Vacher Detournière, seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, le versement des rémunérations variables est conditionné à l'approbation par ladite assemblée générale.

### 2. Membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance perçoivent des jetons de présence dont le montant est décidé par le conseil de surveillance (dans la limite de l'enveloppe votée en assemblée générale) et des principes arrêtés par le conseil de surveillance, en fonction de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein du ou des comités mis en place par le conseil de surveillance.

Les membres conseil de surveillance pourraient également percevoir une rémunération au titre de missions particulières qui pourraient leur être confiées par le conseil de surveillance et qui feraient l'objet de conventions réglementées qui seraient soumises au vote de l'assemblée des actionnaires.

--00000--

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés dans ce rapport.

Le conseil de surveillance

#### Annexe 11

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social de la Société

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (Tableau n° 4<sup>11</sup>)

Nom	Désignation du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Richard Vacher Detournière	Options décembre 2016	Options de souscription d'actions	1,19€	45 000	1,91 €	Exerçables jusqu'au 16 décembre 2026 sous réserve d'être dans l'entreprise

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau n° 5)

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau n°6)

1	Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Nom	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance	
Amedeo D'Angelo	Directoire du 2 février 2016	864 000	339 692 €	1 <sup>er</sup> octobre 2018	1 <sup>er</sup> octobre 2018	L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions est conditionnée à l'atteinte d'une condition de marché <sup>(1)</sup>	
Richard Vacher Detournière	Directoire du 16 décembre 2016	100 000	134 000 €	16 décembre 2019	16 décembre 2019	L'acquisition définitive de tout ou partie de ces actions à l'issue de la période d'acquisition est conditionnée à la valeur de la moyenne pondérée par les volumes de cours de bourse des actions pendant les 60 dernières séances de bourse précédant la fin de la période d'acquisition	
Total		964 000	473 692 €				

(1) Amedeo D'Angelo deviendra actionnaire d'Inside Secure au titre de ces actions le 1er octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'une condition de marché. Le pourcentage d'actions acquises au titre de cette condition variera entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant cette date sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros, étant précisé que (i) l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée dans certaines hypothèses comme celle d'un changement de contrôle de la Société ou si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros, et

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Les tableaux présentés dans cette annexe sont établis en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF mis à jour en novembre 2016 et en reprennent la nomenclature recommandée

### Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social (Tableau n°7)

Aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour les différents dirigeants mandataires sociaux.

### Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux (Tableau n° 8)

Н	istorique des attributions d'opti-	ons de souscription d'actions (1)(2)(	(4)				
	Information sur les option	ns de souscription d'actions					
Date d'assemblée	19 juin 2007 26 juin 2014 16 décembre						
Date du directoire	3 novembre 2008	28 août 2014	16 décembre 2016				
Nom du plan	Options 2007-1-F	Options juin 2014	Options décembre 2016				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :							
Richard Vacher Detournière	64 041	36 866	45 000				
Date d'expiration	19 juin 2017	28 août 2024	16 décembre 2026				
Prix de souscription	9,5438 €	3,997 €	1,91 €				
Modalités d'exercice	exerçables en totalité <sup>(3)</sup>	12 288 le 28 août 2015 <sup>(3)</sup> 12 288 le 28 août 2016 <sup>(3)</sup> 12 290 le 28 août 2017 <sup>(3)</sup>	15 000 le 16 décembre 2017 <sup>(3)</sup> 15 000 le 16 décembre 2018 <sup>(3)</sup> 15 000 le 16 décembre 2019 <sup>(3)</sup>				
Nombre d'actions souscrites à la date de dépôt du Document de Référence	0	0	0				
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0				
Nombre d'actions restant à souscrire à la date de dépôt du Document de Référence	64 041	36 866	45 000				

<sup>(1)</sup> Seules les attributions toujours valables sont décrites

### Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau n° 9)

	Historique des attributions gratuites d'actions (1)(3)(6)					
Date d'assemblée	Information sur les actions attribuées gratuitement					
	30 juin 2008	30 juin 2010	26 juin 2014	2 février 2016	16 décembre 2016	
Date du directoire	3 novembre 2008	16 décembre 2010	23 mars 2015	2 février 2016	16 décembre 2016	
Nombre total d'actions attribuées à:						
Amedeo D'Angelo				864 000		
Richard Vacher Detournière	20 000	106 000	31 599		100 000	
Date d'acquisition des actions	3 novembre 2010	16 décembre 2012	23 mars 2018	au plus tôt le 2 février 2018 (4)	16 décembre 2019	
Date de fin de période de conservation	3 novembre 2012	16 décembre 2014	23 mars 2020	pas de période de conservation	pas de période de conservation	

<sup>(2)</sup> Le tableau ne prend pas en compte Pascal Didier qui a quitté le Groupe le 30 décembre 2016

<sup>(3)</sup> La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

<sup>(4)</sup> Les nombres d'options et les prix d'exercice tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016

Modalités d'exercice	exerçables en totalité	exerçables en totalité	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	exerçables en totalité <sup>(4)</sup>	exerçables en totalité <sup>(5)</sup>
Nombre cumulé d'actions	0	0	0	0	0
annulées ou caduques					
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	20 000	106 000	31 599	864 000	100 000

- (1) Seules les attributions toujours valables sont décrites
- (2) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2
- (3) Le tableau ne prend pas en compte Pascal Didier qui a respectivement quitté le Groupe le 30 décembre 2016
- (4) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2
- (5) Ces actions gratuites font l'objet de conditions de performance telles que décrites à la section 21.1.4.2
- (6) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

### Annexe 12 Facteurs de risques

Dans le cadre de la préparation du Document de Référence et du rapport de gestion, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, au jour du dépôt du présent rapport, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister.

### 1.1 Risques liés à l'activité

Le Groupe opère dans un environnement très concurrentiel. Si le Groupe n'était pas compétitif, il pourrait ne pas augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires ou ses parts de marché.

Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe. Leur présence ancienne sur ces marchés leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les tendances et les demandes futures. Les ressources accrues de ces concurrents de plus grande taille leur permettent de gagner en réactivité dans la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. Enfin, certains concurrents pourraient offrir aux clients une offre intégrée avec des produits complémentaires ou adopter une politique de prix agressive. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à étendre ou même maintenir ses parts de marché.

Sur les marchés visés par ses produits logiciels et de propriété intellectuelle, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme, ARM, Synopsys, Arxan, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité embarquée, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade. D'autres sociétés pourraient entrer en concurrence directe avec le Groupe si elles développaient leur propre technologie, ou si elles venaient à signer des contrats de licence de technologie, de logiciels et de propriété intellectuelle avec des tiers.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à anticiper les besoins du marché (notamment en en identifiant de nouveaux) et à développer des produits qui y répondent;
- sa capacité à comprendre rapidement les niveaux de prix et de performances des produits concurrents sur le marché;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à maintenir et développer ses relations avec ses principaux clients ; et
- sa capacité à se conformer aux standards du secteur tout en développant de nouvelles technologies brevetées, afin de proposer des produits nouveaux.

Si le Groupe n'est pas en mesure de rester compétitif face à ses concurrents actuels ou futurs, ou s'il est confronté à des concurrents qui ont plus de succès que lui, notamment en raison de leur taille, cela impactera défavorablement ses parts de marché, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

# Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre des produits nouveaux dans des délais et des conditions économiques acceptables ou ne pas parvenir à conquérir de nouveaux marchés.

Les marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les marchés qu'il vise sont caractérisés par l'évolution rapide des technologies et des standards, la rapide obsolescence des technologies existantes et les lancements fréquents de produits nouveaux. Ils sont également caractérisés par une forte concurrence en termes de prix, l'introduction de produits nouveaux étant un facteur différenciant qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Le Groupe doit donc, pour maintenir sa position concurrentielle, être en mesure d'anticiper les évolutions technologiques et concevoir, développer, améliorer et commercialiser de nouveaux produits dans des délais courts et à des coûts acceptables.

Le développement de technologies et produits nouveaux commercialisables est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie. Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

# Le développement des solutions de sécurité du Groupe dépend du développement général du marché des solutions de sécurité pour les mobiles et réseaux, de son acceptation par les utilisateurs ainsi que de la demande des clients.

Le marché pour les solutions de sécurité des mobiles et des réseaux du Groupe dépend notamment de :

- leur capacité perçue à résoudre les problèmes réels des clients ;
- leur qualité perçue, leur prix, leur facilité d'utilisation et leur interopérabilité avec les solutions des concurrents du Groupe ;
- la perception par le marché de la facilité ou la difficulté qu'il y a à les déployer, en particulier dans les environnements réseaux complexes ;
- le développement du commerce électronique comme un moyen durable de faire des affaires ;
- l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies et normes ;
- la perception par les consommateurs de la nécessité de sécurisation du commerce électronique et des communications via les réseaux câblés et les réseaux mobiles;
- la capacité du Groupe à s'adapter aux changements technologiques, et
- la conjoncture économique générale, qui, entre autres, influe sur les montants que les clients et clients potentiels sont prêts à investir sur ces technologies.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à de telles circonstances, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement s'en trouveraient impactés négativement.

# Le succès du Groupe repose notamment sur une augmentation de la demande pour l'offre de solutions de sécurité embarquée.

Les clients du Groupe peuvent reporter l'achat, cesser d'utiliser ou décider de ne pas renouveler la licence d'utilisation de solutions de sécurité embarquée du Groupe, certains contrats de licence pouvant d'ailleurs être résiliés par les clients du Groupe à tout moment. Les contrats avec les clients du Groupe prévoient généralement des droits de licence de base, des frais d'accès aux technologies et/ou des redevances fondées sur une base unitaire, des frais d'utilisation ou un pourcentage du chiffre d'affaires provenant des solutions intégrant la technologie du Groupe, ainsi que des prestations de service et des frais de maintenance. Un certain nombre de contrats significatifs prévoient en outre des redevances à percevoir plafonnées quand les volumes déclarés par les clients dépassent certains seuils. En conséquence, une partie des revenus du Groupe n'est pas récurrente, ce qui rend ceux-ci plus difficiles à prévoir. Les niveaux de dépenses reposant, en partie, sur les anticipations de revenus futurs et étant pour la plupart fixes à court terme, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses en

temps opportun afin de compenser une baisse non anticipée de ses revenus, ce qui pourrait impacter négativement ses résultats, sa situation financière et son développement.

### Le succès du Groupe dépendra notamment de l'introduction en temps opportun de nouvelles solutions de sécurité avec des fonctionnalités enrichies ou nouvelles.

La performance financière future du Groupe dépendra notamment de sa capacité à répondre aux besoins et aux spécifications de ses clients en améliorant ses solutions de sécurité pour les mobiles et les réseaux et en développant des solutions avec des fonctionnalités enrichies et nouvelles. Le Groupe consacre d'importantes ressources à l'identification de nouvelles tendances du marché et au développement de solutions pour anticiper la demande pour les solutions de sécurité. Les clients pourraient cependant se détourner des solutions du Groupe si bien que le Groupe ne peut garantir que la demande pour ses solutions continuera à se développer comme il le prévoit. Le Groupe doit développer de nouvelles solutions et améliorer ses solutions existantes pour répondre aux besoins des clients qui évoluent rapidement. Le succès de nouvelles fonctionnalités dépend de plusieurs facteurs, y compris leur introduction en temps opportun et leur acceptation par le marché. Le Groupe pourrait ne pas réussir à développer des améliorations ou de nouvelles solutions ou ne pas réussir à les mettre sur le marché en temps voulu. Le Groupe pourrait subir des retards dans le développement et l'introduction de ces solutions qui pourraient les rendre, une fois introduites, obsolètes et invendables. Les clients pourraient également différer leurs achats en attendant l'introduction de nouvelles solutions. Si les solutions du Groupe n'étaient pas jugées compétitives notamment parce qu'il ne parvenait pas à les améliorer ou à en introduire de nouvelles en temps voulu, le Groupe pourrait ne plus être perçu comme un leader dans son domaine, sa réputation pourrait être atteinte, la valeur de sa marque diminuée, et ses performances financières impactées négativement. En outre, les incertitudes concernant le calendrier de disponibilité et la nature des fonctionnalités de nouvelles solutions pourraient entraîner une augmentation des dépenses de recherche et développement sans avoir l'assurance de générer des revenus dans l'avenir.

De telles circonstances impacteraient négativement le chiffre d'affaires du Groupe et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs et pouvant faire appel à d'autres sociétés afin de développer et fournir des solutions remplissant des fonctions similaires à celles des produits du Groupe, ou pouvant chercher à développer eux-mêmes des solutions similaires.

Plusieurs des marchés sur lesquels le Groupe est présent et/ou entend se développer sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs. Dans certains cas, tels que les solutions de propriété intellectuelle, les clients peuvent chercher à développer eux même des composants de sécurité pour leurs propres produits.

Sur certains marchés où le nombre de clients est restreint et où les clients s'approvisionnent auprès de plusieurs fournisseurs, les concurrents du Groupe pourraient accroître leurs volumes d'affaires au détriment du Groupe, et les clients de ce dernier pourraient être incités à renégocier à la baisse les conditions financières des contrats.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Les clients du Groupe pourraient ne pas intégrer les solutions du Groupe dans leurs produits ou applications, ou les produits ou applications de ses clients pourraient ne pas rencontrer de succès commercial avec leurs produits.

Le Groupe licencie des solutions de sécurité sous forme de logiciels et de composants de propriété intellectuelle que les clients intègrent dans leurs produits ou applications. Une part significative des

revenus du Groupe repose sur les redevances perçues des clients quand ceux-ci commercialisent leurs produits intégrant notamment les solutions de sécurité fournies par le Groupe.

Le Groupe doit, dans un premier temps, investir des sommes significatives pour le développement de nouveaux produits, sans aucune assurance que des clients les sélectionneront puis les intégreront dans leurs produits (*design win*). Obtenir un *design win* est d'autant plus important qu'il est ensuite très difficile pour le client de changer de fournisseur de circuits intégrés. L'absence de *design wins* a donc un impact négatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une fois sélectionnés, les produits du Groupe sont habituellement inclus dans les produits des clients au stade de la conception et avant leur mise sur le marché. Le Groupe n'a aucune assurance que les produits du client seront commercialisés avec succès. Par ailleurs, si les produits du Groupe présentent des défauts affectant leurs performances ou leur conformité aux normes de certification après la sélection et l'intégration dans les produits des clients, outre l'impact direct sur les ventes des produits en question, il n'est pas certain que ces clients sélectionnent à nouveau les solutions du Groupe lors de la conception de leurs nouveaux produits. Si les produits du Groupe ne répondent pas aux attentes de ses clients, ou si les produits des clients du Groupe ne répondent pas aux attentes de leurs propres clients ou ne sont pas acceptés par les utilisateurs, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe en seraient affectés.

### Le Groupe fournit des solutions qui offrent des fonctionnalités de sécurité à ses clients que des tiers pourraient essayer de contourner.

Le cœur de l'offre du Groupe est la fourniture de logiciels et de composants de propriété intellectuelle conçus notamment afin de protéger l'intégrité des informations contenues dans les produits ou applications des clients du Groupe. Ces solutions sont axées sur la protection des revenus, des modèles économiques, des actifs ou plus généralement des intérêts des clients. Il s'agit, par exemple, de prévenir des opérations bancaires frauduleuses, d'assurer que seuls les clients payant pour un contenu numérique le reçoivent ou de maintenir la sécurité d'informations confidentielles.

Des efforts considérables peuvent être déployés par ceux qui tentent de contourner la sécurité des systèmes au sein desquels les solutions du Groupe sont intégrées. Toute violation de la sécurité des produits du Groupe ou des systèmes au sein desquels ils sont intégrés (du fait de la violation de la sécurité des produits ou applications des clients du Groupe ou autrement) pourraient causer des dommages à ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités du Groupe.

### Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales.

Une part importante des ventes du Groupe est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de clients et le Groupe prévoit que cette situation pourrait perdurer. Ces clients pourraient décider de ne plus acheter les solutions du Groupe, d'en acheter moins ou d'en renégocier les conditions financières. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, le Groupe se trouve par ailleurs davantage exposé au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux, étant précisé qu'à la date d'établissement du présent rapport, le montant des créances échues non-recouvrées n'est pas significatif (se reporter également à la note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient, respectivement, 28%, 61% et 71% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et 12%, 32% et 46% de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

### La stratégie du Groupe sur le marché des applications NFC repose sur la valorisation de son portefeuille de brevets NFC via des programmes de licences.

La technologie NFC est aujourd'hui une fonction standard dans les smartphones néanmoins les services NFC n'ont pas encore été massivement déployés et n'ont pas encore été adoptés à grande échelle par les opérateurs de téléphonie mobile, les concepteurs de téléphones portables et les fabricants d'électroniques grand public d'une part, et par les utilisateurs d'autre part.

Certaines technologies alternatives existantes et émergentes sont par ailleurs disponibles et pourraient être préférées aux solutions NFC du Groupe. Des solutions, incluant les services de messages courts (SMS) et les sites Internet de paiement en ligne, permettent déjà d'effectuer des paiements à partir de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables, par exemple). En matière de communication *peer-to-peer*, les technologies sans fil existantes, telles que les technologies *wireless-LAN*, et *Bluetooth*, permettent des communications directes et des transferts de données entre terminaux mobiles.

Dans bien des pays, l'utilisation d'une technologie sans contact pour des applications telles que les paiements ou les transports en commun n'a en outre pas fait l'objet d'une large diffusion.

La technologie NFC ou le marché des applications NFC pourraient ne pas se développer ou se développer plus lentement que prévu. Les produits exploitant la technologie NFC développés par le Groupe pourraient ne pas répondre aux exigences du marché (notamment si les consommateurs y étaient réticents) ou ne pas être suffisamment largement adoptés par ses clients. Dans ces circonstances, les investissements importants, en temps et en ressources, réalisés par le Groupe dans cette technologie pourraient être perdus, en tout ou partie, et le développement du Groupe, ses activités et sa situation financière s'en trouveraient affectés.

### Le Groupe pourrait ne pas réussir à valoriser son portefeuille de brevets.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de son portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, Inside Secure peut être conduit à conclure des accords de licence, notamment lorsqu'il détient des droits de propriété intellectuelle qu'il considère importants, tels que certains de ses brevets dans le domaine du NFC.

Principalement, le Groupe a lancé en 2012 un programme de licence de brevets NFC avec la société France Brevets (se reporter également au chapitre 22 du Document de Référence).

Le Groupe pourrait néanmoins éprouver des difficultés dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Groupe ne peut notamment garantir de manière certaine que sa stratégie de valorisation de ses droits de propriété intellectuelle donnera lieu à la conclusion d'accords de licence, que s'ils étaient conclus, de tels accords génèreront les revenus escomptés, qu'ils ne seront pas violés par les cocontractants du Groupe ou que le Groupe disposera de solutions appropriées contre de telles violations. Par ailleurs, il ne peut être exclu que les tiers, auxquels les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle du Groupe seraient opposés, ne remettent en cause le bien-fondé de telles actions ou l'opposabilité ou la validité des droits opposés. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### 1.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur les droits d'exploitation exclusifs conférés par sa propriété intellectuelle. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir, pour chacun de ses droits, l'étendue de protection adéquate lui garantissant un avantage concurrentiel.

Le Groupe dépend, dans une large mesure, de ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses produits et ses technologies contre les détournements de tiers.

Le Groupe, à l'instar des autres déposants ou demandeurs de titres de propriété intellectuelle, pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de brevets, l'enregistrement de marques ou l'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'un brevet ou l'enregistrement d'une marque, même après examen de la demande par un Office de brevets ou de marques, n'en garantit pas de manière absolue la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la délivrance, la validité ou l'opposabilité des brevets, demandes de brevet, marques enregistrées ou demandes d'enregistrement de marques du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait empêcher leur délivrance, aboutir à leur révocation ou invalidation ou réduire leur portée et ainsi permettre leur contournement par des concurrents.

De plus, le Groupe n'a pas, à ce jour, déposé de demande de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans tous les pays dans lesquels il opère. La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations versées aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, conduisant le Groupe à procéder au cas par cas à une sélection des États où une protection est demandée, en fonction des perspectives d'exploitations envisagée.

En conséquence, les droits obtenus pourraient se révéler insuffisants afin d'assurer une protection adéquate ou un avantage concurrentiel. En particulier, le Groupe ne peut pas garantir que :

- le Groupe parviendra à développer un savoir-faire brevetable ;
- le savoir-faire développé par le Groupe pourra être breveté ;
- les demandes de brevets, d'enregistrement de marques ou d'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de titres ou à des titres ayant la même portée que celle initialement demandée ;
- les brevets délivrés et les marques enregistrés au nom du Groupe, ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle obtenus, ne seront pas contestés, invalidés, révoqués ou contournés ou n'auront pas leur portée réduite ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets ou autres droits des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions ou autres œuvres à la création desquelles ils ont participé.

Les situations auxquelles le Groupe pourrait être confronté, qui l'empêcheraient d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur son savoir-faire, ses signes distinctifs et/ou ses créations, ou qui l'empêcheraient de les exploiter paisiblement, pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement. Il pourrait en outre être demandé au Groupe de concéder des licences sur ses brevets du fait de sa participation dans diverses organisations normatives.

### Il ne peut être exclu que le Groupe intente des actions judiciaires.

Des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments du savoir-faire du Groupe protégés par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour le Groupe et pourrait amener le Groupe à intenter des actions judiciaires pour faire respecter ses droits. Cependant, la détection des contrefaçons est difficile, et le Groupe ne peut être certain qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de son savoir-faire, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins étendus ou absents ou leur violation moins facilement détectable.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les brevets du Groupe peuvent être opposés à des tiers par le Groupe ou par ses licenciés exclusifs (se reporter également à la section 20.8 du Document de Référence). Le Groupe ne peut donc pas garantir que ses licenciés exclusifs ou lui-même n'intenteront pas de nouveaux contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets) et qu'à l'issue de ces actions ses droits de propriété intellectuelle ne seront pas révoqués, invalidés ou ne verront leur portée réduite.

Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée, ce qui pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions judiciaires.

Dans la mesure du possible, le Groupe continue de diligenter, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, des études préalables qui lui semblent nécessaires afin d'identifier des éventuels droits antérieurs et limiter tout risque contentieux avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, il ne peut être exclu qu'existent des brevets antérieurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre du Groupe, de ses partenaires industriels ou de ses clients.

Les personnes auxquelles le Groupe a accordé des licences ou fourni des produits ou services pourraient ainsi être impliquées dans des litiges concernant la violation par ces licences, produits ou services de brevets ou droits de tiers. Certains clients du Groupe ont déjà reçu des notifications écrites de tiers faisant valoir leurs droits sur certaines technologies et les invitant à obtenir une licence. Conformément aux contrats signés avec ses clients et partenaires industriels, le Groupe pourrait être amené à défendre et indemniser ses clients ou partenaires industriels en cas d'action intentée à leur encontre et fondée sur une violation alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers par ses licences, produits ou services.

Le Groupe ne peut ainsi pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ni que les standards adoptés par l'industrie et mis en œuvre par le Groupe ne violent pas des droits de tiers.

Un litige intenté contre le Groupe, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts considérables et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si de telles poursuites devaient être menées à leur terme, le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus,
- de prendre licence au détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables,
- de revoir le design de ses produits ou services ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits, afin de ne pas violer des droits de tiers.

De tels litiges pourraient aussi entraver l'activité du Groupe ou de celle de ses clients ou partenaires industriels et, par conséquent, provoquer une baisse de la vente de ses technologies et de ses produits. Ceci pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe.

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe doit fréquemment donner accès à des tiers à de l'information sensible, protégée ou non par des brevets. Dans ces hypothèses, le Groupe s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser à des fins non autorisées ou communiquer à des tiers ces informations, au moyen d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, les accords de confidentialité n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par le Groupe. Le Groupe ne peut donc garantir que ces tiers respectent ces accords, qu'il sera informé d'une violation de ces accords, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi, ne serait-ce qu'en raison des délais avant son obtention.

De tels accès aux informations sensibles du Groupe exposent donc le Groupe au risque de voir des tiers (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des éléments du savoir-faire du Groupe, (ii) ne pas respecter la confidentialité du savoir-faire brevetable ou non-brevetable du Groupe, (iii) divulguer les secrets commerciaux du Groupe à ses concurrents ou utiliser ces secrets commerciaux pour développer des technologies concurrentes et/ou (iv) violer de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé un savoir-faire semblable ou similaire dans sa nature ou sa destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ou tiers ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### 1.3 Risques liés à l'organisation du Groupe

1.3.1 Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé

# Le Groupe pourrait perdre du personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

La réussite future du Groupe dépendra, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, d'ingénierie, de vente et de marketing hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement du Groupe représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations et le Groupe prévoit de recruter des ingénieurs de conception

et d'application supplémentaires. Le Groupe pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. En outre, pour élargir sa clientèle et augmenter ses ventes auprès de ses clients existants, le Groupe aura besoin d'embaucher du personnel de vente qualifié supplémentaire. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans ce secteur et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si le Groupe ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance en serait affectée. En outre, si le Groupe était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

### 1.3.2 Risques liés à la gestion de la croissance

### Le Groupe pourrait ne pas arriver à faire face aux défis organisationnels et opérationnels liés à son évolution.

Le Groupe a poursuivi son développement, tant par croissance organique que par acquisitions, et a considérablement fait évoluer son activité ces dernières années (y compris récemment en 2016 avec le désengagement de l'activité de conception et commercialisation de puces électroniques).

Pour satisfaire les besoins d'une structure demeurant complexe et multi-sites et déployer sa stratégie, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de son organisation, de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses salariés et ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Dans ce contexte, en janvier 2017, le Groupe s'est organisé autour de deux divisions opérationnelles (« business units », se reporter au chapitre 6 « Aperçu des activités » du Document de Référence). Le Groupe doit par ailleurs continuer à se concentrer sur la qualité d'exécution tout en maintenant sa capacité d'innovation. Dans la mesure où son organisation évolue, le Groupe doit également s'assurer que le profil et les compétences de ses salariés sont constamment réévalués et adaptés.

Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

### Le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés et activités acquises.

Le développement du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés et/ou d'activités complémentaires. Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés et activités récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et, enfin, l'impact des synergies attendues. Bien que le Groupe entreprenne des diligences préalablement aux acquisitions et prenne des mesures d'intégration en amont de l'acquisition, il pourrait notamment être confronté à des difficultés d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain ; des mises en jeu de la responsabilité de la Société, notamment en raison d'un accroissement des contentieux salariaux ou de propriété intellectuelle ; la perte de clients historiques, la non réalisation des objectifs fixés dans le cadre des acquisitions ; et des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En particulier, le Groupe a réalisé deux acquisitions depuis 2012 :

### - Embedded Security Solutions

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, le Groupe a acquis l'activité Embedded Security Solutions (« ESS »). Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de l'activité ESS et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 1,0 million de dollars au 31 décembre 2016).

### - Metaforic

Le 5 avril 2014, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Metaforic Ltd, spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable et de logiciels de sécurité dédiés au cryptage, à destination principalement des marchés du paiement mobile et de la banque mobile. Le prix d'acquisition définitif s'élève à 13,2 millions de dollars après prise en compte des ajustements de prix fonction du niveau réel du besoin en fonds de roulement à la date de transaction et des différents objectifs commerciaux fixés pour l'année 2014. Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de la société Metaforic, et de sa filiale américaine, et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 2,0 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, il existe un risque de dépréciation des goodwill résultant de ces deux acquisitions. Ces goodwill sont soumis à un test annuel de dépréciation. Ils figurent au bilan consolidé pour un montant de 18,8 millions de dollars au 31 décembre 2016 (se reporter également la note 8 « *Goodwill* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Des opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables et/ou répondront aux objectifs attendus. Leur réalisation pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

# Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement, il pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et ses résultats opérationnels pourraient en être affectés.

Les résultats opérationnels futurs dépendent largement de la capacité du Groupe à gérer son développement et son retour à la croissance.

Pour rester compétitif et gérer son développement, le Groupe doit constamment améliorer ses équipements et ses technologies, et fournir des efforts importants en matière de recherche et développement, ce qui requiert des investissements importants mais aussi des investissements en matière de vente et de marketing. Le Groupe est susceptible de devoir supporter les coûts liés à l'augmentation de ses investissements plus rapidement que certains des avantages anticipés procurés par ses investissements. Le retour sur investissement, s'il y en a, pourrait être plus faible, moins rapide que

prévu à se faire ressentir, ou ne pas se matérialiser, ce qui pourrait nuire au résultat opérationnel du Groupe.

En outre, le Groupe doit procéder à une adaptation constante de ses politiques de gestion, de ses outils et systèmes administratifs, financiers et opérationnels, ainsi que de ses procédures de contrôle. Il doit en outre adapter son organisation aux évolutions des technologies et des marchés ciblés et, plus généralement, de sa stratégie, et recruter et former des personnels qualifiés.

Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement efficacement, il pourrait ne pas être en mesure de saisir les opportunités du marché ou ne pas développer les produits attendus par le marché, ne pas pouvoir maintenir la qualité de ses produits, ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et, ne pas s'adapter suffisamment rapidement à l'évolution de son environnement technologie, concurrentiel et de marché. Tout ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### La Sécurité des installations et des systèmes internes pourrait être compromise.

Les installations de R&D du Groupe sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques, généralement intégrés. Il n'est toutefois pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et sa réputation.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections antiintrusion, d'une sauvegarde des données stockées *hors site* et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Le Groupe a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.8 « *Assurances et couverture des risques* » ci-après).

### 1.3.3 Risques liés à la réorganisation du Groupe

En 2016, Inside Secure a conduit un plan de réorganisation de ses activités dans le monde dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique. Ce plan doit permettre de réduire les coûts opérationnels (dans le cadre de la réorientation des priorités stratégiques du Groupe sur ses marchés), par le désengagement de l'activité semi-conducteurs, une diminution de ses frais de structure et commerciaux et une amélioration de l'efficacité commerciale et plus généralement opérationnelle.

Si les économies futures attendues de cette réorganisation, étaient moindres qu'anticipées et si le Groupe ne parvenait pas à mettre en place, dans les délais et coûts anticipés, et conserver une organisation efficace et adaptée à ses enjeux stratégiques et commerciaux, ou si des tribunaux venaient à remettre en cause les licenciements intervenus (collectivement ou de façon individuelle), cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et son développement.

### 1.3.4 Risques réglementaires

Le Groupe fournissant des moyens et des prestations de cryptologie, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie. De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « Investisseur Non Communautaire ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui v est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « Investisseur Communautaire ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier). De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

### 1.4 Risques juridiques

A la date de dépôt du Document de Référence il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe (se reporter également à la section 20.8 du Document de Référence).

### 1.5 Risques financiers

### 1.5.1 Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements à ses fournisseurs est libellée en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros.

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar, devise également retenue pour la présentation de ses états financiers consolidés. Les ventes du Groupe, tout comme les paiements à ses fournisseurs les plus importants, sont, de façon prépondérante, libellés en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et une partie de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

A titre d'exemple, une appréciation du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de l'année 2016 de 2,5 millions de dollars. En effet, si 93% du chiffre

d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens. Suite à la vente de l'activité semi-conducteurs, l'exposition du bilan du Groupe a fortement diminué et est considéré désormais comme non matérielle. A l'actif, les postes immobilisation incorporelles et clients sont principalement libellés en dollars alors que le crédit d'impôt recherche et la trésorerie notamment sont principalement libellés en euros. Au passif du bilan, les dettes financières qui correspondent pour l'essentiel au financement des créances de crédit d'impôt recherche, sont libellées en euros. Se reporter également à la note 3.1 (a) « Risque de change » de l'annexe aux états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe conduit depuis 2009 une politique de couverture du risque de change pour préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Le Groupe ne peut toutefois garantir que sa politique de couverture le protègera efficacement contre les variations des changes (se reporter également à la note 3.1(a) « Risque de change » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016).

### 1.5.2 Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de la trésorerie

A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe n'a pas contracté d'endettement significatif et estime, en conséquence, ne pas être exposé à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le Groupe pourrait néanmoins, à l'avenir, diversifier ses sources de financement en recourant progressivement à des emprunts bancaires, si bien qu'il pourrait être exposé, à terme, à ce risque.

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des dépôts à terme). Au 31 décembre 2016, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe étaient placées dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

### 1.5.3 Risques liés aux engagements hors-bilan

Le montant total des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 4,2 millions de dollars (contre 3,4 millions de dollars au 31 décembre 2015). Ces engagements hors bilan sont décrits à la note 36 de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et correspondent essentiellement à des engagements liés à des locations simples.

### 1.5.4 Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles

Malgré un retour à la rentabilité opérationnelle en 2016, le Groupe a un historique de pertes et il pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité à l'avenir.

Le Groupe a accumulé des pertes malgré un retour à la rentabilité en 2016. Il pourrait ne pas réussir à maintenir sa rentabilité dans le futur.

Le Groupe a débuté son activité en 1995 et a subi des pertes depuis lors. Les pertes nettes se sont montées à 44,6 millions de dollars en 2015 et en 2016 le Groupe a constaté un profit de 12,3 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, les pertes cumulées depuis le mois de juin 2005, date de la réduction de capital à zéro suivie d'une augmentation de capital de 1 million d'euros, sont de 198,9 millions de dollars.

Le Groupe s'attend à devoir engager des dépenses significatives pour développer ses produits et assurer l'expansion de son activité, y compris des dépenses en recherche et développement et des dépenses commerciales, marketing et administratives. En tant que société cotée, le Groupe encourt en outre des dépenses juridiques et comptables supplémentaires ainsi que d'autres dépenses liées à la cotation.

Par ailleurs, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés imprévues, des complications, pouvant occasionner des dépenses supplémentaires. En raison de ces dépenses supplémentaires, le Groupe devrait dégager et maintenir un chiffre d'affaires plus important pour maintenir sa rentabilité. La tendance de croissance du dernier exercice pourrait ne pas être durable si bien que le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité et pourrait donc continuer à subir des pertes importantes dans le futur.

### 1.5.5 Risques de variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe

### Les variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel trimestriels ou annuels et les difficultés à les anticiper pourraient entraîner la chute du cours des actions du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe et son résultat opérationnel sont historiquement sujets à d'importantes variations, et cela devrait se poursuivre dans le futur. De par la nature de son activité et sa taille, le Groupe peut connaître des difficultés à établir des prévisions fiables et les données réelles peuvent s'avérer significativement différentes des objectifs et des attentes.

Le processus visant à convaincre les clients du Groupe d'adopter ses produits peut être long. Même en cas de succès, rien ne garantit que les technologies du Groupe seront utilisées dans des produits qui seront finalement mis sur le marché par les clients du Groupe, qui seront commercialement acceptés ou qui procureront au Groupe des redevances importantes. De plus, bien que certains des contrats de licence du Groupe prévoient des paiements de redevances fixes et trimestrielles, bon nombre des contrats de licence prévoient des redevances basées sur des volumes et peuvent également être assujettis à des plafonds sur les redevances au cours d'une période donnée. Le volume des ventes et les prix des produits des clients du Groupe au cours d'une période donnée peuvent donc être difficiles à prévoir.

En conséquence, la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives, a fortiori trimestrielles, ne saurait être un indicateur des performances futures. A l'avenir, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe pourraient être inférieurs aux attentes des analystes et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner la chute du cours des actions de la Société.

### 1.5.6 Risques liés à l'absence de distribution de dividendes dans un futur immédiat

### La Société n'a jamais distribué de dividendes et n'envisage pas de le faire dans un avenir proche.

La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et ne compte pas le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

### 1.5.7 Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires

### Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d'augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, puis, en février 2012, dans le cadre d'une offre publique concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext à Paris, et enfin, en avril 2016 dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses produits et la réalisation d'éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais d'augmentations de capital ou plus généralement d'appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

### 1.5.8 Risque de dilution

Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Ainsi que cela est indiqué au paragraphe « Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires » ci-dessus, la Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites à plusieurs reprises. Ainsi, au jour du présent rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital (à l'exclusion des 3 000 000 bons émis dans le cadre du programme d'equity line qui est venu à échéance le 15 avril 2017 – voir la section 10.1.3 « Sources de financement » du Document de Référence) ainsi que l'acquisition définitive de toutes les

actions gratuites non encore acquises entraînerait l'émission de 3 504 657 actions nouvelles générant une dilution de près de 7,5% du capital social actuel (soit un capital « pleinement dilué » de 18 674 364 euros, divisé en 46 685 910 actions).

La Société entend continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

### 1.5.9 Risques liés à la volatilité du cours de l'action de la Société

Les marchés financiers se caractérisent par leur volatilité. C'est le cas du cours de l'action de la Société qui a beaucoup varié depuis son introduction en bourse en février 2012. Dans le futur, son cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes en fonction, notamment, de la perception que pourrait avoir le marché de la réalisation ou non, ou avec retard, par la Société, d'étapes de son développement.

De telles fluctuations pourraient avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux et, ce faisant, sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### 1.5.10 Risques fiscaux

### 1.5.10.1 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le régime français du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les traitements et salaires, les consommables, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. Le CIR pour les exercices 2016 et 2015, s'élève respectivement à 2,1 millions de dollars et 5,8 millions de dollars.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et le développement du Groupe.

### 1.5.10.2 Déficits fiscaux

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 202 millions de dollars au 31 décembre 2016 (contre 211 millions de dollars au 31 décembre 2015). Ces déficits sont en principe indéfiniment reportables dans les conditions de l'article 209-I alinéa 3 du code général des impôts. Ce droit au report peut toutefois être remis en cause dans l'hypothèse où la société concernée a fait l'objet d'opérations de restructuration ou a subi une modification de son activité s'assimilant à un changement profond d'activité au sens de l'article 221-5 du code général des impôts, tel qu'interprété par la jurisprudence administrative. Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables. A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe ne peut pas exclure que l'administration fiscale cherche à remettre en cause, sur ce fondement, le droit au report de déficits fiscaux. Une telle remise en cause aurait un effet défavorable sur le Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

### 1.5.10.3 Risques sur les activités internationales du Groupe

Le Groupe est par nature global et opère dans un grand nombre de pays, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. 99,3% et 98,8% du chiffre d'affaires du Groupe a ainsi été réalisé à l'étranger au cours, respectivement, des exercices 2016 et 2015.

Le Groupe est, par conséquent, soumis à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc, notamment, de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux, de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions et de la politique de prix de transfert. L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact défavorable sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache ainsi à revoir périodiquement la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Toutefois, le Groupe ne peut pas exclure que certaines des administrations fiscales des juridictions concernées puissent chercher à remettre en cause la politique de prix de transfert retenue. La remise en cause de la politique de prix de transfert retenue par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

### 1.6 Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation. Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### Inside Secure

Arteparc Bachasson • Bât. A Rue de la carrière de Bachasson CS 70025 • 13590 MEYREUIL • France

Tél: +33 (0)4 42 90 59 05 Fax: +33 (0)4 42 37 01 98

® Inside Secure 2017. All Rights Reserved. Inside Secure®, Inside Secure logo and combinations thereof, and others are registered trademarks or tradenames of Isnide Secure or its subsidiaries. Other terms and product names may be trademarks of others.

inside secure

2017 - Document non contractue